



FINANCIERE AGACHE

Rapport financier annuel 2017



FINANCIERE AGACHE

Rapport financier annuel 2017

Organes de direction et de contrôle au 31 décembre 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Florian OLLIVIER ^(a)
Président-directeur général

Nicolas BAZIRE
Directeur général délégué
Représentant de Groupe Arnault SEDCS

Pierre DE ANDREA
Représentant de Montaigne Finance SAS

Pierre DEHEN
Représentant de GA Placements SA

Lord POWELL of BAYSWATER ^(a)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres
représenté par Jeanne Boillet

MAZARS
représenté par Simon Beillevaire

(a) Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 30 mai 2018.

Sommaire

Rapport de gestion du Conseil d'administration	5
GROUPE FINANCIÈRE AGACHE	
1. Commentaires sur l'activité et les comptes consolidés du groupe Financière Agache	6
2. Éléments de politique financière	21
3. Investissements opérationnels	22
4. Principaux établissements et propriétés foncières	23
5. Événements postérieurs à la clôture	25
6. Évolutions récentes et perspectives	25
GESTION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS ET FINANCIERS	
1. Valeurs éthiques et Codes de conduite du Groupe	28
2. Identification des risques	32
3. Procédures d'évaluation et de contrôle mises en place	38
4. Dispositifs de maîtrise	46
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE AGACHE	
1. Fait significatif de l'exercice	52
2. Résultat de la société Financière Agache	52
3. Renseignements concernant le capital de la Société	53
4. Composition du Conseil d'administration	53
Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	55
1. Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux	56
2. Récapitulatif des délégations et autorisations financières en cours et de leur utilisation	58
3. Information sur les conventions visées à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce	58
Comptes consolidés	59
1. Compte de résultat consolidé	60
2. État global des gains et pertes consolidés	61
3. Bilan consolidé	62
4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	63
5. Tableau de variation de la trésorerie consolidée	64
6. Annexe aux comptes consolidés	66
7. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	127
Comptes annuels	131
1. Bilan	132
2. Compte de résultat	134
3. Annexe aux comptes annuels	136
4. Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices	144
5. Rapport des Commissaires aux comptes	145
Déclaration du Responsable du Rapport financier annuel	149



Rapport de gestion du Conseil d'administration

GROUPE FINANCIÈRE AGACHE

1. Commentaires sur l'activité et les comptes consolidés du groupe Financière Agache	6
1.1. Commentaires sur le résultat consolidé	6
1.2. Vins et Spiritueux	12
1.3. Mode et Maroquinerie	13
1.4. Parfums et Cosmétiques	14
1.5. Montres et Joaillerie	15
1.6. Distribution sélective	17
1.7. Commentaires sur le bilan consolidé	18
1.8. Commentaires sur la variation de la trésorerie consolidée	20
2. Éléments de politique financière	21
3. Investissements opérationnels	22
3.1. Dépenses de communication et promotion	22
3.2. Frais de recherche et développement	22
3.3. Investissements industriels et dans les réseaux de distribution	22
4. Principaux établissements et propriétés foncières	23
4.1. Production	23
4.2. Distribution	24
4.3. Établissements administratifs et immeubles locatifs	25
5. Événements postérieurs à la clôture	25
6. Évolutions récentes et perspectives	25



1. Commentaires sur l'activité et les comptes consolidés du groupe Financière Agache

Événements importants de l'exercice

Le 25 avril 2017, le Groupe Familial Arnault, Christian Dior et LVMH Moët Hennessy ont annoncé un projet stratégique qui comportait deux volets :

- Une offre publique sur Christian Dior : Semyrhamis, filiale à 100 % de Financière Agache, a déposé le 22 mai 2017 auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique simplifiée visant la totalité des actions Christian Dior non détenues par le Groupe Familial Arnault. Ce dépôt faisait suite à la signature d'un contrat de crédits syndiqués permettant de financer l'offre. L'avis de conformité de l'Autorité des marchés financiers a été délivré le 6 juin 2017 et l'offre publique a été ouverte du 8 au 28 juin 2017 inclus.

À l'issue de l'offre publique, dont les résultats ont été publiés le 4 juillet 2017 par l'Autorité des marchés financiers, Semyrhamis a acquis 36 363 863 actions Christian Dior.

Entre la clôture de l'offre publique et le 31 décembre 2017, Semyrhamis a acquis 4 097 750 actions Christian Dior soit 2,27 % du capital de la société Christian Dior.

Suite à cette offre publique, le pourcentage d'intérêt de Financière Agache dans le groupe LVMH est passé de 32 % au premier semestre 2017 à 41 % au second semestre.

- Le regroupement de la totalité de la marque Dior chez LVMH : Le 3 juillet 2017, dans le cadre de la simplification des structures du groupe Christian Dior-LVMH et conformément aux termes du protocole de négociation conclu avec LVMH le 24 avril 2017, la société Christian Dior, indirectement contrôlée par Financière Agache, a cédé 100 % de la branche Christian Dior Couture (incluant Grandville et sa filiale Christian Dior Couture) à LVMH pour un montant net de 6 milliards d'euros.

En conséquence, le pourcentage d'intérêt de Financière Agache dans la branche Christian Dior Couture est passé de 72 % au premier semestre 2017 à 41 % au second semestre 2017.

LVMH étant consolidé selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Financière Agache, l'opération est sans incidence sur le résultat net.

1.1. COMMENTAIRES SUR LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

1.1.1. Analyse des ventes

<i>(en millions d'euros et en %)</i>	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	2017	2016
	2017	2017		
Ventes	20 745	22 922	43 667	39 503
Croissance à taux courant	15 %	7 %	11 %	5 %
Croissance organique	12 %	12 %	12 %	6 %
Variations de périmètre	1 %	-	1 %	-
Évolution des parités monétaires ^(a)	2 %	- 5 %	- 2 %	- 1 %

(a) Les principes de détermination des effets de l'évolution des parités monétaires sur les ventes des entités en devises et des variations de périmètre sont décrits en page 11.

Les ventes de l'exercice 2017 s'élèvent à 43 667 millions d'euros, en hausse de 11 % à taux courants par rapport à 2016. Elles ont été impactées négativement de 2 points par la baisse de nombreuses devises de facturation du Groupe par rapport à l'euro, notamment celle du dollar US.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le périmètre des activités consolidées a enregistré les évolutions suivantes : dans la Mode et Maroquinerie, cession en décembre 2016 de la marque Donna Karan, acquisition en janvier 2017 de 80 % du fabricant de bagages haut de gamme Rimowa. Ces évolutions du périmètre de consolidation impactent positivement pour 1 point la variation du chiffre d'affaires.

À taux de change et périmètre comparables, la hausse des ventes est de 12 %.

La cession de la branche Christian Dior Couture à LVMH par la société Christian Dior, le 3 juillet 2017, a modifié la présentation des différents groupes d'activités : jusqu'au premier semestre 2017, Christian Dior Couture constituait un groupe d'activités distinct dans les comptes de Financière Agache. À des fins de comparaison, les chiffres relatifs à Christian Dior Couture sont intégrés aux chiffres du groupe d'activités Mode et Maroquinerie pour l'exercice 2017 et tous les exercices présentés.

Ventes par devise de facturation

(en %)	2017	2016	2015
Euro	23	23	23
Dollar US	30	31	31
Yen japonais	7	7	7
Hong Kong dollar	6	6	7
Autres devises	34	33	32
TOTAL	100	100	100

La répartition des ventes entre les différentes devises de facturation varie légèrement : les poids de l'euro, du yen japonais et du Hong Kong dollar restent stables à respectivement 23 %, 7 % et

6 %, le poids du dollar US baisse de 1 point et atteint 30 %, tandis que les autres devises augmentent de 1 point pour s'établir à 34 %.

Ventes par zone géographique de destination

(en %)	2017	2016	2015
France	10	10	10
Europe (hors France)	19	18	18
États-Unis	25	26	25
Japon	7	7	7
Asie (hors Japon)	28	27	27
Autres marchés	11	12	13
TOTAL	100	100	100

Par zone géographique et par rapport à 2016, le poids relatif de la zone Asie (hors Japon) dans les ventes du Groupe s'établit à 28 %, en hausse de 1 point. Le poids de l'Europe (hors France) est également en hausse de 1 point et représente 19 % des ventes,

tandis que les poids relatifs des États-Unis, à 25 %, et des Autres marchés, à 11 %, sont en baisse de 1 point. Les poids relatifs de la France et du Japon restent stables, respectivement à 10 % et 7 %.

Ventes par groupe d'activités

(en millions d'euros)	2017		2016		2015	
		%		%		%
Vins et Spiritueux	5 084	12	4 835	12	4 603	12
Mode et Maroquinerie ^(a)	16 519	38	14 711	37	14 241	38
Parfums et Cosmétiques	5 560	13	4 953	13	4 671	12
Montres et Joaillerie	3 805	9	3 468	9	3 308	9
Distribution sélective	13 311	30	11 973	30	11 193	30
Autres activités et éliminations	(612)	-	(437)	-	(494)	-
TOTAL	43 667	100	39 503	100	37 522	100

(a) Suite à la cession au sein du Groupe consolidé, le 3 juillet 2017, de la branche Christian Dior Couture par la société Christian Dior, indirectement contrôlée par Financière Agache, à la société LVMH, les chiffres relatifs à Christian Dior Couture sont intégrés aux chiffres du groupe d'activités Mode et Maroquinerie tant au titre de l'exercice 2017 qu'au titre des exercices précédents.

Par groupe d'activités, la répartition des ventes du Groupe varie peu par rapport à 2016. Le poids de la Mode et Maroquinerie augmente de 1 point. Les poids des Vins et Spiritueux, des Parfums

et Cosmétiques, des Montres et Joaillerie et de la Distribution sélective restent stables et s'établissent respectivement à 12 %, 13 %, 9 % et 30 %.



Les ventes du groupe d'activités Vins et Spiritueux sont en hausse de 5 % en données publiées. Impactées par un effet de change négatif de 2 points, les ventes du groupe d'activités sont en hausse de 7 % à taux de change et à périmètre comparables. Cette performance est tirée pour une large part par la progression des volumes. La demande est toujours très dynamique aux États-Unis et en Chine, cette dernière demeurant le deuxième marché du groupe d'activités Vins et Spiritueux.

La croissance organique des activités de Mode et Maroquinerie est de 13 %. L'effet périmètre positif de 1 point lié à l'intégration de Rimowa, tempéré par l'effet négatif lié à la cession en décembre 2016 de Donna Karan, et l'effet de change négatif de 2 points amènent la croissance à 12 % en données publiées. La performance de ce groupe d'activités bénéficie de la très forte dynamique enregistrée par Louis Vuitton, mais également par les Maisons Christian Dior Couture, Loewe, Kenzo, Fendi, Berluti et Loro Piana qui confirment leur potentiel de forte croissance.

Les ventes des Parfums et Cosmétiques sont en hausse de 12 % en données publiées et de 14 % à taux de change et à périmètre comparables. Cette progression confirme l'efficacité de la stratégie de valeur fermement maintenue par les marques du Groupe face aux tensions concurrentielles. Le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques a très sensiblement augmenté son chiffre d'affaires dans toutes les régions du monde et notamment en Asie.

Les ventes du groupe d'activités Montres et Joaillerie sont en hausse de 10 % en données publiées et de 12 % à taux de change et à périmètre comparables. Ce groupe d'activités bénéficie des excellentes performances de Bvlgari ; Chaumet, Hublot et Fred ont enregistré de fortes progressions. L'Asie et l'Europe constituent les zones les plus dynamiques.

Les ventes des activités de Distribution sélective sont en hausse de 11 % en données publiées et de 13 % à taux de change et à périmètre comparables. Cette performance est tirée par Sephora dont les ventes progressent très sensiblement ainsi que par le retour des touristes chinois dans les zones où DFS est fortement présent.

1.1.2. Résultat opérationnel courant

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Ventes	43 667	39 503	37 522
Coût des ventes	(15 085)	(13 555)	(13 047)
Marge brute	28 582	25 948	24 475
Charges commerciales	(16 958)	(15 636)	(14 850)
Charges administratives	(3 253)	(3 068)	(2 789)
Part dans les résultats des sociétés commerciales mises en équivalence	-	6	(10)
Résultat opérationnel courant	8 371	7 250	6 826
Taux de marge opérationnelle courante (en %)	19,2	18,4	18,2

La marge brute du Groupe s'élève à 28 582 millions d'euros, en hausse de 10 % par rapport l'année 2016. Le taux de marge brute sur les ventes s'élève à 65,5 % en 2017, contre 65,7 % en 2016.

Les charges commerciales, de 16 958 millions d'euros, sont en hausse de 8 %. Cette augmentation provient principalement du développement des réseaux de distribution, mais aussi du renforcement des investissements en communication notamment dans les Parfums et Cosmétiques.

Le niveau de ces charges en pourcentage des ventes baisse de 0,7 point et s'établit à 39 %. Parmi ces charges commerciales, les frais de publicité et de promotion représentent 11 % des ventes de l'exercice 2017.

Les charges administratives s'élèvent à 3 253 millions d'euros, en hausse de 6 %. Elles représentent 7 % des ventes, en baisse de 0,3 point par rapport à 2016.

L'implantation géographique des magasins évolue comme présenté ci-après :

<i>(en nombre)</i>	31 déc. 2017 ^(a)	31 déc. 2016 ^(b)
France	508	507
Europe (hors France)	1 156	1 106
États-Unis	754	730
Japon	412	403
Asie (hors Japon)	1 151	1 055
Autres marchés	393	347
TOTAL	4 374	4 148

(a) Dont 57 magasins pour Rimowa.

(b) Hors Rimowa dont le réseau a été intégré en 2017.

Résultat opérationnel courant par groupe d'activités

Résultat opérationnel courant <i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Vins et Spiritueux	1 558	1 504	1 363
Mode et Maroquinerie ^(a)	5 022	4 125	3 745
Parfums et Cosmétiques	600	551	524
Montres et Joaillerie	512	458	432
Distribution sélective	1 075	919	940
Autres activités et éliminations	(396)	(307)	(178)
TOTAL	8 371	7 250	6 826

(a) Suite à la cession au sein du Groupe consolidé, le 3 juillet 2017, de la branche Christian Dior Couture par la société Christian Dior, indirectement contrôlée par Financière Agache, à la société LVMH, les chiffres relatifs à Christian Dior Couture sont intégrés aux chiffres du groupe d'activités Mode et Maroquinerie tant au titre de l'exercice 2017 qu'au titre des exercices précédents.

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'établit à 8 371 millions d'euros, en hausse de 15 %. Le taux de marge opérationnelle sur ventes du Groupe s'élève à 19,2 %, en hausse de 0,8 point par rapport à 2016.

Vins et Spiritueux

<i>(en millions d'euros et en %)</i>	2017	2016	2015
Ventes	5 084	4 835	4 603
Résultat opérationnel courant	1 558	1 504	1 363
Taux de marge opérationnelle	30,6	31,1	29,6

Le résultat opérationnel courant du groupe d'activités Vins et Spiritueux s'établit à 1 558 millions d'euros, en hausse de 4 % par rapport à 2016. La part des Champagnes et vins représente 674 millions d'euros et celle des Cognacs et spiritueux 884 millions d'euros. Cette performance résulte de l'augmentation

des ventes en volume mais également d'une politique de hausse de prix sensible. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de cette activité baisse de 0,5 point mais demeure à un niveau très élevé, à 30,6 %.

**Mode et Maroquinerie^(a)**

(en millions d'euros et en %)	2017	2016	2015
Ventes	16 519	14 711	14 241
Résultat opérationnel courant	5 022	4 125	3 745
Taux de marge opérationnelle	30,4	28,0	26,3

(a) Suite à la cession au sein du Groupe consolidé, le 3 juillet 2017, de la branche Christian Dior Couture par la société Christian Dior indirectement contrôlée par Financière Agache, à la société LVMH, les chiffres relatifs à Christian Dior Couture sont intégrés aux chiffres du groupe d'activités Mode et Maroquinerie tant au titre de l'exercice 2017 qu'au titre des exercices précédents.

Les activités Mode et Maroquinerie présentent un résultat opérationnel courant de 5 022 millions d'euros, en hausse de 22 % par rapport à 2016. Cette forte augmentation provient de la très bonne performance de certaines marques. Louis Vuitton maintient un niveau de rentabilité exceptionnel, et dans le même

temps, Christian Dior Couture, Kenzo, Givenchy, Loro Piana et Fendi confirment leur dynamique de croissance rentable. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités augmente de 2,4 points et s'établit à 30,4 %.

Parfums et Cosmétiques

(en millions d'euros et en %)	2017	2016	2015
Ventes	5 560	4 953	4 671
Résultat opérationnel courant	600	551	524
Taux de marge opérationnelle	10,8	11,1	11,6

Le résultat opérationnel courant des activités Parfums et Cosmétiques est de 600 millions d'euros, en hausse de 9 % par rapport à 2016. Cette hausse est tirée par Parfums Christian Dior, Kendo et Parfums Givenchy qui améliorent leur résultat, grâce au succès

de leurs lignes de produits phares et à une forte dynamique d'innovation. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités baisse de 0,3 point à 10,8 %.

Montres et Joaillerie

(en millions d'euros et en %)	2017	2016	2015
Ventes	3 805	3 468	3 308
Résultat opérationnel courant	512	458	432
Taux de marge opérationnelle	13,5	13,2	13,1

Le résultat opérationnel du groupe d'activités Montres et Joaillerie est de 512 millions d'euros, en hausse de 12 % par rapport à 2016. Cette augmentation provient des bonnes performances

de Bvlgari et Hublot, le taux de marge opérationnelle sur ventes progresse de 0,3 point pour s'établir à 13,5 %.

Distribution sélective

(en millions d'euros et en %)	2017	2016	2015
Ventes	13 311	11 973	11 193
Résultat opérationnel courant	1 075	919	940
Taux de marge opérationnelle	8,1	7,7	8,4

Le résultat opérationnel courant du groupe d'activités Distribution sélective est de 1 075 millions d'euros, en hausse de 17 % par rapport à 2016. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités augmente de 0,4 point et s'établit à 8,1 %, principalement en raison de l'amélioration de la fréquentation des touristes chinois dans les zones où DFS est présent.

Autres activités

Le résultat opérationnel courant lié aux Autres activités et éliminations est négatif de 396 millions d'euros, en dégradation par rapport à 2016. Outre les frais de siège, cette rubrique intègre le pôle Média géré par le groupe Les Echos, La Samaritaine, le constructeur de yachts néerlandais Royal Van Lent, les activités hôtelières Cheval Blanc et, depuis 2013, la pâtisserie Cova, basée à Milan (Italie).

1.1.3. Autres éléments du compte de résultat

(en millions d'euros)	2017	2016	2015
Résultat opérationnel courant	8 371	7 250	6 826
Autres produits et charges opérationnels	(169)	(125)	(218)
Résultat opérationnel	8 202	7 125	6 608
Résultat financier	2 097	(326)	(265)
Impôt sur les bénéfices	(2 291)	(2 093)	(2 094)
Résultat net avant part des minoritaires	8 008	4 706	4 249
Part des minoritaires	(3 761)	(3 260)	(2 934)
Résultat net, part du Groupe	4 247	1 446	1 315

Les Autres produits et charges opérationnels sont négatifs de 169 millions d'euros contre un montant négatif de 125 millions d'euros en 2016. En 2017, les Autres produits et charges opérationnels incluent - 129 millions d'euros d'amortissements et dépréciations de marques et écarts d'acquisition. Le solde est constitué de résultats de cessions, de coûts de réorganisations et de frais d'acquisitions.

Le résultat opérationnel du Groupe est de 8 202 millions d'euros, en hausse de 15 % par rapport à 2016.

Le résultat financier de l'exercice est positif de 2 097 millions d'euros ; il était négatif de 326 millions d'euros en 2016. Il est constitué :

- du coût global de la dette financière nette qui s'élève à - 111 millions d'euros, en amélioration de 22 millions d'euros par rapport à 2016 en raison principalement de la variation de l'effet des réévaluations de la dette financière et des instruments de taux (32 millions d'euros), positif de 15 millions d'euros en 2017 mais négatif de 17 millions d'euros en 2016 ;
- des autres produits et charges financiers qui s'élèvent à 2 190 millions d'euros, à comparer à un montant négatif de 256 millions d'euros en 2016. Le résultat relatif aux investissements financiers, placements et autres instruments financiers constitue un produit de 2 334 millions d'euros contre 82 millions d'euros en 2016. Cette évolution résulte essentiellement de l'impact des opérations de simplification (voir Note 2 des

comptes consolidés). Enfin, la charge liée à la part inefficace des dérivés de change est négative de 125 millions d'euros, contre - 337 millions un an auparavant, soit un recul de la charge de 212 millions d'euros, imputable à la variation de valeur de marché des dérivés.

Le taux effectif d'impôt du Groupe s'établit à 22 %, en baisse de 9 points par rapport à 2016. Cette diminution résulte principalement (i) de l'effet du sursis d'imposition intervenu lors de l'échange de titres Hermès contre des actions Christian Dior dans le cadre de l'offre publique simplifiée (ii) du remboursement de la taxe sur les dividendes sanctionnée par le Conseil constitutionnel français (iii) et de la surtaxe exceptionnelle mise en place par l'État français afin de compenser ce remboursement.

La part du résultat net revenant aux minoritaires est de 3 761 millions d'euros contre 3 260 millions d'euros en 2016. Les intérêts minoritaires sont essentiellement constitués des actionnaires de LVMH SE hors participation de contrôle de Financière Agache, soit 59 % de l'actionnariat de LVMH SE, ainsi que des minoritaires de Moët Hennessy, de DFS et de Christian Dior.

Le résultat net, part du Groupe s'élève à 4 247 millions d'euros, à comparer à 1 446 millions d'euros en 2016. Il représente 9,7 % des ventes en 2017, contre 3,7 % en 2016, en hausse de 6 points par rapport à 2016. Le résultat net, part du Groupe en 2017 a été multiplié par trois par rapport au résultat net, part du Groupe en 2016.

Commentaires sur les effets de l'évolution des parités monétaires et des variations de périmètre de consolidation

Les effets de l'évolution des parités monétaires sont déterminés par conversion des comptes de la période des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro aux taux de change de l'exercice précédent, à l'exclusion de tout autre retraitement.

Les effets des variations de périmètre sont déterminés en déduisant :

- pour les acquisitions de l'exercice, les ventes réalisées durant l'exercice par les entités acquises, à compter de leur entrée en consolidation ;
- pour les acquisitions de l'exercice précédent, les ventes de l'exercice réalisées au cours des mois durant lesquels les entités acquises n'étaient pas consolidées lors de l'exercice précédent ;

Et en ajoutant :

- pour les cessions de l'exercice, les ventes de l'exercice précédent réalisées au cours des mois durant lesquels les entités cédées ne sont plus consolidées durant l'exercice ;
- pour les cessions de l'exercice précédent, les ventes réalisées durant l'exercice précédent par les entités cédées.

Le retraitement du résultat opérationnel courant s'effectue selon les mêmes principes.



1.2. VINS ET SPIRITUEUX

1.2.1. Faits marquants

Le groupe d'activités Vins et Spiritueux enregistre sur l'exercice 2017 des ventes de 5 084 millions d'euros, en hausse de 5 % en données publiées. Bien orientée en Europe et en Asie, l'activité connaît une croissance soutenue en Amérique du Nord. Les champagnes progressent solidement, avec des volumes en hausse de 4 %. Hennessy réalise une croissance de 8 % en volume et dépasse les 7,5 millions de caisses de cognac expédiées.

Le résultat opérationnel courant du groupe d'activités Vins et Spiritueux s'établit à 1 558 millions d'euros, en hausse de 4 % par rapport à l'année civile 2016. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de cette activité baisse de 0,5 point mais demeure à un niveau très élevé, à 30,6 %.

1.2.2. Principaux développements

Champagnes et vins

Moët & Chandon connaît une nouvelle année record, avec des avancées dans toutes les régions, et conforte sa position de leader. Tandis que *Moët Impérial* enregistre une solide croissance, le succès de *Ice Impérial* se poursuit, de même que la forte dynamique de *Nectar Impérial Rosé* aux États-Unis. L'année est marquée par la présentation du millésime *Grand Vintage 2009*.

Dom Pérignon continue d'illustrer sa stratégie de valeur avec les lancements des millésimes *Dom Pérignon Rosé 2005*, *Dom Pérignon Blanc 2009* porté par une collaboration avec l'artiste Tokujin Yoshioka, et *Dom Pérignon P2 2000* (Plénitude Deuxième), ultime expression de la quête d'excellence de la Maison.

Mercier poursuit le développement ciblé de ses gammes d'accès aux champagnes de prestige.

Ruinart confirme sa progression en valeur autour de ses cuvées premium. L'engagement continu de la Maison dans la création contemporaine est renforcé par une communication digitale et immersive originale. Parmi ces créations, l'artiste Jaume Plensa a imaginé une sculpture monumentale en hommage à Dom Thierry Ruinart.

Veuve Clicquot développe sa présence dans tous ses marchés clés grâce au succès des bruts *Carte Jaune* et *Rosé* et des innovations *Rich* et *Rich Rosé*. Toujours symbole d'audace, la Maison lance *Extra Brut Extra Old*, premier champagne à associer à un faible dosage un assemblage exclusif de vins de réserve.

La croissance de **Krug** est soutenue par l'introduction de la notion d'édition pour son iconique *Grande Cuvée*. Les « Créations de 2004 », *Krug 2004* et *Krug Grande Cuvée 160^e Édition*, accompagnées d'une sélection musicale, rencontrent un grand succès.

Estates & Wines poursuit le développement de ses vins de prestige avec le lancement du millésime 2014 d'**Ao Yun** et la création de *Termanthia Barrel* en partenariat avec Loewe. **Chandon** innove avec *Chandon Me*, premier vin pétillant conçu pour être consommé à température ambiante, et *Chandon S Orange Bitters*, assemblé avec des fruits.

Cognacs et spiritueux

Hennessy connaît une nouvelle belle progression de son activité qui confirme la pertinence de sa stratégie. Porté par la hausse de la demande des consommateurs, le rebond de la Chine se confirme pour l'ensemble des qualités. La Maison continue d'étendre sa gamme dans le reste de l'Asie, où *Paradis Impérial* rencontre un succès croissant. Dans une quête permanente de qualité, Hennessy fait face à des contraintes d'approvisionnement qui ont conduit à un ralentissement de la croissance au second semestre. La Maison poursuit une progression soutenue aux États-Unis et joue la carte de la montée en gamme. Les marchés canadien, mexicain et caribéen connaissent également de belles avancées. La progression en Europe s'appuie sur le dynamisme de la Russie et les marchés émergents connaissent de bonnes performances. L'innovation, avec en particulier la création de *Master Blender's Selection N°2*, porte la dynamique de la marque, au même titre que les investissements consacrés à de nouvelles plateformes de communication. Emblématique de la confiance de la Maison en l'avenir, le nouveau site Pont Neuf inauguré à l'automne opère la synthèse entre tradition artisanale, efficacité industrielle, dernières avancées techniques et responsabilité environnementale.

Glenmorangie et **Ardbeg** affirment leur profil d'innovateurs dans l'univers des whiskies Single Malt avec notamment *Glenmorangie Bacalta* et *Ardbeg An Oa*. Affectée par des déstockages en Asie, l'activité de Glenmorangie est bien orientée en Europe et dans les circuits du « travel retail ».

Belvedere poursuit sa croissance en Europe et conforte sa place parmi les vodkas ultra premium avec le lancement des *Single Estate Rye Series* qui soulignent l'importance du terroir pour la vodka.

Le lancement de la tequila **Volcán De Mi Tierra** aux États-Unis et au Mexique et l'acquisition du bourbon **Woodinville** complètent le portefeuille de spiritueux sur des segments prometteurs. **Colgin Cellars**, domaine californien producteur de vins d'exception, rejoint également le Groupe.

Produits exclusifs et expériences exceptionnelles, l'offre en ligne de la plateforme **Clos 19**, créée en 2017, place le consommateur au cœur de la découverte d'un art de recevoir indissociable des marques du Groupe.

1.2.3. Perspectives

En 2018, le groupe d'activités Vins et Spiritueux continuera de s'appuyer sur sa stratégie de valeur et son esprit d'entreprise, sur la créativité cultivée par les Maisons et sur l'excellence des produits. Le développement des outils de production pour accompagner la croissance future en maintenant une qualité exceptionnelle reste un axe clé. Deuxième vecteur essentiel, l'innovation : lancements de produits, événements, campagnes de communication ambitieuses et innovantes, nouvelles initiatives digitales, seront mis en œuvre pour renforcer l'image et la désirabilité de chacune des marques du portefeuille et toujours mieux anticiper les attentes des consommateurs sur des marchés très évolutifs. Dans un contexte d'approvisionnement qui restera

relativement contraint, **Hennessy** continuera à capitaliser sur l'excellence et l'innovation. **Moët & Chandon** accentuera son rayonnement mondial autour d'une image encore renforcée. **Veuve Clicquot** fêtera en 2018 le bicentenaire de l'invention du rosé d'assemblage par Madame Clicquot, dont l'héritage se retrouvera également dans le lancement du millésime 2008 de *La Grande Dame*, autre hommage à cette femme d'exception.

La puissance et l'agilité du réseau mondial de distribution constituent un atout clé pour saisir les opportunités de gains de parts de marché et adapter l'activité dans un contexte géopolitique et économique encore incertain. L'engagement fort des équipes au service d'un portefeuille de marques exceptionnelles permettra de conforter la position de leader du Groupe dans le domaine des vins et spiritueux de prestige.

1.3. MODE ET MAROQUINERIE

1.3.1. Faits marquants

Le groupe d'activités Mode et Maroquinerie enregistre sur l'exercice 2017 des ventes de 16 519 millions d'euros, en hausse de 12 % en données publiées et de 13 % à taux de change et périmètre comparables par rapport à l'année civile 2016.

Les activités Mode et Maroquinerie présentent un résultat opérationnel courant de 5 022 millions d'euros, en hausse de 22 % par rapport à l'année civile 2016. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités augmente de 2,4 points et s'établit à 30,4 %.

1.3.2. Principaux développements

Louis Vuitton poursuit son beau parcours, reflet d'une créativité exceptionnelle et d'un équilibre harmonieux entre l'innovation et le renforcement de ses lignes iconiques. Tous les métiers contribuent à la performance remarquable de la Maison avec une progression notable de la maroquinerie et du prêt-à-porter. Parmi les temps forts de 2017, la collaboration avec l'artiste américain Jeff Koons pour la collection de maroquinerie *Masters*, « re-crédation » de chefs-d'œuvre de maîtres de la peinture : une prouesse technique et esthétique dont les deux éditions successives illustrent l'étendue du savoir-faire de la Maison et la virtuosité de ses artisans. Autre fait marquant, l'inauguration de la Maison Louis Vuitton Vendôme sur l'une des places parisiennes les plus chargées d'histoire : un nouvel écrin fascinant pour les collections et l'univers de la marque. Au-delà de ces initiatives fortes, la dynamique de Louis Vuitton s'illustre dans tous ses métiers : une collection capsule très réussie est lancée en collaboration avec la marque culte new-yorkaise Supreme ; la montre connectée *Tambour Horizon*, la ligne de bijoux *Blossom BB*, la collection de haute joaillerie *Conquêtes* et les nouveaux modèles de bagages *Horizon* conçus avec le designer Marc Newson sont autant de créations marquantes. Près de Kyoto, le Musée Miho, œuvre de I.M. Pei, a accueilli le défilé Croisière 2018. La Maison souligne ainsi son lien très fort avec le Japon. Les comédiennes Léa Seydoux et Alicia Vikander continuent d'incarner l'image de

Louis Vuitton. L'exposition « Volez, Volez, Voyagez » poursuit son périple à travers le monde et fait escale d'abord à Séoul, puis à New York fin octobre. À cette occasion, l'exposition s'enrichit d'une expérience virtuelle à l'aide d'une application mobile permettant une visite immersive de l'univers de Louis Vuitton.

Christian Dior Couture réalise une excellente performance et continue d'accroître son rayonnement. Au musée des Arts Décoratifs à Paris, l'exposition « Christian Dior Couturier du Rêve » célébrant les 70 ans de la Maison rencontre un immense succès. S'y ajoute le retentissement considérable du défilé Croisière 2018 à Los Angeles. Les collections de prêt-à-porter et de souliers femme ont connu un accueil exceptionnel. En maroquinerie, l'iconique *Lady Dior* poursuit sa croissance et bénéficie d'une édition spéciale *Dior Lady Art* à laquelle ont collaboré dix artistes amis de la Maison.

Fendi continue sa forte progression. La Maison illustre sa force créative lors du lancement de son nouveau sac *Kan-I* et de la présentation de ses collections de prêt-à-porter et de haute fourrure. Le déploiement du réseau de boutiques se poursuit avec des ouvertures en Australie et au Canada, dans le centre de Ginza 6 à Tokyo, à San Francisco, New York, Singapour et Chongqing en Chine. Fendi renforce son lien avec la ville de Rome en devenant le partenaire privilégié de la Galleria Borghese.

Loro Piana met l'accent sur son offre haut de gamme et ses pièces iconiques. Sa campagne de communication souligne l'excellence des matières et l'élégance intemporelle de ses créations. La Maison achève la rénovation de son magasin phare de Londres, s'implante au Canada et renforce sa présence en Asie. Une boutique éphémère est ouverte pour la première fois à Shanghai.

La dynamique de **Céline** est particulièrement notable en maroquinerie grâce aux performances du sac *Belt* et au succès du lancement des modèles *Clasp* et *Big Bag*. Petite maroquinerie, bijoux et lunettes sont en forte progression. La Maison développe sa présence digitale et lance son site de ventes en ligne en France en décembre.



Les belles performances de **Kenzo** sont portées par une ligne stylistique toujours plus affirmée, animée par son duo de créateurs. La Maison renforce son positionnement novateur en adoptant dès janvier un nouveau calendrier pour ses défilés. Les semaines de la Mode, en mars et septembre, voient le lancement des collections capsules *Memento N°1* et *Memento N°2*, moments de célébration et de réinterprétation audacieuse de l'héritage de la marque.

La croissance de **Loewe** est solide sur tous ses marchés. Tandis que les ventes de maroquinerie accélèrent grâce au succès des modèles *Puzzle* et *Hammock*, les collections de prêt-à-porter connaissent une progression rapide. *Paula's Ibiza*, la collection capsule estivale reçoit un très bon accueil. Le directeur artistique Jonathan Anderson est récompensé par le prix du meilleur créateur d'accessoires aux Fashion Awards 2017 de Londres. Loewe renforce son engagement à préserver les savoir-faire en décernant le prix de la première édition du Craft Prize qui récompense l'excellence artisanale.

Clare Waight Keller, nouvelle directrice artistique de **Givenchy**, a présenté sa première collection en octobre. La création des lignes de maroquinerie *Infinity* et *Duetto*, l'ouverture d'une boutique à Rome, la refonte du site institutionnel de la Maison et le lancement du e-commerce en France sont les autres temps forts de l'année.

Berluti réalise une performance solide sur tous ses marchés et ouvre sa première boutique en Australie. Le directeur artistique Haider Ackermann imprime un style audacieux et moderne à la marque. La maroquinerie progresse fortement. Les souliers enregistrent une croissance rapide et l'offre de produits d'exception se développe.

Marc Jacobs poursuit sa réorganisation et l'évolution de ses gammes de produits dans la mode contemporaine. **Pucci** enrichit

sa collection de sneakers, rendant hommage à des villes célèbres. **Rimowa**, dont l'activité est consolidée pour la première fois en 2017, ouvre un magasin phare à Paris et lance sa boutique en ligne. **Thomas Pink** confie sa direction artistique à John Ray.

1.3.3. Perspectives

En 2018, **Louis Vuitton** inscrira sa croissance dans la continuité de sa dynamique créative et de sa quête de perfection dans ses différents métiers. Les nombreux développements à venir, créant une forte désirabilité, s'accompagneront d'une communication globale et régulière. Les différents événements de la marque continueront d'être associés à des lieux emblématiques à travers le monde. La Maison poursuivra le renforcement de ses capacités de production et le développement qualitatif de son réseau de distribution exclusif illustrant la volonté d'offrir à ses clients des lieux d'exception et des expériences uniques, que ce soit en magasin ou dans l'univers digital. Les valeurs d'excellence et de créativité continueront de porter la croissance de **Christian Dior Couture** et se reflèteront dans sa communication, lors des événements qui rythmeront l'année. La Maison poursuivra de manière ciblée le développement de son réseau de boutiques et continuera d'explorer les opportunités de développement offertes par le digital tout en préservant son image exclusive. La dynamique de **Fendi**, portée par une offre audacieuse et sophistiquée, devrait s'accroître avec de nombreux lancements et la poursuite de son expansion au cœur de villes clés et sur de nouveaux marchés. Toutes les Maisons du groupe d'activités continueront de se concentrer sur la créativité de leurs collections, l'innovation et le développement de leurs lignes de produits iconiques, l'excellence de leur distribution, le renforcement de leur présence en ligne et de leur communication digitale.

1.4. PARFUMS ET COSMÉTIQUES

1.4.1. Faits marquants

Les ventes des Parfums et Cosmétiques se montent à 5 560 millions d'euros en 2017, en hausse de 12 % en données publiées et de 14 % à taux de change et à périmètre comparables, une croissance soutenue avec une progression particulièrement dynamique en Asie.

Le résultat opérationnel courant est de 600 millions d'euros, en hausse de 9 % par rapport à l'année civile 2016. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités baisse de 0,3 point à 10,8 %.

1.4.2. Principaux développements

Parfums **Christian Dior** poursuit une excellente dynamique à laquelle contribuent toutes les catégories de produits. La vitalité des fragrances iconiques *J'adore* et *Miss Dior* et le succès confirmé de *Sauvage* portent la croissance des parfums. Avec les déclinaisons *J'adore Injoy* et *Sauvage Very Cool Spray*, ainsi que la mise en œuvre d'un dispositif digital participatif innovant autour d'une

« Love Chain » mondiale pour *Miss Dior*, la marque séduit de nouvelles générations. Elle continue d'affirmer son statut de grande Maison de parfum, porté par la vision d'excellence de François Demachy, son ancrage unique à Grasse avec son laboratoire de création, Les Fontaines Parfumées, et la renaissance de La Colle Noire, demeure de Monsieur Dior. Cette ambition a aussi inspiré le développement de l'offre Maison Christian Dior, au positionnement unique en termes d'univers olfactif et de modèle de distribution. Sous la direction créative de Peter Philips, le maquillage renforce son leadership international. Le segment des lèvres est très dynamique avec des innovations comme *Rouge Dior Liquid* ou *Dior Addict Lip Tattoo*. À noter aussi, le succès du fond de teint *Forever Perfect Cushion*, très demandé en Asie, et les performances du mascara *Diorshow Pump'n'Volume*. Le recours à une forte communication digitale joue un rôle clé dans la progression du maquillage. La ligne de soin *Prestige* renforce ses positions avec le lancement très prometteur de la *Micro-Huile de Rose*. Deux produits phares, *Dreamskin* et *One Essential*, sont relancés et la nouvelle ligne d'hydratation *Dior Hydra Lift* réalise de bonnes performances.

Guerlain gagne des parts de marché en France et accélère son développement en Chine. L'année est principalement marquée par l'essor de l'axe parfum, porté par le succès de *Mon Guerlain* incarné par Angelina Jolie. Le déploiement des boutiques Guerlain Parfumeur s'avère prometteur, avec cinq ouvertures qui témoignent à la fois d'un succès d'image et d'un modèle commercial performant. La Maison bénéficie de la croissance des soins *Orchidée Impériale* et *Abeille Royale* et d'une belle progression de ses rouges à lèvres. Guerlain célèbre les dix ans de son engagement « Au nom de la beauté », qui inspire ses actions en faveur de l'écoconception, de la biodiversité et de la responsabilité sociale.

Parfums Givenchy connaît une belle année et poursuit ses avancées en Asie grâce au succès de ses lignes de maquillage. *Le Rouge*, collection de rouges à lèvres habillée de cuir, continue sa progression remarquable. La marque étend sa gamme avec les nouveautés *Perfecto* et *Rouge Interdit*. Sur le segment du teint, la croissance est tirée par la poudre *Prime Libre*, très appréciée par la clientèle chinoise. Le parfum masculin *Gentleman* fait l'objet d'un relancement réussi.

La dynamique de **Kenzo Parfums** est portée par ses lignes féminines, *FlowerbyKenzo* et *KenzoWorld*, qui poursuit son déploiement international. Ses innovations digitales renforcent le positionnement décalé et l'esprit de liberté qui distinguent la marque.

Benefit Cosmetics renforce sa *Collection Sourcils*, confirmant sa place de leader mondial sur ce segment du maquillage et innove dans le domaine du teint. **Make Up For Ever** développe son réseau de boutiques. Le succès du nouveau fond de teint *Water Blend* en Asie et le lancement de la palette *Artist Face Color* sont deux temps forts de l'année. **Fresh** maintient sa forte progression, nourrie notamment par le succès en Asie de ses lignes *Black Tea* et *Rose*. **Acqua di Parma** enrichit ses gammes avec *Colonia Pura* qui rencontre un vif succès. **Kat Von D** et **Marc Jacobs Beauty** poursuivent leur forte expansion. Le lancement mondial à l'automne de la ligne de maquillage **Fenty Beauty by Rihanna** en exclusivité chez Sephora connaît un très fort engouement.

Symbole, depuis sa création en 2009, d'une nouvelle génération de parfumeurs exclusifs à l'avenir prometteur, **Maison Francis Kurkdjian** rejoint le Groupe.

1.4.3. Perspectives

En 2018, le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques poursuivra ses avancées en s'appuyant sur la créativité déployée par ses Maisons, sur l'excellence de sa recherche ainsi que sur des investissements significatifs en communication et une forte activité digitale. **Parfums Christian Dior** continuera de soutenir et réinventer ses parfums iconiques. Ses innovations en maquillage mettront en relief l'expertise, l'art de la couleur et l'ancrage de la Maison dans l'univers de la mode avec la poursuite d'une forte activation digitale. Le soin Dior bénéficiera notamment du lancement d'une ligne *Capture Youth* ciblant les trentenaires et du renforcement de *Prestige Micro-Huile*. Un plan offensif sera déployé sur les marchés asiatiques, extrêmement porteurs pour le soin. **Guerlain** célébrera 190 ans de création avec une mise en scène exceptionnelle de la boutique historique des Champs Élysées à l'occasion des Journées Particulières LVMH. Tout en continuant d'affirmer son statut de premier plan en parfumerie, la Maison développera ses gammes de cosmétiques et poursuivra son développement international, notamment à travers le déploiement de ses boutiques Guerlain Parfumeur. **Parfums Givenchy** innovera en maquillage dans le segment des lèvres et du teint, et revisitera son parfum féminin *Irrésistible*. **Kenzo Parfums** soutiendra son iconique *FlowerbyKenzo* avec une nouvelle communication et lancera une nouvelle déclinaison de *KenzoWorld*. **Benefit Cosmetics** lancera un nouveau mascara tout en continuant d'innover sur le segment des sourcils. **Make Up For Ever**, dont l'expertise est reconnue dans le domaine du teint, s'appuiera sur de fortes initiatives dans cette catégorie et sur le développement international de son dispositif de ventes en ligne. 2018 verra la poursuite du déploiement de **Fenty Beauty by Rihanna**, grâce à un programme soutenu d'innovations, en particulier sur le segment des lèvres avec le rouge à lèvres *Mattemoiselle*.

1.5. MONTRES ET JOAILLERIE

1.5.1. Faits marquants

Le groupe d'activités Montres et Joaillerie enregistre pour l'exercice 2017 des ventes de 3 805 millions d'euros, en hausse de 10 % en données publiées et de 12 % à taux de change et à périmètre comparables.

Le résultat opérationnel du groupe d'activités Montres et Joaillerie est de 512 millions d'euros, en hausse de 12 % par rapport à l'année civile 2016. Cette augmentation provient des bonnes performances de Bvlgari et Hublot, le taux de marge opérationnelle sur ventes progresse de 0,3 point pour s'établir à 13,5 %.

1.5.2. Principaux développements

La croissance du groupe d'activités Montres et Joaillerie est portée par la créativité des Maisons, leur maîtrise affirmée des savoir-faire horlogers et joailliers et les bonnes performances de leurs magasins. La joaillerie fait preuve d'une remarquable dynamique et l'activité des montres progresse solidement sur un marché encore difficile, avec notamment d'excellents résultats des nouveautés présentées au Salon de Bâle.



Bvlgari réalise une excellente année et continue de gagner des parts de marché. La joaillerie bénéficie pleinement de la force créative, du rayonnement et de la communication événementielle de la Maison. Les lignes *Serpenti*, *B.zero1* et *Diva* s'enrichissent de nouveautés comme les bagues *Viper* ou les collections *Design Legend* et *Diva's Dream*. La collection de haute joaillerie *Festa* met particulièrement en lumière l'audace créative et les racines romaines de Bvlgari. En horlogerie, la montre *Serpenti Skins*, personnalisable via une application, rencontre un vif succès et la ligne masculine *Octo* confirme sa percée, aidée par le lancement de l'*Octo Finissimo*, deux fois primée au Grand Prix de Genève. La maroquinerie bénéficie du succès de la collection *Serpenti Forever* et d'une capsule développée avec Nicholas Kirkwood. La spectaculaire transformation du magasin de la 5^e Avenue à New York témoigne de la constance des efforts consacrés au réseau de distribution de Bvlgari. Un programme d'ouverture de boutiques éphémères complète et anime ce réseau. Deux nouveaux établissements Bvlgari Hotels & Resorts ont par ailleurs été ouverts à Pékin et Dubaï. La manufacture de Valenza poursuit sa montée en régime. Une nouvelle école destinée à former les artisans de la Maison a ouvert ses portes, contribuant à de nouveaux progrès vers l'excellence joaillière.

La progression des ventes de **TAG Heuer** démontre la pertinence de sa stratégie de développement de son cœur de gamme avec le renforcement des lignes phares *Carrera*, *Aquaracer* et *Formula 1*, et la réédition de l'icône *Autavia*. Une nouvelle génération de montres connectées offrant de multiples possibilités de personnalisation est lancée. La Maison continue d'améliorer son réseau de magasins et opère des ouvertures à Melbourne, Las Vegas et Londres. De nouveaux ambassadeurs renforcent sa visibilité auprès de ses clientèles cibles et sa présence dans les réseaux sociaux. Outre ses nombreux contrats dans le domaine sportif, TAG Heuer associe à son nom les créations avant-gardistes de l'artiste graffeur Alec Monopoly.

Hublot poursuit une croissance soutenue, nourrie par les lignes *Classic Fusion* et *Big Bang* et par l'émergence de *Spirit of Big Bang* qui confirme son statut de troisième pilier de la marque. La Maison illustre sa créativité en lançant des modèles étonnants ou très techniques, tels la *Techframe Ferrari 70 years*, les pièces de la nouvelle collection *Italia Independent* ou la *Spirit of Big Bang Sapphire*. De nouvelles boutiques sont inaugurées à Kyoto, Cannes et Las Vegas. La notoriété de Hublot est servie par une communication associant partenariats prestigieux, forte activité digitale et événements dans les milieux sportifs et culturels. Deux nouveaux partenariats sont signés avec le club portugais de football Benfica Lisbonne et l'International Cricket Council.

Tout en consolidant son organisation, **Zenith** développe ses collections *Chronomaster* et *Elite*. Illustrant sa capacité d'innovation, la nouvelle *Defy El Primero 21* affiche la mesure du centième de seconde et le modèle *Defy Lab*, la montre mécanique la plus précise au monde, est récompensé à Genève.

Le succès des lignes *Liens* et *Joséphine* et la poursuite de sa montée en gamme portent la croissance de **Chaumet**. Les créations *Liens Séduction* et *Insolence* enrichissent les lignes phares. La haute joaillerie est dynamisée par le lancement de la collection *Chaumet est une fête*, mise en scène lors d'un grand événement à Paris. Le rayonnement de Chaumet est renforcé en Chine par le succès de l'exposition « Splendeurs impériales » à Pékin et la mise en place de magasins éphémères dans plusieurs villes du pays.

Fred appuie sa croissance sur sa ligne *Force 10* et sa nouvelle collection *8⁰⁰*. De nouveaux magasins sont ouverts à Tokyo, Hong Kong, Shanghai et Séoul.

Le groupe Christian Dior a cédé à **De Beers** sa participation dans la joint-venture qu'ils détenaient conjointement.

1.5.3. Perspectives

Le groupe d'activités Montres et Joaillerie poursuit activement son objectif de gains de parts de marché. Cette ambition est servie par une approche très attentive des marchés et s'accompagne du maintien d'une grande sélectivité dans l'allocation des ressources. Grâce au talent de leurs artisans et à leur forte capacité d'innovation, les Maisons continueront d'enrichir leurs lignes emblématiques et de lancer de nouvelles collections dans un souci constant d'excellence et de créativité des produits. Le développement des capacités de production vise, à ce titre, à assurer le maintien de l'excellence artisanale et de l'avance technologique. Afin de renforcer leur visibilité et d'asseoir leur image dans les régions clés, les marques horlogères et joaillères poursuivront des investissements soutenus et ciblés, notamment dans le domaine digital. L'amélioration de la qualité, de la productivité et de la rentabilité des réseaux de distribution reste aussi un axe clé. Des ouvertures de magasins sélectives seront opérées au sein d'emplacements prestigieux à forte fréquentation. **Bvlgari** continuera de développer en priorité la joaillerie et les montres féminines avec des initiatives importantes pour les lignes *B.zero1*, *Serpenti* et *Lucea*. La Maison poursuivra son programme de rénovation sur plusieurs boutiques, en particulier à Hong Kong, Shanghai, Londres et Milan. **Hublot** accélérera l'expansion ciblée de ses magasins avec des ouvertures à Genève et Londres. **TAG Heuer** prévoit des ouvertures sur la 5^e Avenue à New York et sur Chuo-dori, l'une des artères commerçantes les plus célèbres de Tokyo. **Chaumet** poursuivra le déploiement de son nouveau concept de magasins.

1.6. DISTRIBUTION SÉLECTIVE

1.6.1. Faits marquants

Le groupe d'activités Distribution sélective enregistre pour l'exercice 2017 des ventes de 13 311 millions d'euros, en hausse de 11 % en données publiées et de 13 % à taux de change et à périmètre comparables.

Le résultat opérationnel courant du groupe d'activités Distribution sélective est de 1 075 millions d'euros, en hausse de 17 % par rapport à l'année civile 2016. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités augmente de 0,4 point et s'établit à 8,1 %, principalement en raison de l'amélioration de la fréquentation des touristes chinois dans les zones où DFS est présent.

1.6.2. Principaux développements

Sephora réalise à nouveau une belle performance et continue de gagner des parts de marché dans tous ses pays d'implantation. Sa croissance est particulièrement forte en Amérique du Nord et en Asie. Aujourd'hui présente dans 34 pays avec plus de 1 800 boutiques et 27 sites de ventes en ligne, l'enseigne accompagne ses clients dans toutes les occasions à travers le monde. Une présence qu'elle étend encore en 2017 avec son implantation en Allemagne et l'ouverture de sites de ventes en ligne en Scandinavie, au Mexique ou encore en Arabie Saoudite. Le programme de modernisation du réseau existant se poursuit, marqué en 2017 par la rénovation des magasins phares de New York, 34^e Rue et 5^e Avenue, et de Mirdif à Dubaï. Le déploiement progressif de nouveaux concepts de magasins intégrant leur écosystème digital, illustré par le *Beauty Board*, le *Virtual Artist* ou le *Digital Skincare Guide*, permet de proposer une expérience inédite et très interactive. Le développement des services en boutique offre aux clients un parcours expérientiel toujours renouvelé, sur-mesure et fidélisant. L'omnicanal est au cœur de la stratégie, avec le développement d'applications mobiles intelligentes intégrant les réseaux sociaux et permettant de fédérer la communauté des *Beauty Insiders* autour de l'univers de la beauté. Sephora continue d'enrichir et renouveler son offre de produits et met en avant les innovations proposées en exclusivité, comme en témoigne le lancement de la marque Fenty Beauty by Rihanna, un succès mondial remarquable.

Une progression solide et de nombreux temps forts marquent l'activité du **Bon Marché** en 2017. L'achèvement de la transformation du département Mode Femme sur deux étages offre à la clientèle, sous de magnifiques verrières, des espaces embellis et réinventés ainsi que des services inédits de personnalisation. En termes d'animation, l'exposition de l'artiste japonaise Chiharu Shiota a connu en début d'année un impact médiatique exceptionnel. Avec le lancement en juin de sa plate-forme digitale 24 Sèvres, Le Bon Marché invente une nouvelle expérience de shopping en ligne, forte d'une offre unique de mode Femme, de vitrines virtuelles innovantes et d'un service client haut de gamme. Enfin, La Grande Épicerie de Paris Rive Droite a ouvert ses portes en novembre dans les anciens locaux du

magasin Franck et Fils. L'atmosphère, la qualité de service et l'accueil du Bon Marché continuent de créer la différence pour la clientèle française et internationale. Son programme de fidélité suscite toujours un fort engouement.

L'année 2017 constitue un tournant positif pour **DFS**, avec des marchés mieux orientés, surtout au second semestre, et le fruit des efforts de réduction des coûts engagés depuis deux ans. La reprise des ventes, particulièrement significative à Hong Kong et Macao, est amplifiée par le renforcement des actions marketing, l'amélioration continue de l'offre des magasins et les initiatives digitales au service des voyageurs. Les investissements consacrés aux magasins *T Galleria* et aux boutiques d'aéroport sont poursuivis avec l'achèvement des travaux à Sydney et plusieurs rénovations entamées à Hong Kong et Auckland. Les nouveaux magasins au Cambodge et à Venise continuent leur montée en puissance et une quatrième boutique de vins et spiritueux a ouvert ses portes au sein de l'aéroport de Changi à Singapour. Un accord est conclu pour l'exploitation des boutiques de luxe de l'aéroport international du Kansai au Japon et la concession détenue à l'aéroport international de San Francisco est renouvelée pour 14 ans. L'expiration en fin d'année de la concession déficitaire de l'aéroport international de Hong Kong contribuera à l'amélioration du résultat en 2018.

Starboard Cruise Services développe sa présence au sein des itinéraires de croisière en Asie, améliore l'attractivité de ses boutiques et affine son offre en fonction des lignes et des différentes clientèles.

1.6.3. Perspectives

Afin d'accroître son maillage territorial et d'accompagner ses clients avec agilité partout où ils se trouvent et à tout moment, **Sephora** maintiendra l'accent sur ses grands piliers stratégiques : l'engagement et le professionnalisme de ses équipes que ce soit en magasin ou en ligne, une offre toujours plus innovante et personnalisée tant dans les produits que dans les services, le développement et la rénovation de son réseau, la poursuite de l'intégration omnicanal et la fidélisation. **Le Bon Marché** continuera de cultiver sa différence, la créativité et l'exclusivité de son offre, son double profil de grand magasin prescripteur et de lieu d'art et de culture. L'année 2018 sera marquée par la transformation de l'espace Enfant. La Grande Épicerie Rive Droite permettra de conquérir une nouvelle clientèle à Paris et s'efforcera de devenir aussi incontournable que le magasin de la rive gauche. Tout en veillant à améliorer encore l'attractivité de ses magasins et de leur offre de marques et produits, **DFS** poursuivra sa stratégie d'expansion et développera ses actions de marketing digital pour resserrer la proximité avec les voyageurs internationaux où qu'ils se trouvent. Fort de son grand succès, le programme de fidélité *Loyal T* continuera d'être déployé. **Starboard Cruise Services** continuera d'affiner ses offres en fonction des circuits de croisière et d'investir dans la transformation de ses boutiques afin d'augmenter leur attractivité et offrir des expériences uniques aux clients.

**1.7. COMMENTAIRES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ**

ACTIF (en milliards d'euros)	2017	2016	Variation
Immobilisations corporelles et incorporelles	41,8	40,3	+ 1,5
Autres actifs non courants	5,8	9,5	- 3,7
Actifs non courants	47,6	49,8	- 2,2
Stocks	11,1	11,1	-
Autres actifs courants	17,6	9,6	+ 8,0
Actifs courants	28,7	20,7	+ 8,0
ACTIF	76,3	70,5	+ 5,8
<hr/>			
PASSIF (en milliards d'euros)	2017	2016	Variation
Capitaux propres	26,9	33,8	- 6,9
Dette financière à plus d'un an	12,3	5,9	+ 6,4
Autres passifs non courants	17,0	15,8	+ 1,2
Capitaux permanents	56,2	55,5	+ 0,7
Dette financière à moins d'un an	9,6	5,1	+ 4,5
Autres passifs courants	10,5	9,9	+ 0,6
Passifs courants	20,1	15,0	+ 5,1
PASSIF	76,3	70,5	+ 5,8

Le total du bilan consolidé de Financière Agache à fin 2017 s'élève à 76,3 milliards d'euros, en progression de 5,8 milliards d'euros par rapport à fin 2016, soit une hausse de 8%. Les actifs non courants, qui diminuent de 2,2 milliards d'euros, représentent 62% du total du bilan contre 71% à fin 2016.

Les immobilisations corporelles et incorporelles progressent de 1,5 milliard d'euros, dont 1,1 milliard d'euros lié aux variations de périmètre de l'année, constituées principalement de l'acquisition de Rimowa. La contrepartie de la revalorisation des engagements d'achat d'intérêts minoritaires donne lieu à une augmentation complémentaire de 1,0 milliard d'euros, et les investissements de l'année, nets des dotations aux amortissements et des cessions, à une augmentation de 0,6 milliard d'euros. Les investissements de l'année sont commentés dans le cadre des variations de trésorerie. À l'inverse, l'évolution des parités monétaires, principalement celle du dollar US, a eu un effet négatif de 1,1 milliard d'euros sur la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les autres actifs non courants reculent de 3,7 milliards d'euros pour s'établir à 5,8 milliards d'euros. Cette baisse résulte principalement de la remise de titres Hermès International dans le cadre de l'offre publique sur les titres Christian Dior (voir Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés). Elle résulte également de la réduction des impôts différés actifs suite, notamment, à la réforme fiscale décidée aux États-Unis qui réduit, à compter de 2018, le taux d'imposition global de 40% à 27%, entraînant une baisse de la valeur des impôts différés actifs des entités concernées.

La valeur des stocks au 31 décembre 2017 est semblable à celle du 31 décembre 2016, du fait d'une diminution de 0,1 milliard d'euros liée aux variations de périmètre de l'exercice, et d'une augmentation de 1,0 milliard d'euros liée à l'évolution de l'activité

(cette variation est commentée dans le cadre des analyses de variations de trésorerie). Par ailleurs, l'évolution des parités monétaires, principalement celle du dollar US, a eu un effet négatif de 0,6 milliard d'euros. En outre, les dotations nettes aux provisions pour dépréciation représentent un effet négatif complémentaire de 0,3 milliard d'euros.

Les autres actifs courants sont en hausse de 8,0 milliards d'euros, s'expliquant principalement par les éléments suivants :

- le niveau de la trésorerie a augmenté de 4,1 milliards d'euros ;
- les placements financiers ont augmenté de 3,1 milliards d'euros dont 1,9 milliard d'euros de constitution nette de dépôts à termes et d'acquisitions d'actions, du reclassement de la participation résiduelle dans Hermès International pour 0,8 milliard d'euros et de la progression de leur juste valeur de 0,3 milliard d'euros ;
- les créances d'impôt sur les sociétés ont progressé de 0,5 milliard d'euros ;
- la valeur de marché des instruments dérivés a augmenté de 0,2 milliard d'euros.

Les autres passifs non courants, à 17,0 milliards d'euros, sont en augmentation de 1,2 milliard d'euros, sous l'effet, principalement, de la progression de 1,3 milliard d'euros de la dette au titre des engagements d'achat de titres de minoritaires.

Enfin, les autres passifs courants progressent de 0,7 milliard d'euros, pour s'établir à 10,5 milliards d'euros, dont 0,2 milliard d'euros du fait de la progression des dettes fournisseurs et 0,4 milliard d'euros lié à la progression de la dette d'impôt sur les sociétés.

Dettes financières nettes et capitaux propres

(en milliards d'euros ou en pourcentage)

	2017	2016	Variation
Dettes financières à plus d'un an ^(a)	12,3	5,9	+ 6,4
Dettes financières à moins d'un an et instruments dérivés ^(a)	9,5	5,1	+ 4,4
Dettes financières brutes après effet des instruments dérivés ^(a)	21,8	11,0	+ 10,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements financiers et investissements financiers en couverture des dettes financières	(11,8)	(4,6)	- 7,2
Dettes financières nettes ^(a)	10,0	6,4	+ 3,6
Capitaux propres totaux (part du Groupe et minoritaires)	26,9	33,8	- 6,9
Ratio dettes financières nettes/capitaux propres	37,1 %	18,9 %	+ 18,2 pts

(a) Hors engagements d'achat de titres de minoritaires, classés en « Autres passifs ».

Le ratio dettes financières nettes sur capitaux propres totaux (y compris les intérêts minoritaires), qui s'élevait à 18,9 % au 31 décembre 2016, est en hausse de 18,2 points et s'établit à 37,1 % au 31 décembre 2017, en raison de l'effet combiné de l'augmentation de la dette financière nette, de 3,6 milliards d'euros, et de la diminution des capitaux propres, de 6,9 milliards d'euros.

Le total des capitaux propres, comprenant la part du Groupe et les intérêts minoritaires, s'élève à 26,9 milliards d'euros au 31 décembre 2017, en diminution de 6,9 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2016. Cette variation reflète :

- pour - 9,3 milliards d'euros, les effets de l'offre publique initiée par Semyrhamis sur les titres Christian Dior non détenus par la Groupe Familial Arnault et, pour - 1,2 milliard d'euros, les effets des acquisitions complémentaires de titres Christian Dior réalisées par le Groupe entre la clôture de l'offre publique et le 31 décembre 2017 ;
- les résultats du Groupe, positifs de 8 milliards d'euros ;
- les distributions de dividendes qui se sont élevées à - 1,9 milliard d'euros ;
- les écarts de conversion, négatifs de 1,0 milliard d'euros. Ils reflètent l'évolution des parités monétaires (principalement la dépréciation du dollar US et du franc suisse par rapport à l'euro entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017) ;
- les écarts de réévaluation négatifs de 1,0 milliard d'euros. Au titre des investissements et placements financiers, la variation est de - 1,3 milliard d'euros, résultant d'une part, d'un effet positif lié à la progression de la valeur de marché, et d'autre part, d'un effet négatif lié essentiellement au transfert en résultat de la plus-value d'échange des titres Hermès International contre des titres Christian Dior dans le cadre de l'offre publique. Les autres écarts de réévaluation ont évolué positivement de 0,3 milliard d'euros ;
- les effets des engagements de rachat de titres de minoritaires, négatifs de 0,4 milliard d'euros, et d'autres éléments négatifs pour 0,1 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2017, le total des capitaux propres représente 35 % du total du bilan, contre 48 % à fin 2016.

La dette financière brute après effet des instruments dérivés s'élève à fin 2017 à 21,8 milliards d'euros, en progression de 10,8 milliards d'euros par rapport à fin 2016. Cette progression s'explique par :

- les variations de la trésorerie liées aux financements intervenues au cours de l'exercice, soit 11,2 milliards d'euros (voir Note 18.1 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- l'évolution des parités monétaires, principalement le dollar US et le yen japonais, qui a eu un effet positif de 0,4 milliard d'euros sur la variation de la dette financière brute.

Dans le cadre de l'offre publique portant sur les titres Christian Dior non détenus par le Groupe Familial Arnault, la société Semyrhamis, filiale de Financière Agache, a conclu des crédits syndiqués à long terme d'un montant global de 9,0 milliards d'euros afin de financer la partie en numéraire de cette offre ainsi que des achats subséquents d'actions Christian Dior.

La société Financière Agache a émis en août 2017 un emprunt obligataire d'un montant de 50 millions d'euros à échéance août 2022, abondé à hauteur de 70 millions d'euros en décembre 2017. Remboursables au pair, ces obligations versent un coupon de 1,20 %.

Au cours de l'exercice, Financière Agache a remboursé l'emprunt obligataire de 275 millions d'euros émis en 2012.

En mai 2017, LVMH SE a réalisé une émission obligataire en euros en quatre tranches d'un total de 4,5 milliards d'euros, complétée en juin 2017 par une émission obligataire de 400 millions de livres sterling. La dette de 850 millions de dollars US émise en 2012, celle de 150 millions d'euros émise en 2009 ainsi que celle de 350 millions de livres sterling émise en 2014 ont été remboursées au cours de l'exercice.

L'encours des programmes de titres de créance à court terme négociables du Groupe (billets de trésorerie, Négociable European Commercial Paper et US Commercial Paper) a progressé de 0,8 milliard d'euros.



La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements financiers et les investissements financiers en couverture de dettes financières s'élevaient en fin d'exercice à 11,8 milliards d'euros, en progression de 7,2 milliards d'euros par rapport à fin 2016. Cette évolution s'explique principalement par les opérations de simplification des structures du groupe Christian Dior – LVMH qui se sont notamment traduites par la cession de la branche Christian Dior Couture à LVMH par la société Christian Dior (voir Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés) et par le reclassement de la

participation résiduelle dans Hermès International à l'issue de l'offre publique simplifiée initiée par Semyrhamis sur les titres Christian Dior non détenus par la Groupe Familial Arnault, du poste Investissements financiers vers le poste Placements financiers.

À fin 2017, le montant disponible de lignes de crédit confirmées non tirées est de 8,3 milliards d'euros, et couvre largement les programmes de titres de créance à court terme négociables, dont l'encours au 31 décembre 2017 atteint 2,7 milliards d'euros.

1.8. COMMENTAIRES SUR LA VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

Le tableau de variation de la trésorerie consolidée, présenté dans les comptes consolidés, détaille les principaux flux financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	Variation
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	10 543	9 118	1 425
Coût de la dette financière nette : intérêts payés	(103)	(118)	15
Impôts payés relatifs aux activités d'exploitation	(2 858)	(2 004)	(854)
Capacité d'autofinancement après intérêts financiers et impôts	7 582	6 996	586
Variation du besoin en fonds de roulement	(521)	(584)	63
Investissements d'exploitation	(2 516)	(2 438)	(78)
Cash-flow disponible	4 545	3 974	571
Investissements financiers	(469)	92	(561)
Opérations en capital	(8 975)	(2 407)	(6 568)
Variation de la trésorerie avant opérations de financement	(4 899)	1 659	(6 558)

La capacité d'autofinancement générée par l'activité au cours de l'exercice 2017, soit 10 543 millions d'euros, progresse de 16% par rapport aux 9 118 millions enregistrés en 2016. Après paiement des intérêts financiers et de l'impôt, la capacité d'autofinancement atteint 7 582 millions d'euros, en progression de 8% par rapport à l'exercice 2016.

Les intérêts payés, soit 103 millions d'euros, sont en diminution par rapport au montant de 2016.

Les impôts payés relatifs aux activités d'exploitation atteignent 2 858 millions d'euros, en hausse de 43% par rapport aux 2 004 millions décaissés l'an dernier. Cette hausse est en lien avec la progression des résultats du Groupe et avec la surtaxe exceptionnelle qui affecte les sociétés françaises en 2017.

La progression du besoin en fonds de roulement, de 521 millions d'euros, est inférieure à celle observée un an plus tôt, qui s'élevait à 584 millions d'euros. Le besoin de trésorerie lié à la progression des stocks s'élève à 1 045 millions d'euros contre 889 millions d'euros un an plus tôt, soit un besoin supérieur lié à l'accroissement de l'activité, financé en partie par la hausse des dettes fournisseurs et des dettes fiscales et sociales, plus élevée en 2017 qu'en 2016 (657 millions d'euros en 2017 contre 424 millions d'euros en 2016). La progression des stocks concerne principalement les Vins et Spiritueux et la Mode et Maroquinerie.

Les investissements d'exploitation, nets des cessions, représentent en 2017 un débours de 2 516 millions d'euros, contre 2 438 millions d'euros un an plus tôt. Ceux-ci incluent principalement les investissements des marques du Groupe dans leurs réseaux de distribution, notamment ceux de Sephora, Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Bvlgari, Parfums Christian Dior, Fendi, et DFS. Ils comprennent également les investissements liés au projet de La Samaritaine, ainsi que ceux de Hennessy, des marques de champagne et de LVMH Métiers d'art dans leur outil de production. En 2017, 469 millions d'euros (montant des acquisitions nettes des cessions) ont été consacrés aux investissements financiers et aux transactions portant sur des titres consolidés, dont 615 millions d'euros liés à l'acquisition de Rimowa.

La variation de trésorerie issue des opérations en capital représente un débours de 8 975 millions d'euros. Ce montant reflète pour 7 607 millions d'euros les acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires. Il s'agit principalement de la partie en numéraire de l'offre publique initiée par Semyrhamis sur les titres Christian Dior non détenus par la Groupe Familial Arnault ainsi que les acquisitions d'actions Christian Dior réalisées postérieurement à cette offre (voir Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés). Ce montant comprend en outre les dividendes en numéraire versés par Financière Agache à ses actionnaires pour 317 millions d'euros, et ceux versés aux actionnaires minoritaires des filiales

consolidées pour 1 557 millions d'euros. Il s'agit pour l'essentiel des actionnaires ne contrôlant pas LVMH SE et des minoritaires de DFS, de Diageo du fait de sa participation de 34 % dans Moët Hennessy) ainsi que des minoritaires de Christian Dior. À l'inverse, l'impôt relatif aux opérations en capital a permis d'encaisser 475 millions d'euros, principalement en raison du remboursement par l'État français de la taxe sur les dividendes instituée depuis 2012, suite à son invalidation par le Conseil constitutionnel.

L'ensemble des opérations d'exploitation, d'investissement et en capital, a ainsi généré des besoins de trésorerie de 4 899 millions d'euros sur l'exercice.

Les opérations de financement se sont traduites par un accroissement de la trésorerie à hauteur de 9 273 millions d'euros du fait, principalement, des financements tirés par Semyrhamis dans le cadre de son offre publique, ainsi que des émissions obligataires réalisées par LVMH SE.

L'effet de la variation des écarts de conversion sur les soldes de trésorerie étant négatif de 132 millions d'euros, le niveau de trésorerie en fin d'exercice atteint 7 831 millions d'euros, soit une progression de 4 243 millions d'euros par rapport au niveau du 31 décembre 2016.

2. Éléments de politique financière

Au cours de l'exercice, les principaux axes de la politique financière du Groupe ont été les suivants :

- la simplification des structures du Groupe qui s'est traduite par :

- le total des capitaux propres, comprenant la part du Groupe et les intérêts minoritaires, s'élève à 26,9 milliards d'euros au 31 décembre 2017, en diminution de 6,9 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2016. Cette variation reflète, d'une part, pour -9,3 milliards d'euros, les effets de l'offre publique initiée par Semyrhamis sur les titres Christian Dior non détenus par la Groupe Familial Arnault et, d'autre part, pour -1,2 milliard d'euros, les acquisitions de titres Christian Dior réalisées par le Groupe entre la clôture de l'offre publique et le 31 décembre 2017. Cette diminution est partiellement compensée par les résultats positifs du Groupe (8 milliards d'euros), net des distributions de dividendes (-1,9 milliard d'euros),

- la progression de l'endettement net : la dette financière nette (hors engagements d'achat de titres de minoritaires) s'élève à 10,0 milliards d'euros, contre 6,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Dans le cadre de l'offre publique simplifiée, Semyrhamis a souscrit des crédits syndiqués pour un montant de 9,0 milliards d'euros, dont la maturité varie de dix-huit mois à cinq ans ;

- l'amélioration de la structure et de la flexibilité financière du Groupe, avec pour principaux indicateurs :

- l'accès à la liquidité du Groupe grâce notamment aux programmes d'émission de titres de créance à court terme (billets de trésorerie et commercial paper) qui bénéficient de taux et de marges attractifs, mais aussi à la capacité à faire appel de manière récurrente aux marchés obligataires sur des maturités moyen/long terme, avec des marges d'émission qui sont restées basses en 2017,

- l'augmentation du volume déjà substantiel des placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, auprès de contreparties bancaires diversifiées et de premier rang ou de fonds monétaires court terme. Cette augmentation est particulièrement sensible au niveau de la société Christian Dior, du fait de l'encaissement du produit de cession de la branche Christian Dior Couture,

- la flexibilité financière du Groupe, grâce à un volant significatif de lignes de crédit confirmées non tirées de 8,3 milliards d'euros au total, dont un crédit syndiqué de la société LVMH d'un montant de 2 milliards d'euros d'une maturité résiduelle de quatre ans et un crédit syndiqué de la société Christian Dior d'un montant de 0,6 milliard d'euros ;

- une politique prudente de gestion des risques de change et de taux d'intérêt, avec pour objectif principal la couverture des risques générés directement ou indirectement par l'exploitation et la couverture de la dette du Groupe ;

- une concentration accrue des liquidités du Groupe grâce au déploiement de « cash poolings » à travers le monde, qui assurent la fluidité des liquidités au sein du Groupe et permettent une gestion optimisée des excédents. De manière générale, le Groupe pratique une politique d'investissement et de placement diversifiée ;

- une politique de distribution dynamique, en faveur des actionnaires de Financière Agache et des minoritaires du Groupe, qui reflète les performances opérationnelles et financières du Groupe. Ainsi, les dividendes et acomptes décidés en faveur des minoritaires des filiales consolidées, au premier rang desquels ceux des sociétés LVMH et Christian Dior, se sont élevés à 1,9 milliard d'euros ;

- en matière de change, les couvertures des sociétés exportatrices sous forme d'achat d'options ou de tunnels, qui permettent de se protéger contre l'impact négatif de la baisse d'une devise tout en gardant le bénéfice d'une partie de la hausse, ont continué à être privilégiées. L'exercice 2017 a été marqué par l'affaiblissement du dollar US et du Yen japonais tout au long de l'année. Les stratégies de couverture ont permis d'obtenir pour le dollar US et le Yen japonais des cours de couverture meilleurs que les cours moyens respectifs sur l'année, et pour la livre Sterling un cours de couverture en ligne avec la moyenne de l'année.



3. Investissements opérationnels

3.1. DÉPENSES DE COMMUNICATION ET PROMOTION

Les investissements en dépenses de communication représentent pour le Groupe dans son ensemble le montant suivant, en valeur absolue et en pourcentage des ventes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Dépenses de communication et promotion	4 979	4 482	4 287
<i>En % des ventes</i>	11,4	11,5	11,4

Ces frais englobent essentiellement le coût des campagnes publicitaires, notamment lors de lancements des nouveaux produits, ainsi que le coût des opérations de relations publiques et de promotion, et des équipes de marketing responsables de l'ensemble de ces activités.

3.2. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En matière de recherche et développement, les investissements sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Frais de recherche et développement	130	113	99

Ces montants couvrent principalement les dépenses de recherche scientifique et de développement des produits de soins et de maquillage dans l'activité Parfums et Cosmétiques.

3.3. INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Au-delà des investissements dans les domaines de la communication, de la promotion et des frais de recherche et développement, les investissements d'exploitation concernent l'amélioration et le développement des réseaux de distribution ainsi que la mise en œuvre des moyens de production adéquats.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont les suivantes, en valeur absolue et en pourcentage de la capacité d'autofinancement générée par l'activité du Groupe :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles ^(a)	2 538	2 428	2 220
<i>En % de la capacité d'autofinancement générée par l'activité</i>	24	27	27

(a) Voir Note 14.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

À l'instar des enseignes de la Distribution sélective qui gèrent directement l'ensemble de leurs points de vente, Louis Vuitton assure la distribution de ses produits exclusivement dans ses magasins. La commercialisation des produits des autres marques du Groupe est assurée par des agents, grossistes ou distributeurs pour les activités de gros, ainsi que par un réseau de magasins en propre ou de franchises pour les activités de vente au détail.

En 2017, outre les acquisitions d'actifs immobiliers, les investissements d'exploitation ont principalement portés sur les points de vente, le réseau total de magasins du Groupe étant porté

en 2017 de 4 148 à 4 374. En particulier, Sephora a poursuivi le développement de son réseau mondial, qui atteint 1 825 magasins à fin 2017 contre 1 726 à fin 2016.

Dans l'activité Vins et Spiritueux, en complément des renouvellements nécessaires de barriques et d'équipements industriels, les investissements de 2017 concernent également la poursuite des investissements en Champagne (initiés en 2012) ainsi que le début de la construction d'un nouveau site de conditionnement et d'expédition chez Hennessy.

4. Principaux établissements et propriétés foncières

4.1. PRODUCTION

4.1.1. Vins et Spiritueux

Le Groupe est propriétaire de vignobles, en France et à l'international, aux superficies suivantes :

<i>(en hectares)</i>	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Total	Dont en production	Total	Dont en production
France				
Appellation Champagne	1 845	1 718	1 837	1 695
Appellation Cognac	187	160	187	159
Vignobles bordelais	194	152	193	152
Vignobles bourguignons	13	13	11	11
International				
Californie (États-Unis)	441	327	433	316
Argentine	1 677	967	1 683	988
Australie, Nouvelle-Zélande	681	603	690	609
Brésil	204	119	232	82
Espagne	116	80	112	80
Chine	68	60	68	48
Inde	4	2	4	-

Dans le tableau ci-dessus, le nombre total d'hectares détenus est déterminé hors surfaces non utilisables en viticulture. La différence entre le nombre total d'hectares détenus et le nombre d'hectares en production correspond à des surfaces plantées mais non encore productives et à des surfaces en jachère.

Le Groupe possède également des bâtiments industriels, des wineries, des caves, des entrepôts, des bureaux et des centres de visite et de réception liés à chacune de ses principales marques de champagne ou à ses opérations de production en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Argentine, Australie, Chine, Nouvelle-Zélande, au Brésil, en Inde et en Espagne, ainsi que des distilleries et des entrepôts à Cognac et en Pologne. L'ensemble du bâti représente environ 820 000 m² en France et 300 000 m² à l'étranger.

4.1.2. Mode et Maroquinerie

Louis Vuitton est propriétaire de ses dix-huit ateliers de fabrication de maroquinerie et souliers ainsi que de son atelier de fabrication de parfums, qui se trouvent essentiellement en France ; des ateliers importants sont également situés près de Barcelone en Espagne, à Fiesso en Italie et à San Dimas en Californie. L'ensemble des ateliers et entrepôts en propriété représente environ 193 000 m².

Fendi est propriétaire en Italie de son site de production près de Florence, ainsi que de l'immeuble Palazzo Fendi, à Rome regroupant la boutique historique ainsi qu'une activité hôtelière.

Céline possède également des installations de production et de logistique situées près de Florence en Italie.

L'usine de production de souliers de Berluti à Ferrare en Italie est la propriété du Groupe.

Rossumoda est propriétaire de ses bureaux et de son atelier de production à Vigonza en Italie.

Loro Piana détient plusieurs ateliers de production en Italie ainsi qu'un site à Oulan-Bator en Mongolie.

Rimowa est propriétaire de ses bureaux en Allemagne et possède plusieurs ateliers de production en Allemagne, République Tchèque et au Royaume-Uni. L'ensemble des biens en propriété représente environ 70 000 m².

Christian Dior Couture possède quatre ateliers de fabrication (dont trois en Italie et un au Canada) et un entrepôt en France. L'ensemble des biens en propriété représente environ 30 000 m².

Les autres installations utilisées par le groupe d'activités sont en location.



4.1.3. Parfums et Cosmétiques

Les installations de recherche et développement des activités Parfums et Cosmétiques du Groupe, de fabrication et de distribution de Parfums Christian Dior, près d'Orléans en France, sont la propriété de Parfums Christian Dior, l'ensemble représentant 140 000 m².

Guerlain possède à Chartres un site de production d'une surface de 20 000 m². Un autre centre de production à Orphin en France, d'une superficie de 10 500 m², est également la propriété de la marque.

Parfums Givenchy possède deux usines en France, à Beauvais et à Vervins, d'une surface totale de 19 000 m², cette dernière unité assurant la production à la fois des lignes de produits Givenchy et Kenzo. La société possède également des installations de logistique à Hersham au Royaume-Uni.

Make Up For Ever est propriétaire d'un site d'entreposage à Gennevilliers en France pour 2 300 m².

4.1.4. Montres et Joaillerie

TAG Heuer détient deux ateliers en Suisse, l'un à Cornol et l'autre à Chevenez, pour une superficie totale d'environ 4 700 m².

Zenith est propriétaire de la Manufacture où sont fabriqués ses mouvements et montres au Locle (Suisse). Les entrepôts situés en Europe sont loués.

Hublot est propriétaire de ses ateliers de production et de ses bureaux.

Bvlgari est propriétaire de ses ateliers de production en Italie et en Suisse.

Les installations des autres marques du groupe d'activités (Chaumet et Fred) sont en location.

4.2. DISTRIBUTION

La distribution des produits du Groupe est réalisée principalement dans des magasins exclusifs. Ce réseau de magasins est le plus souvent en location, le Groupe n'étant que très exceptionnellement propriétaire des murs.

Louis Vuitton est propriétaire des murs de certains de ses magasins, à Tokyo, Hawaï, Guam, Séoul, Cannes, Saint-Tropez, Gênes; l'ensemble représente environ 8 000 m².

Christian Dior Couture est propriétaire des murs de certains de ses magasins en France (Paris, Saint-Tropez et Cannes), en Corée, au Japon, au Royaume-Uni et en Espagne; l'ensemble représente environ 5 400 m².

Céline, Fendi et Berluti sont également propriétaires de certains magasins, à Paris et en Italie.

Dans la Distribution sélective :

- le groupe Le Bon Marché est propriétaire d'une partie de ses magasins, ce qui représente une surface totale d'environ 80 000 m²;
- DFS est propriétaire de ses magasins de Guam, de Saïpan et d'Hawaï.

Au 31 décembre 2017, ce réseau de magasins est réparti de la façon suivante :

<i>(en nombre de magasins)</i>	Au 31 déc. 2017	Au 31 déc. 2016
France	508	507
Europe (hors France)	1 156	1 106
États-Unis	754	730
Japon	412	403
Asie (hors Japon)	1 151	1 055
Autres	393	347
TOTAL	4 374	4 148

<i>(en nombre de magasins)</i>	Au 31 déc. 2017	Au 31 déc. 2016
Mode et Maroquinerie ^(a)	1 769	1 708
Parfums et Cosmétiques	302	248
Montres et Joaillerie	405	397
Distribution sélective : - <i>Sephora</i>	1 825	1 726
- <i>Autres, dont DFS</i>	55	52
Sous-total Distribution sélective	1 880	1 778
Autres		17
TOTAL	4 374	4 148

(a) Y compris les magasins Christian Dior Couture.

4.3. ÉTABLISSEMENTS ADMINISTRATIFS ET IMMEUBLES LOCATIFS

Le Groupe est propriétaire d'immeubles situés du 11 au 17 de la rue François 1^{er} et du 28 au 30 de l'avenue Montaigne à Paris.

Les bâtiments administratifs du Groupe sont le plus souvent en location, à l'exception de sièges sociaux de certaines marques, en particulier ceux de Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Parfums Christian Dior ou Zenith.

Le Groupe détient 40 % de la société propriétaire de l'immeuble où se trouve le siège social de LVMH avenue Montaigne à Paris. De plus, il détient trois immeubles à New York d'une surface d'environ 15 000 m² de bureaux et deux immeubles à Londres d'une surface d'environ 3 000 m² de bureaux. Ces ensembles sont occupés par des entités appartenant au Groupe.

Par ailleurs, le Groupe est également propriétaire d'immeubles locatifs à vocation de bureaux à Paris, New York, Osaka et Londres dont les surfaces respectives sont d'environ 22 000 m², 6 000 m², 3 000 m² et 2 000 m². Ces bâtiments sont loués à des tiers.

Le patrimoine immobilier utilisé précédemment pour l'exploitation commerciale du grand magasin parisien de La Samaritaine fait l'objet d'un projet de reconversion qui le transformera en un ensemble essentiellement constitué de bureaux, de commerces et d'un grand hôtel.

5. Événements postérieurs à la clôture

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2017 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le 27 avril 2018.

6. Évolutions récentes et perspectives

Dans un environnement qui reste porteur en ce début d'année et malgré un contexte monétaire défavorable et des incertitudes géopolitiques, le groupe Financière Agache dispose des meilleurs atouts pour poursuivre en 2018 sa dynamique de croissance pour l'ensemble de ses métiers. Le Groupe maintiendra une stratégie centrée sur le développement de ses marques porté par une politique soutenue d'innovation et d'investissement ainsi que par une exigence permanente de qualité des produits et de leur distribution.

Fort de la grande réactivité de ses équipes, de leur esprit entrepreneurial et de la bonne répartition entre ses différents métiers et les zones géographiques où il opère, le groupe Financière Agache aborde l'année 2018 avec une confiance prudente et se fixe à nouveau comme objectif de renforcer son avance sur le marché mondial du luxe.

Rapport de gestion du Conseil d'administration

GESTION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS ET FINANCIERS

1. Valeurs éthiques et Codes de conduite du Groupe	28
1.1. Respect des conventions internationales	28
1.2. Codes de conduite et référentiels	29
<hr/>	
2. Identification des risques	32
2.1. Risques stratégiques et opérationnels	32
2.2. Risques financiers	36
<hr/>	
3. Procédures d'évaluation et de contrôle mises en place	38
3.1. Organisation	38
3.2. Normes et procédures internes	40
3.3. Systèmes d'information et de communication	41
3.4. Procédures de contrôles comptables, internes et externes	41
3.5. Formalisation et pilotage des dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne	42
3.6. Procédures d'évaluation régulière de la situation des sous-traitants et fournisseurs	43
<hr/>	
4. Dispositifs de maîtrise	46
4.1. Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves	46
4.2. Dispositif de formation et de veille	49
4.3. Mécanisme d'alerte, sanctions et suivi	50



La gestion des risques extra-financiers et financiers de Financière Agache prend en compte la structure particulière du Groupe. Financière Agache est une société holding qui détient, au 31 décembre 2017, directement et indirectement, deux actifs principaux : une participation de 94,5 % dans le capital de Christian Dior et de 42,6 % dans celui de LVMH. L'activité au sein de Financière Agache est consacrée pour l'essentiel à la protection juridique de ces lignes de titres et à l'exercice des droits et

pouvoirs revenant à un actionnaire majoritaire, notamment par la présence aux Conseils et à l'Assemblée de ses filiales Christian Dior et LVMH. En outre, Financière Agache fournit une information financière intégrée conforme aux textes en vigueur.

Toutes les activités opérationnelles du Groupe se situent au niveau de LVMH et le rapport ci-après traitera donc principalement des procédures mises en place et suivies à ce niveau.

1. Valeurs éthiques et Codes de conduite du Groupe

Le succès du Groupe requiert l'adhésion de chacun à des règles, des usages et des principes qui guident notre conduite au quotidien, partout dans le monde, en matière d'éthique, de protection des droits humains et des libertés fondamentales, de responsabilité sociale et de respect de l'environnement. Ne disposant d'aucun salarié en dehors de LVMH et de ses filiales, le groupe Financière Agache se réfère au Code de conduite de Groupe Arnault.

Celui-ci constitue un socle commun en matière d'éthique et formalise un ensemble de principes fondamentaux qui animent le Groupe dans la conduite de ses affaires et guident les collaborateurs dans l'exercice de leurs responsabilités.

Chez LVMH, qui rassemble l'ensemble des Maisons et des sociétés opérationnelles du Groupe, la Direction générale coordonne l'action des directions des risques, des opérations, des achats, de l'environnement, du développement social et de la communication financière, qui collaborent ensemble afin de sensibiliser et faire progresser les Maisons tout particulièrement dans les domaines de la gestion des risques et des relations fournisseurs.

1.1. RESPECT DES CONVENTIONS INTERNATIONALES

Dès 2003, le Groupe a manifesté son attachement aux valeurs universelles en adhérant, au niveau de LVMH, au Pacte mondial des Nations Unies. Le Groupe s'engage ainsi à aligner ses opérations et sa stratégie sur les dix principes recensés relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Le Groupe soutient également la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, les objectifs de développement du millénaire et les objectifs du développement durable des Nations Unies, les principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies et la Charte de la Diversité.

La prise en considération, dans chaque décision, de l'être humain, de sa liberté et de sa dignité, mais aussi de son épanouissement et de sa santé, est un pilier d'une doctrine de responsabilité à laquelle souscrivent l'ensemble des sociétés du Groupe.

Au plan social, l'ensemble des sociétés du Groupe ont des politiques et des pratiques de respect de l'égalité des chances et d'absence de discrimination (sexe, race, religion, politique, etc.) telles que définies dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Cette culture et ces pratiques induisent également le respect de la liberté syndicale, le respect des personnes et l'interdiction du travail des enfants ainsi que du travail forcé.

Au plan environnemental, le Groupe respecte rigoureusement les lois, réglementations et normes applicables, dans tous les pays.

Le Groupe ambitionne d'aller toujours au-delà de ces prescriptions légales et réglementaires pour répondre à une préoccupation citoyenne et sociale, et participe activement, à travers l'ensemble de ses Maisons, de ses collaborateurs et de ses partenaires, à la définition et à la mise en place de pratiques toujours plus vertueuses dans ses secteurs d'activité, en adoptant notamment une approche de précaution. Ces engagements ont été formalisés dans la Charte Environnement, adoptée dès 2001 et applicable à l'ensemble des Maisons.

Depuis sa création, le Groupe :

- s'assure que ses pratiques reflètent les standards les plus élevés d'intégrité, de responsabilité et de respect de ses partenaires ;
- offre un cadre de travail qui permet à ses collaborateurs la pleine expression de leur talent et la mise en œuvre de leur expertise et de leurs savoir-faire ;
- veille à ce que ses Maisons définissent et adaptent leurs processus de production, leurs habitudes, leurs comportements, pour toujours mieux répondre aux défis environnementaux auxquels elles sont confrontées ;
- participe par ses activités au développement des territoires dans lesquels il est implanté ;
- mobilise ressources et compétences au service d'initiatives d'intérêt général et de mécénat et promeut l'accès du plus grand nombre à l'art et à la culture.

1.2. CODES DE CONDUITE ET RÉFÉRENTIELS

1.2.1. Le Code de conduite de Groupe Arnault

Le Code de conduite adopté par Groupe Arnault, société faîtière du Groupe, a vocation à s'appliquer à l'ensemble de ses filiales et, en particulier, à Financière Agache.

Ce Code de conduite explicite les principes de conduite devant guider l'action de chacun.

Il rappelle l'ensemble des principes que le Groupe doit mettre en œuvre dans la conduite de ses activités. Il rassemble les règles que chaque collaborateur doit suivre dans l'exercice de ses fonctions et responsabilités, mettant en particulier l'accent sur l'intégrité exigée de tous. Ainsi, il est notamment rappelé que le Groupe applique une politique de « tolérance zéro » en matière de corruption.

Ce Code de conduite s'articule autour des six grands principes suivants :

- agir de manière responsable et solidaire ;
- offrir un environnement de travail épanouissant et valoriser les talents ;
- s'engager pour la préservation de l'environnement ;
- mériter la confiance des clients ;
- mériter la confiance des actionnaires ;
- concrétiser et promouvoir l'intégrité dans la conduite des activités.

Le Code de conduite de Groupe Arnault ne se substitue pas aux Codes de conduite et aux chartes existant au niveau de Christian Dior, de LVMH et de ses filiales, mais il forme pour ces différents codes un socle d'éthique commun, source d'inspiration.

1.2.2. Le Code de conduite de LVMH

Le Code de conduite de LVMH, adopté en 2009 et diffusé à l'ensemble de ses collaborateurs, a fait l'objet d'une révision en 2017 afin de réaffirmer, préciser et enrichir les principes de conduite devant guider l'action de chacun.

Le Code révisé rappelle l'ensemble des principes que LVMH doit mettre en œuvre dans la conduite de ses activités. Il rassemble les règles que chaque collaborateur doit suivre dans l'exercice de ses fonctions et responsabilités, mettant en particulier l'accent sur l'intégrité exigée de tous. Ainsi, il est notamment rappelé que LVMH applique une politique de « tolérance zéro » en matière de corruption. Enfin, le Code garantit la cohérence et l'amélioration continue des pratiques dans l'ensemble des Maisons.

Il s'articule autour des mêmes principes que ceux du Code de conduite de Groupe Arnault.

Ce Code de conduite ne remplace pas les codes et chartes existant au sein des Maisons mais leur sert de base commune et de source d'inspiration.

Les principes de ce Code peuvent, le cas échéant, être précisés par chaque Maison en fonction de son secteur d'activité ou de son implantation géographique. En outre, des codes ou chartes d'application locale peuvent être déployés lorsque cela s'avère pertinent au regard des législations et réglementations locales.

Au niveau du groupe LVMH, la Charte Environnement et le Code de conduite Fournisseurs ainsi que les divers principes directeurs et chartes internes constituent les déclinaisons du Code de conduite de LVMH dans des domaines spécifiques.

Le Code de conduite est disponible sur le site Internet de LVMH et également téléchargeable en dix langues sur le nouvel intranet « Ethics and Compliance » du Groupe, qui rassemble en un même espace des documents et outils disponibles pour les collaborateurs du Groupe en matière d'éthique et conformité. Le Code de conduite est communiqué à tous les collaborateurs nouvellement embauchés. Le Code et ses principes doivent être respectés par chaque collaborateur. Afin de favoriser l'appropriation des principes du Code par l'ensemble des collaborateurs du Groupe, un outil de formation en ligne leur est proposé depuis la fin de l'année 2017.

En complément du Code de conduite, a été élaboré un ensemble de documents internes visant à guider les collaborateurs du Groupe et des Maisons dans la mise en œuvre au quotidien du Code : les principes directeurs. Ces documents, également accessibles aux collaborateurs sur l'espace intranet « Ethics and Compliance » constituent des guides de référence en ce qui concerne certaines thématiques liées à l'éthique des affaires.

1.2.3. Le Code de conduite Fournisseurs

La société Groupe Arnault attache une grande importance à ce que l'ensemble du Groupe respecte un corpus de règles, usages et principes communs en matière d'éthique, de responsabilité sociale et de protection de l'environnement. C'est la raison pour laquelle chacune des sociétés du Groupe doit instaurer et promouvoir des relations exemplaires – responsables, équitables, et intègres – avec l'ensemble de ses partenaires, notamment les fournisseurs.

Aussi, la société Groupe Arnault et l'ensemble de ses filiales, dont Financière Agache, demandent à leurs fournisseurs de se conformer aux principes éthiques qui figurent dans le Code de conduite fournisseurs et de s'assurer du respect de ces principes par leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

Pour le groupe LVMH, les fournisseurs sont des acteurs clés de sa chaîne de valeur. À ce titre, LVMH s'attache à entretenir des relations responsables avec ses partenaires, fournisseurs et sous-traitants et n'a de cesse de les renforcer. LVMH s'engage à maintenir avec ses partenaires des relations commerciales équilibrées et porte une attention toute particulière au respect des conditions négociées et des délais de paiement.



En 2008, LVMH s'est doté d'un Code de conduite Fournisseurs qui matérialise ses exigences dans les domaines de la responsabilité sociale, de l'environnement et de la lutte anti-corruption. Le Code de conduite Fournisseurs a été diffusé auprès des Maisons du Groupe et toute collaboration avec un partenaire requiert son engagement au respect de l'ensemble des principes éthiques de ce Code.

En 2017, le Code de conduite Fournisseurs de LVMH a été révisé afin d'apporter davantage de précisions quant aux principes de conduite attendus des fournisseurs, en particulier en matière d'intégrité professionnelle.

Sont précisées les exigences sociales (interdiction du travail forcé, du travail des enfants, du harcèlement, des discriminations; dispositions relatives aux salaires, aux horaires, à la liberté syndicale, à l'hygiène et à la sécurité), environnementales, de conduite des affaires (relatives notamment à la légalité, aux douanes, à la sécurité et à la sous-traitance) et les mesures de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence devant être respectées par les fournisseurs et leurs sous-traitants éventuels dans la gestion de leur entreprise.

Le Code de conduite Fournisseurs précise que les fournisseurs de LVMH et de ses Maisons se portent garants du travail effectué par leurs propres sous-traitants et fournisseurs et garantissent le respect par ces derniers des principes exposés dans le Code ainsi que des obligations pertinentes.

Il confère également à LVMH un droit d'audit lui permettant, dans la mesure du possible, de s'assurer du respect effectif de ces principes par ceux-ci.

En cas de violation du Code de conduite Fournisseurs par l'un de ses fournisseurs ou par l'un des fournisseurs ou sous-traitants de celui-ci, LVMH ou la Maison concernée se réservent le droit de réexaminer et, éventuellement, mettre un terme à la relation commerciale, dans les conditions prévues par la loi applicable.

1.2.4. Les autres chartes et supports stratégiques de LVMH

La stratégie environnementale et sociale constitue une contribution essentielle au pilotage des engagements éthiques du Groupe.

Charte Environnement

Signée en 2001 par Bernard Arnault, la **Charte Environnement** est le document fondateur des cinq grandes ambitions de LVMH dans le domaine environnemental : rechercher un haut niveau de performance environnementale; susciter un engagement collectif; maîtriser les risques environnementaux; concevoir des produits en intégrant innovation et créativité environnementale; s'engager au-delà de l'entreprise. Il incite également chaque Président de Maison à s'impliquer dans la démarche par des actions concrètes.

La Charte Environnement a été fortement dynamisée par le **programme stratégique LIFE** (LVMH Initiatives For the Environment), lancé en 2011 de façon à renforcer l'intégration de l'environnement dans les processus managériaux, faciliter

le développement de nouveaux outils de pilotage et tenir compte des évolutions et enrichissements découlant des pratiques innovantes des Maisons. Depuis 2014, les Maisons intègrent le programme LIFE dans leur plan stratégique et indiquent, notamment pour les enjeux liés aux fournisseurs, leurs objectifs environnementaux et sociaux. Mis en œuvre par le Comité de direction de chaque Maison, le programme LIFE est établi autour de neuf dimensions clés de la performance environnementale et de la gestion des risques, parmi lesquels figurent les enjeux liés à l'approvisionnement en matières premières stratégiques, à la traçabilité et la conformité des matières premières et à la responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs.

Pour gagner encore en cohérence et en efficacité, le Groupe a souhaité en 2016 donner à ses Maisons, quel que soit leur domaine d'activité, quatre objectifs communs à atteindre à l'horizon 2020 (2013 étant l'année de référence) : en matière d'éco-conception des produits (1), de fournisseurs et matières premières (2), de réduction des émissions de CO₂ (3) et d'amélioration des performances environnementales de chaque site et magasin (4). S'agissant plus particulièrement de l'axe fournisseurs, les Maisons devront s'assurer du déploiement des meilleurs standards dans leurs approvisionnements en matières premières et chez leurs fournisseurs dans 70 % de leur chaîne d'approvisionnement en 2020 et 100 % en 2025. Cet objectif, qui porte sur la production des matières premières, culture, élevage ou extraction, concerne également les sites de production des fournisseurs du Groupe. En effet, les performances environnementales de LVMH sont étroitement liées à sa capacité à embarquer dans sa démarche ses fournisseurs et sous-traitants, et à les associer à sa politique d'achats durable.

Responsabilité sociale

À partir de l'analyse des enjeux du Groupe et des échanges et interactions avec ses parties prenantes, LVMH a identifié **quatre axes sociaux prioritaires** pour toutes ses Maisons et sociétés : le développement des talents et des savoir-faire (1), l'attention constante portée aux conditions de travail (2), la prévention contre toutes les formes de discrimination (3), l'implication sociale territoriale au bénéfice des populations environnantes (4).

La responsabilité sociale du Groupe, qui se décline sur la base de ces quatre axes prioritaires partout dans le monde, comporte par conséquent un important volet lié à la santé, à la sécurité et au bien-être des salariés. La responsabilité sociale du groupe LVMH vise également à prévenir tout risque de discrimination et à assurer le respect de la singularité de chaque personne.

Adopté en 2009, le **Code de conduite Recrutement** est largement diffusé à l'ensemble des collaborateurs exerçant une activité de recrutement dans le Groupe. Il précise l'éthique du recrutement chez LVMH au travers de quatorze engagements. Un accent particulier est mis sur la prévention de toute forme de discrimination et sur la promotion de la diversité. Concernant le recrutement, LVMH sensibilise ses Maisons à la question du recrutement de tous les talents, valides comme en situation de handicap, dans le cadre des formations obligatoires à la prévention des discriminations. S'agissant des liens entre la prévention de la discrimination et le maintien dans l'emploi, différentes politiques et bonnes pratiques sont mises en œuvre par les Maisons.

Charte interne de conformité au droit de la concurrence

Si le Code de conduite comporte des objectifs en matière de respect de la concurrence, de respect des restrictions commerciales et des programmes de sanctions internationaux, et d'intervention loyale dans la sphère publique, l'engagement de LVMH en faveur du respect de la concurrence a été tout particulièrement formalisé par l'adoption de la Charte interne de conformité au droit de la concurrence, dont l'objectif est de contribuer, au sein du Groupe, au développement d'une véritable culture de conformité aux règles de la concurrence. LVMH se soucie de préserver une concurrence libre et non faussée, dans le respect des lois et pratiques en vigueur, sans entrave aux règles de la concurrence.

Cette charte présente les principales règles que l'ensemble des collaborateurs doivent connaître dans la conduite des relations commerciales au quotidien, et définit de manière pragmatique les standards de conduite qui sont attendus de leur part. À titre d'exemple, LVMH interdit tout abus de position dominante, pratique concertée ou entente illicite par accords, projets, arrangements ou comportements coordonnés entre concurrents concernant les prix, les territoires, les parts de marché ou les clients notamment.

Charte interne de sécurité du système d'information

L'utilisation des moyens informatiques est soumise au respect des règles et principes détaillés dans la Charte interne sécurité du système d'information de LVMH. En effet, l'usage à titre personnel des outils de communication (courrier électronique, Internet...) peut être toléré à condition qu'il soit occasionnel, qu'il n'interfère pas avec les activités professionnelles du collaborateur, qu'il n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour l'entreprise, qu'il soit conforme à la législation en vigueur et qu'il ne porte pas atteinte à la réputation de LVMH.

Ainsi, plus généralement, chaque collaborateur est responsable de la défense du patrimoine et des ressources de LVMH afin d'éviter toute perte, mauvaise utilisation, détérioration ou gaspillage. Ces ressources comprennent notamment les équipements, les biens, les ressources financières et tout autre actif du Groupe. Le Groupe a instauré des principes directeurs internes dédiés à la protection des ressources, auxquels les collaborateurs doivent également se conformer.

1.2.5. Les définitions et les objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne de LVMH

Référentiels

La gestion des risques et du contrôle interne s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF du 22 juillet 2010 relatif aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

En ce qui concerne plus particulièrement le contrôle interne, le Groupe utilise un référentiel interne établi en cohérence avec le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

Définition et objectifs de la gestion des risques

Selon la définition du cadre de référence AMF, le risque représente la possibilité qu'un événement survienne dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs du Groupe ou sa réputation. Le Groupe a caractérisé les risques dits « majeurs » comme des risques susceptibles de porter atteinte à la continuité d'exploitation et/ou à la réalisation des objectifs stratégiques et/ou à sa réputation.

Les objectifs de la gestion des risques sont de :

- préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe et en particulier de ses marques ;
- sécuriser la prise de décision et les processus opérationnels par la vision globale, objective et partagée des menaces et opportunités potentielles ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques et enjeux entourant nos activités.

Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne comprend un ensemble de procédures et d'activités de contrôle adaptées aux caractéristiques propres de chaque activité du Groupe ; il contribue au développement et au succès durable des marques du Groupe, en accompagnant chaque direction en vue de :

- respecter les valeurs et l'éthique du Groupe ;
- prévenir et piloter les risques opérationnels, financiers et juridiques sur l'ensemble des métiers ;
- protéger les actifs et la réputation du Groupe ;
- assurer et développer l'efficacité et la résilience de ses processus et organisations.

Limites

Un dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi bien appliqué soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non absolue quant à la maîtrise globale des risques et des objectifs du Groupe. Il existe en effet des limites inhérentes à ces dispositifs, du fait des incertitudes de l'environnement international, du nécessaire jugement exercé pour arbitrer entre coûts et opportunités, ou des éventuels dysfonctionnements liés à une erreur ou à une défaillance humaine.

La structure du Groupe, composé d'un grand nombre de filiales de taille variée, est un facteur particulier de risque.



2. Identification des risques

Les activités du groupe Financière Agache sont exposées à différents risques qui font l'objet d'un travail régulier d'identification et de gestion dans le contexte des évolutions notamment réglementaires. La gestion des risques opérationnels est effectuée au niveau de LVMH et de ses filiales. À ce titre, la mise en œuvre au niveau de LVMH de la loi du 27 mars 2017

relative au devoir de vigilance raisonnable des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre conduit à mieux identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement.

2.1. RISQUES STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

2.1.1. Image et notoriété du Groupe

Le Groupe est caractérisé par ses marques, un savoir-faire unique et des méthodes spécifiques de production, pour des produits vendus dans le monde entier. La notoriété des marques repose sur la qualité et l'exclusivité des produits et de leurs modes de distribution, ainsi que sur les politiques de communication et de promotion mises en œuvre. Des produits ou une politique de communication en inadéquation avec l'image des marques, des comportements inappropriés de la part des ambassadeurs des marques, des employés, distributeurs ou fournisseurs du Groupe, ainsi que la circulation dans les médias d'informations préjudiciables pourraient affecter la notoriété des marques et entraîner un effet défavorable sur les ventes. La valeur nette des marques, enseignes et des écarts d'acquisition inscrits au bilan du groupe Financière Agache au 31 décembre 2017 s'élève à 28,6 milliards d'euros.

La vigilance du Groupe à l'égard de l'utilisation inappropriée par des tiers du nom de ses marques est extrême, dans le monde physique aussi bien que digital. Cette vigilance s'exerce notamment via l'enregistrement systématique des marques et principaux noms de produits, que ce soit en France ou dans les autres pays, via une communication visant à limiter le risque de confusion entre les marques du Groupe et des marques de même nom, et via une veille constante associée, le cas échéant, à des recours juridiques. Les actions menées par le Groupe visent en particulier la mise en place d'un cadre juridique adapté au monde digital, afin d'établir les responsabilités des différents acteurs impliqués, un devoir de vigilance contre les actes illicites en ligne devant être partagé par l'ensemble des acteurs tout au long de la chaîne de valeur digitale.

Dans le cadre de ses activités de Vins et Spiritueux, de Parfums et Cosmétiques et, dans une moindre mesure, de Montres et Joaillerie et de Mode et Maroquinerie, le Groupe vend une partie de ses produits à des distributeurs hors Groupe, ceux-ci assurant la vente au client final. La notoriété des produits repose donc en partie sur le respect par les distributeurs des exigences du Groupe en matière de mise en valeur des produits, de politique de communication et de respect de l'image de marque. Afin de se prémunir contre des pratiques inappropriées, les contrats de distribution encadrent strictement ces aspects, qui font également l'objet de contrôles réguliers de la part des Maisons.

En outre, le Groupe soutient et développe la notoriété de ses marques en collaborant avec des professionnels réputés et innovants dans leur domaine (direction artistique, œnologie, recherche en cosmétiques...), en impliquant le management au plus haut niveau dans les orientations stratégiques (collections, politiques de distribution, de communication), en respectant et en mettant en avant la personnalité de chaque marque. Les collaborateurs du Groupe à tous les niveaux sont sensibilisés au respect de règles éthiques diffusées dans le Groupe. Enfin, afin de se prémunir contre le risque lié à la mise en cause publique du Groupe ou de l'une de ses marques, le Groupe effectue une veille média constante et maintient en permanence un dispositif de gestion de crise.

2.1.2. Contrefaçon et réseaux de distribution parallèles

Les marques, savoir-faire et méthodes de production du Groupe peuvent être contrefaits ou copiés; les produits du Groupe, notamment les articles de maroquinerie et les parfums et cosmétiques peuvent être distribués, en dehors de la volonté du Groupe, dans des réseaux de distribution parallèles, y compris les réseaux de vente sur Internet. Dans un effort conjoint visant à développer de nouvelles solutions pour engager davantage les consommateurs dans leur expérience digitale tout en préservant la valeur des marques et favoriser la créativité, le Groupe et des acteurs majeurs de l'Internet (« pure plays ») ont annoncé leur coopération afin de protéger les droits de propriété intellectuelle du Groupe et combattre la publicité et la vente en ligne des produits de contrefaçon.

La contrefaçon et la distribution parallèle ont un effet défavorable immédiat sur le chiffre d'affaires et le résultat, et peuvent progressivement nuire à l'image de marque des produits concernés et à la confiance des consommateurs. Le Groupe met donc tout en œuvre pour protéger ses actifs et ses ressources et notamment ses droits de propriété intellectuelle. Les Maisons s'appuient sur une stratégie de lutte contre la contrefaçon basée sur la prévention, la coopération et la communication.

Pour agir contre la contrefaçon des produits, outre la protection systématique des marques et principaux noms de produits mentionnée plus haut, des plans d'actions ont été développés, ayant pour objectif une collaboration étroite, dans les pays

concernés, avec les autorités gouvernementales, les douanes, les avocats spécialistes de ces questions et les acteurs du monde digital, que le Groupe sensibilise aux conséquences néfastes de la contrefaçon. Le Groupe est aussi très présent dans l'ensemble des organismes regroupant les grands noms de l'industrie du luxe, afin de promouvoir des actions concertées et un message commun au niveau mondial, seuls gages de succès. Le Groupe lutte également par divers moyens contre la vente de ses produits par des réseaux de distribution parallèles, notamment par le développement de la traçabilité des produits, l'interdiction de vente directe à ces réseaux et des actions spécifiques permettant de mieux contrôler les circuits de distribution.

En dehors de l'Union européenne, le Groupe n'est pas soumis à des contraintes juridiques de nature à entraver sa politique de distribution sélective, ou à restreindre ses voies de recours contre des tiers distribuant sans agrément les produits du Groupe. Au sein de l'Union européenne, le droit de la concurrence vise dans son principe à garantir une stricte égalité de traitement aux différents acteurs, notamment dans le domaine de la distribution, constituant potentiellement une entrave aux sociétés refusant de distribuer leurs produits en dehors d'un réseau de distributeurs agréés. Toutefois, le Règlement européen de 1999 n° 2790/1999 sur les restrictions verticales, en autorisant le recours à la distribution sélective, a instauré une exemption à ce principe général, dans le cadre de laquelle le Groupe exerce ses activités, offrant ainsi une protection accrue à ses clients. L'exemption a été confirmée en avril 2010, lors du renouvellement du Règlement de 1999, et étendue aux ventes par Internet. Cette protection juridique donne au Groupe des moyens supplémentaires de lutte contre la contrefaçon et la distribution parallèle de ses produits, lutte qui s'exerce dans le monde tant physique que digital.

La lutte contre la contrefaçon a coûté au Groupe en 2017, en dépenses internes et externes, 42 millions d'euros environ.

2.1.3. Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses activités, le Groupe s'engage envers ses partenaires et notamment envers certains de ses fournisseurs sur des périodes pluri-annuelles (contrats de location et de concession, de distribution, d'approvisionnement en particulier). En cas d'interruption de ces contrats avant leur échéance, des indemnités sont généralement prévues au contrat, qui représenteraient une charge sans contrepartie immédiate. Le montant total des engagements minimaux pris par le Groupe au titre des contrats pluri-annuels de location, de concession et d'approvisionnement s'élève à 13,3 milliards d'euros au 31 décembre 2017 ; ces engagements sont détaillés dans les Notes 30.1 et 30.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

La conclusion de contrats engageant le Groupe sur des périodes pluri-annuelles fait l'objet d'un processus d'approbation au sein des Maisons à un niveau adapté à l'importance des enjeux financiers et opérationnels. Les contrats sont revus par les services juridiques, en liaison avec les courtiers d'assurances.

En outre, le Groupe s'est engagé envers ses partenaires dans certaines activités à acquérir les participations que ceux-ci détiennent dans les activités concernées s'ils en font la demande, selon une formule de prix contractuelle. Cet engagement, évalué à 9,2 milliards d'euros au 31 décembre 2017, est enregistré au bilan du Groupe en « Autres passifs non courants » (voir Note 20 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le Groupe s'est également engagé vis-à-vis de certains des actionnaires de ses filiales à distribuer un montant minimal de dividendes, sous réserve que la filiale dispose d'un montant suffisant de trésorerie. Ceci concerne notamment les activités Moët Hennessy et DFS, dont le montant de dividendes minimal est fixé contractuellement à 50 % du résultat consolidé de ces entités.

2.1.4. Capacité du Groupe à anticiper les attentes des clients

La compréhension des besoins des clients est primordiale pour leur proposer des produits adaptés et une expérience client personnalisée. Ainsi, le Groupe fournit à ses clients des informations sincères et claires quant à la méthode de fabrication, aux effets et au bon usage de ses produits, et veille à ne faire aucune déclaration ou allégation trompeuse concernant ses produits et leurs modes de fabrication. Conscient de l'impact sociétal de ses produits et de leur image, le Groupe s'engage à la plus grande vigilance dans sa communication commerciale et publicitaire, en promouvant des comportements responsables.

En outre, les marques doivent identifier les nouvelles tendances, les changements de comportements et de goûts, afin de proposer des produits et des expériences en adéquation avec les attentes des consommateurs. À défaut, le succès de leurs produits serait menacé. Par l'entretien de relations fortes et en constant renouvellement avec leurs sources d'inspiration traditionnelles, tels le monde de l'art, du sport, du cinéma, des nouvelles technologies... les différentes marques du Groupe s'attachent à devancer et à répondre pleinement aux nouvelles attentes des clients, dans le profond respect de l'identité et des affinités de chacune avec ces différents univers.

2.1.5. Exposition internationale du Groupe

Les risques et incertitudes liés à une présence internationale sont de diverses natures. Il s'agit notamment de l'évolution du pouvoir d'achat de la clientèle, ou de la valeur des actifs d'exploitation localisés à l'étranger ; il s'agit aussi des évolutions économiques qui ne sont pas nécessairement simultanées d'une zone à l'autre ; il s'agit enfin des réglementations en matière de droit des sociétés, de fiscalité, de droits de douane ou restrictions à l'importation que peuvent imposer certains pays, et qui, le cas échéant, peuvent être pénalisantes pour le Groupe. Ainsi, certaines des activités du Groupe ont été pénalisées en 2014 et en 2015 par les mesures « anti-extravagances » instaurées par la Chine fin 2012. Il s'agissait notamment de l'activité Cognac, qui, touchée par la réduction des réceptions et banquets, a souffert d'une réduction de ses volumes de ventes en 2014 et 2015 liée à l'importance des stocks présents chez ses distributeurs fin 2013. La réduction des volumes de cadeaux d'affaires avait également eu un effet défavorable en 2014 sur l'activité Montres et Joaillerie.

Afin de se prémunir contre les risques liés au non-respect par méconnaissance d'une évolution de la réglementation, le Groupe met en œuvre un dispositif de veille réglementaire dans toutes ses régions d'implantation.

Le Groupe est peu présent dans des zones instables politiquement, les cadres législatifs et réglementaires des principaux pays d'implantation du Groupe étant bien établis. Il importe de



souligner que l'activité est répartie principalement sur trois zones géographiques et monétaires : l'Asie, l'Europe occidentale et les États-Unis, ce qui compense en partie l'exposition aux risques décrits ici.

En outre, une part significative des ventes du Groupe est liée aux flux touristiques ; ceci concerne particulièrement les activités de « travel retail » au sein de la Distribution sélective, ainsi que le groupe d'activités Mode et Maroquinerie, dont les magasins bénéficient de la clientèle des touristes. Des événements de nature à perturber ces flux (instabilité géopolitique et sécuritaire, dégradation de l'environnement économique, catastrophe naturelle...) auraient un impact défavorable sur les ventes du Groupe.

Enfin, le Groupe participe activement aux discussions globales visant à conclure une nouvelle génération d'accords de libre-échange entre l'Union européenne et les pays tiers, qui concernent non seulement l'accès aux marchés des pays tiers, mais aussi la signature d'accords facilitant l'accès des touristes des pays tiers à l'Union européenne. Ainsi, malgré un contexte sécuritaire tendu, poussant les États membres à demander des contrôles renforcés aux frontières, la Commission européenne a proposé de créer un « touring visa » (période de séjour étendue et possibilité de traverser l'ensemble du territoire européen) qui facilitera le tourisme de shopping de luxe dans l'Union européenne.

2.1.6. Saisonnalité

Pratiquement toutes les activités du Groupe sont concernées par la saisonnalité ; celle-ci se manifeste par la part des ventes sur le dernier trimestre de l'année, liée aux manifestations festives de fin d'année ; cette part est d'environ 30 % pour l'ensemble des activités du Groupe. Des événements imprévisibles sur les derniers mois de l'année peuvent ainsi affecter sensiblement le niveau d'activité et les résultats du Groupe.

2.1.7. Compétences stratégiques

Les métiers du Groupe requièrent des compétences particulières, par exemple dans le domaine de la maroquinerie ou de l'horlogerie. Afin de garantir la pérennité de ces savoir-faire, le Groupe mène des actions en faveur de la formation et de la sauvegarde de ces métiers, indispensables à la qualité de ses produits, notamment à travers une action envers la reconnaissance de la spécificité des métiers du luxe comme métiers « d'excellence », avec des critères propres au secteur économique du luxe et permettant de mieux répondre à ses besoins et exigences.

La gestion des compétences est un aspect important du dispositif de gestion des risques et du contrôle interne. Le Groupe veille tout particulièrement à l'adéquation des profils et responsabilités, à la formalisation des revues annuelles de performance des collaborateurs, au développement des compétences par la formation continue et la promotion de la mobilité interne.

Enfin, le succès du Groupe repose également sur le développement de son réseau de distribution et sur sa capacité à sécuriser les meilleurs emplacements sans obérer la rentabilité future des points de vente. Le Groupe a développé une expertise particulière dans le domaine immobilier, qui, partagée entre les différentes marques, permet d'optimiser le développement du réseau de distribution.

2.1.8. Systèmes d'information

Le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses systèmes d'information, en raison d'un dysfonctionnement ou d'une malveillance. La matérialisation de ce risque peut entraîner la perte ou la corruption de données sensibles, telles des informations relatives aux produits, aux clients ou aux données financières. Un tel risque peut également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus concernés. Afin de se prémunir contre ce risque, le Groupe met en œuvre une architecture décentralisée, permettant d'éviter toute propagation de risque. Par l'intermédiaire de son réseau de responsables de la sécurité des systèmes d'information, le Groupe continue de mettre en place un ensemble de mesures permettant d'assurer la protection des données sensibles, ainsi que des plans de continuité d'exploitation au niveau de chaque Maison.

Le Groupe a mis en place une démarche globale pour assurer la conformité à la loi RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) en Europe et à des lois similaires dans d'autres pays, la déclinaison de cette démarche étant sous la responsabilité de chaque Maison.

La protection des données personnelles de nos clients et de nos employés notamment est un sujet sensible. Le Groupe a ainsi développé des outils de bonne gouvernance à destination des Maisons, tels que des principes pour le marketing en ligne et la protection des données. Le Groupe et ses Maisons agissent en toute transparence, dans le respect des réglementations applicables en matière de protection des données personnelles de leurs clients. Les Maisons communiquent à leurs clients des informations claires concernant les données personnelles qu'ils fournissent et veillent à en préserver la confidentialité. Le Groupe et ses Maisons ne vendent pas les données personnelles de leurs clients et n'adressent de communications commerciales aux clients qu'avec leur consentement préalable.

2.1.9. Risques industriels, environnementaux et météorologiques

Les risques environnementaux ainsi que les mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires sont présentés de manière détaillée dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration – Environnement du Rapport annuel de Christian Dior.

L'activité de production de vins et spiritueux du Groupe dépend des conditions climatiques prévalant avant la récolte des raisins. Les vignerons et négociants de Champagne ont instauré un mécanisme permettant de faire face à ces aléas, via le maintien d'une réserve qualitative.

Dans le cadre de ses activités de production et de stockage, le Groupe est exposé à la survenance de sinistres tels que les incendies, les dégâts des eaux ou les catastrophes naturelles.

Pour identifier, analyser et traiter les risques industriels et environnementaux, le Groupe s'appuie sur l'action combinée de compétences externes et de professionnels qualifiés au sein des sociétés du Groupe, notamment les responsables sécurité, qualité ou environnement. La définition et la mise en œuvre de la politique de maîtrise de ces risques sont réunies au sein de la Direction financière.

La protection des actifs du Groupe s'inscrit dans une politique de prévention appliquant les normes de sécurité les plus élevées (Norme incendie FM GLOBAL et NFPA). En concertation avec ses assureurs, le Groupe adopte l'approche dite RHP (Risques hautement protégés) dont le but est de réduire de manière significative le risque d'incendie et de pertes d'exploitation consécutives. L'amélioration continue de la qualité de la prévention des risques est un critère important pris en compte par les assureurs dans l'appréciation de ces risques et, par voie de conséquence, dans l'octroi de garanties étendues et compétitives.

Cette démarche est combinée à un programme de suivi des risques industriels et environnementaux ; dans ce cadre, chez LVMH, environ 55 sites ont été audités par des cabinets d'ingénieurs en 2017.

Des plans de prévention et de protection intègrent, en outre, la continuité des activités et des plans de secours.

Enfin, les risques financiers liés aux effets du changement climatique ainsi que les mesures prises pour les réduire sont pour leur part décrits dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration – Environnement du Rapport annuel de Christian Dior (§ 4. Lutte contre le changement climatique et adaptation).

La majorité des neuf thèmes et objectifs du programme stratégique environnemental LIFE 2020 comporte également une dimension liée aux chaînes d'approvisionnement comme par exemple l'éco-conception, la traçabilité et la conformité des matières ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui induisent la nécessité de développer de multiples collaborations avec nos partenaires. Deux autres enjeux impactent tout particulièrement les activités du Groupe : d'une part, la sécurisation de l'accès aux matières premières stratégiques et filières d'approvisionnement, et, d'autre part, la responsabilité environnementale et sociale des fournisseurs.

En 2012, le Groupe a renforcé les différents outils d'aide à la décision et de formation disponibles permettant de mieux identifier les fournisseurs à auditer. La démarche proposée permet à chaque Maison d'identifier ses fournisseurs à risque sur la base de plusieurs critères dont la catégorie d'achat, la dimension stratégique des produits, le niveau de dépendance financière du fournisseur ou encore son implantation géographique.

Le Groupe a engagé un nouveau travail méthodologique visant à renforcer et actualiser le scoring des pays d'implantation des fournisseurs.

Voir au paragraphe 3.6. ci-après les procédures d'évaluation régulière de la situation des sous-traitants et fournisseurs.

2.1.10. Santé et sécurité des personnes

Dans le cas du Groupe, les risques liés à la santé et à la sécurité des personnes concernent essentiellement d'une part les salariés, et d'autre part les consommateurs.

- S'agissant des mesures concernant la santé et la sécurité des salariés, le Groupe considère que la motivation et les compétences des collaborateurs sont au cœur de l'excellence des produits et services proposés par les Maisons du Groupe. Les conditions de travail doivent leur permettre d'exprimer au mieux leur talent et de s'épanouir dans la réalisation de leurs

missions. C'est donc au plus près de leurs besoins que se déploie l'engagement du Groupe en matière de management de la qualité de vie au travail. Les actions de sécurité au travail et de prévention des accidents de travail prennent des formes diverses dans le cadre d'un programme global d'investissement, de certification et de formation, selon la diversité des situations rencontrées au sein des groupes d'activités. Au-delà des enjeux de santé et de sécurité, les Maisons prennent en compte un concept plus large de bien-être au travail qui se traduit par de multiples initiatives en matière par exemple de prévention des risques psychosociaux, d'offres de services et d'aménagement du temps de travail contribuant à un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle ou encore dans le domaine de la qualité de l'environnement de travail.

- S'agissant des mesures concernant la santé et la sécurité des consommateurs, deux principaux enjeux sont pris en compte en matière de sécurité des produits cosmétiques et de cosmétovigilance ainsi qu'en matière de consommation responsable de ses champagnes, vins et spiritueux. Le Groupe veille à la santé et à la sécurité de ses clients en appliquant le principe de précaution dans la conception, la production et la distribution de ses produits. Le Groupe s'attache en permanence à proposer à sa clientèle des produits de la plus haute qualité par la recherche et l'innovation, avec la plus une grande exigence dans la sélection des matières et dans la mise en œuvre des savoir-faire de ses métiers. Les conditions de production et d'approvisionnement liées à ces matières de haute qualité font l'objet d'une attention particulière de la part du Groupe, afin d'assurer à la fois la pérennité de ces ressources et le respect de ses principes.

2.1.11. Droits humains et libertés fondamentales

Le Groupe encourage l'amélioration continue des conditions sociales, sociétales et sanitaires, qui constituent des facteurs essentiels du développement et de la protection des droits des personnes. À ce titre, le Groupe identifie deux niveaux d'enjeux d'atteinte aux droits humains et libertés fondamentales.

Au plan interne, le Groupe prend en compte les principes relatifs aux droits fondamentaux au travail : élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ; élimination de toute forme de travail forcé et obligatoire ; abolition effective du travail des enfants ; respect de la liberté d'association et reconnaissance effective du droit à la négociation collective. Le Groupe promeut la diversité des profils et des parcours. Cet engagement est notamment consacré par le Code de conduite Recrutement de LVMH, et matérialisé par son adhésion à la Charte de la diversité en entreprise. Le Groupe s'engage à ce que chacun de ses collaborateurs puisse jouir de ses droits sans distinction de couleur de peau, de sexe, de religion, de convictions politiques, d'origine nationale ou sociale, d'âge, de handicap, d'affiliation syndicale et d'orientation sexuelle ou d'identité de genre. Une attention particulière est accordée aux droits des personnes vulnérables.

Au plan externe, le Groupe s'engage à faire preuve de vigilance pour identifier les impacts négatifs potentiels, directs ou indirects, de son activité sur la société afin de les prévenir et, le cas échéant,



y remédier. Le Groupe demande à chaque Maison de collaborer avec des fournisseurs qui acceptent de se conformer aux exigences du Code de conduite Fournisseurs et soutient dans sa sphère d'influence les valeurs, libertés et droits fondamentaux des textes internationaux qui l'inspirent. Le comportement exemplaire attendu de la part des fournisseurs en matière de responsabilité sociale intègre notamment la prohibition du travail des enfants, du travail forcé, du travail illégal, clandestin et non déclaré, du

harcèlement, des abus et des discriminations, ainsi que différentes exigences légales en matière de salaires et avantages, d'horaires de travail, de liberté syndicale, d'hygiène et sécurité, et de protection des données personnelles.

LVMH, en concertation avec Kering et les professionnels du secteur, a également décidé d'établir une charte sur les relations de travail avec les mannequins.

2.2. RISQUES FINANCIERS

2.2.1. Risque de crédit

En raison de la nature des activités, une part importante des ventes réalisées par le Groupe n'entraîne pas de risque client. Il s'agit des ventes effectuées directement à notre clientèle par la Distribution sélective, par les activités Mode et Maroquinerie et, dans une moindre mesure, par les activités Montres et Joaillerie ; cette part représente approximativement 75 % des ventes de 2017.

En outre, pour les ventes non comprises dans ce chiffre, il n'existe pas de dépendance dans les différents métiers vis-à-vis d'un ou de plusieurs clients dont la perte pourrait avoir un effet significatif sur le niveau d'activité ou le résultat du Groupe. Le risque client est assuré de manière satisfaisante ; les demandes de couverture de crédit de LVMH auprès des assureurs sont satisfaites à environ 91 % au 31 décembre 2017.

2.2.2. Risque de contrepartie

Le groupe Financière Agache, à travers ses activités de financements, de placements et de couverture des risques de marché, est exposé à un risque de contrepartie, principalement bancaire, qui doit être contrôlé de manière régulière et dynamique. La diversification de ce risque est un objectif important. Une attention particulière est portée aux expositions aux risques financiers et souverains de nos contreparties bancaires, ainsi qu'à leur notation qui doit refléter des signatures de premières catégories.

2.2.3. Risque de change

Une part prépondérante des ventes du Groupe est réalisée dans des monnaies autres que l'euro, en particulier le dollar US (ou devises liées au dollar US telles qu'entre autres le dollar de Hong Kong) et le yen japonais, alors que la majeure partie de ses dépenses de production est libellée en euros.

Les fluctuations de change entre l'euro et les principales devises dans lesquelles sont libellées les ventes du Groupe peuvent donc modifier significativement le montant de ces ventes et les résultats du Groupe exprimés en euros, et rendre difficiles les comparaisons de ses performances d'un exercice sur l'autre.

Le Groupe gère activement son exposition aux risques de change, afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant en place des couvertures qui revêtent la forme de ventes à terme ou de produits optionnels. Une analyse de sensibilité du résultat net à la variation des principales devises auxquelles est exposé le Groupe ainsi que les niveaux de couverture des flux prévisionnels 2018 pour les principales devises de facturation sont détaillées dans la Note 22.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

La détention d'actifs substantiels en devises (principalement en dollar US et en franc suisse) est également créatrice d'un risque de change patrimonial. Ce risque de change peut être couvert de manière totale ou partielle par l'utilisation d'emprunts ou d'instruments à terme dans la devise de l'actif. Une analyse de l'exposition du Groupe au risque de change patrimonial est présentée dans la Note 22.5 de l'annexe aux comptes consolidés pour les principales devises concernées.

2.2.4. Risque de taux d'intérêt

L'exposition du groupe Financière Agache au risque de taux peut être appréciée par le montant de sa dette financière nette consolidée, qui atteint 10,0 milliards d'euros environ au 31 décembre 2017. Après effet des instruments dérivés, l'encours de dette financière brute est à hauteur de 47 % à taux fixe et à hauteur de 53 % à taux variable. Une analyse de la dette financière par échéance et nature de taux ainsi qu'une analyse de la sensibilité du coût de la dette financière nette aux variations de taux d'intérêt sont présentées dans les Notes 18.4 et 18.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

La dette du Groupe est libellée dans différentes devises, la part libellée dans des devises autres que l'euro étant la plupart du temps transformée en euro par le biais de cross-currency swaps ; le Groupe est alors principalement exposé à l'évolution des taux d'intérêt euro. Ce risque de taux est géré par la mise en place de swaps ou par l'achat d'instruments optionnels (protections contre la hausse des taux) destinés à limiter les effets négatifs d'une évolution défavorable des taux.

À travers la couverture de son risque de change par des couvertures à terme ou optionnelles décrites ci-dessus, le Groupe est également exposé aux différentiels entre les taux euro et les taux des devises couvertes.

2.2.5. Risque des marchés actions

L'exposition du Groupe au risque des marchés actions est en premier lieu liée à ses participations dans Christian Dior et LVMH ainsi qu'aux actions Christian Dior et LVMH auto-détenues, essentiellement en couverture des plans de stock-options et des plans d'attribution d'actions gratuites et de performance.

En outre, des titres cotés peuvent être détenus par certains des fonds dans lesquels le Groupe a investi, ou directement parmi les investissements financiers ou les placements financiers.

Le Groupe peut utiliser des produits dérivés pour gérer ses positions, avec notamment pour objectif de réduire la sensibilité de la position à la variation des cours de bourse. Ainsi, peuvent être mises en place des couvertures de plans de rémunération ou d'instruments financiers liés à l'évolution du cours de l'action LVMH. Les produits dérivés peuvent aussi être utilisés pour disposer synthétiquement d'une position acheteuse.

2.2.6. Risque des marchés matières premières

Le Groupe, essentiellement à travers son activité Montres et Joaillerie, peut être exposé à la variation du prix de certains métaux précieux, notamment l'or. Dans certains cas et afin de sécuriser le coût de production, des couvertures peuvent être mises en place, soit en négociant le prix de livraisons prévisionnelles d'alliages avec les affineurs, ou en négociant avec des producteurs le prix de produits semi-finis, soit par l'achat de couvertures auprès de banques de première catégorie. Dans ce dernier cas, les couvertures consistent à acheter de l'or auprès de banques ou à contracter des instruments fermes ou optionnels avec livraison physique.

2.2.7. Risque de liquidité

Outre des risques de liquidité locaux en règle générale peu significatifs, l'exposition du groupe Financière Agache au risque de liquidité peut être appréciée (i) sur la base de l'encours de ses programmes de titres de créance à court terme négociables, soit 2,7 milliards d'euros ou (ii) en comparant le montant de la dette financière à moins d'un an, hors effet des instruments dérivés

(9,6 milliards d'euros) au montant net de la trésorerie et équivalents de trésorerie (8,0 milliards d'euros). Au regard du non-renouvellement éventuel de ces concours, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non tirées d'un montant de 8,3 milliards d'euros.

La liquidité du Groupe résulte ainsi de l'ampleur de ses placements, de l'existence de financements à long terme, de la diversité de sa base d'investisseurs (obligations et titres de créance à court terme), ainsi que de la qualité de ses relations bancaires, matérialisée ou non par des lignes de crédit confirmées.

Les contrats d'emprunts et de dettes financières ne sont assortis d'aucune clause spécifique susceptible d'en modifier significativement les conditions.

La ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle est présentée dans la Note 22.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

2.2.8. Organisation de la gestion des risques de change, de taux et des marchés actions

Le Groupe applique une stratégie de gestion des risques de change et de taux destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations des monnaies ou des taux d'intérêts sur son activité ou ses investissements.

Le Groupe a mis en place des politiques, des règles et des procédures pour mesurer, gérer et contrôler ces risques de marché.

L'organisation de ces activités repose sur la séparation des fonctions de mise en œuvre des opérations (front office), de gestion administrative (back office) et de contrôle.

Cette organisation s'appuie sur des systèmes d'information intégrés qui permettent un contrôle rapide des opérations.

Le dispositif de couverture est présenté au Comité d'audit.

Les décisions de couverture sont prises selon un processus clairement établi qui comprend des présentations régulières aux différents organes de direction concernés et font l'objet d'une documentation détaillée.



3. Procédures d'évaluation et de contrôle mises en place

La totalité des activités opérationnelles du Groupe étant conduite au sein de LVMH et de ses filiales, les procédures d'évaluation et de contrôle relatives aux activités opérationnelles décrites ci-après ont été mises en place au sein de LVMH.

3.1. ORGANISATION

3.1.1. La gestion des risques et les activités de contrôle dans la société Financière Agache

L'environnement de contrôle

Compte tenu de son appartenance à un groupe disposant des compétences nécessaires à son administration, Financière Agache a recours aux services spécialisés de la société Groupe Arnault qui couvrent principalement les domaines juridique, financier et comptable. Une convention de prestation de services a été conclue à cet effet avec la société Groupe Arnault.

Pour ce qui concerne les prestations externes au Groupe, l'Assemblée générale de Financière Agache a nommé deux cabinets de premier plan pour le commissariat aux comptes, exerçant par ailleurs des fonctions identiques chez Christian Dior et chez LVMH.

Les éléments clés des procédures de contrôle interne

La maîtrise des risques se base en premier lieu sur une revue régulière des risques encourus par la Société afin de permettre une adaptation des procédures de contrôle interne. Compte tenu de l'activité de la Société, les systèmes de contrôle interne ont notamment pour but de prévenir les risques d'erreur et de fraude dans les domaines comptable et financier. Les principes suivants guident l'organisation de la Société :

- des délégations de pouvoir très limitées, très précises et connues des contreparties ; des sous-délégations réduites au minimum ;
- un contrôle juridique en amont de la signature des contrats ;
- une séparation de l'ordonnancement des dépenses et du paiement ;
- des paiements sécurisés ;
- des règles de procédures connues des utilisateurs potentiels ;
- des bases de données intégrées (une seule saisie pour tous les utilisateurs) ;
- des contrôles fréquents, internes et externes.

Le contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet d'instructions précises et d'un système de remontée d'informations permettant de traiter une information exhaustive dans les délais appropriés. Les contrôles exhaustifs réalisés au niveau des paliers de sous-consolidation Christian Dior et LVMH garantissent la qualité de l'information intégrée.

Le contrôle juridique

Les titres détenus par les filiales font l'objet d'un rapprochement régulier entre le service Comptabilité de la Société et le service Titres du Groupe.

3.1.2. Organisation du dispositif de gestion des risques et du contrôle interne de LVMH

LVMH rassemble cinq principaux groupes d'activités : Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques, Montres et Joaillerie, Distribution sélective. Les Autres activités regroupent principalement le pôle média, la construction et commercialisation de yachts de luxe, les activités hôtelières, immobilières, et les sociétés holdings. Ces groupes d'activités sont constitués d'entités de tailles diverses, détentrices de marques prestigieuses, implantées sur tous les continents. L'autonomie des marques, la décentralisation et les responsabilités des dirigeants sont des principes fondamentaux d'organisation du Groupe.

La politique de gestion des risques et de contrôle interne en vigueur dans le Groupe est conforme à ces principes d'organisation :

- les sociétés holdings, dont la société LVMH SE, sont responsables de leur propre système de gestion des risques et de contrôle interne ; LVMH SE assure en outre un rôle de coordination et d'impulsion couvrant l'ensemble du groupe LVMH ; elle met à disposition une méthodologie et un référentiel, et une plate-forme applicative centralisant l'ensemble des données de risques et de contrôle interne (voir le § 3.5.1. ci-après) ;
- le Président d'une Maison est responsable de la gestion des risques et du contrôle interne de l'ensemble des filiales qui contribuent, au plan mondial, à l'activité de la marque ; par délégation, chaque Président de filiale l'est pour ses activités propres.

3.1.3. Organisation et acteurs propres à l'information financière et comptable

Au niveau de Financière Agache

Comme indiqué précédemment, Financière Agache détient, au 31 décembre 2017, directement et indirectement, deux actifs principaux : une participation de 94,5 % dans le capital de Christian Dior et de 42,6 % dans celui de LVMH. **La direction Financière** du Groupe supervise la production des comptes sociaux et consolidés.

Au niveau de Christian Dior

Christian Dior est une société holding qui détient directement et indirectement une participation de 41 % dans le capital de LVMH. Société cotée, LVMH est dotée d'une gouvernance qui contrôle elle-même l'intégrité et la pertinence de son information financière. Son organisation est décrite en détails ci-avant et ci-après. Au niveau de la société Christian Dior, l'information financière destinée aux marchés financiers (analystes financiers, investisseurs, actionnaires individuels, autorités de marché) est assurée sous le contrôle de **la direction Financière** du Groupe, qui supervise notamment la production des comptes sociaux et consolidés, ainsi que la publication du Rapport annuel et du Rapport financier semestriel. Cette information est strictement encadrée par les règles de marché en vigueur, et notamment le principe d'égalité de traitement des investisseurs.

Au niveau de LVMH

La gestion des risques et le contrôle interne relatifs à l'information comptable et financière sont sous la responsabilité des directions suivantes de la direction Financière du groupe LVMH : Comptabilité et Consolidation, Contrôle de gestion, Systèmes d'information, Financement et trésorerie, Fiscalité et Communication financière.

La fonction comptable et consolidation est responsable de la production et de l'établissement des comptes sociaux de LVMH SE et des sociétés des holdings de contrôle des participations du Groupe, des comptes consolidés et des publications semestrielles et annuelles, en particulier le Rapport financier semestriel et le Document de référence. Dans ce cadre, la fonction normes et pratiques comptables définit les normes comptables du Groupe, veille à leur diffusion et à leur application et met en place les formations nécessaires. La fonction consolidation coordonne également la mission des Commissaires aux comptes du groupe LVMH.

La fonction contrôle de gestion est responsable de la coordination du processus budgétaire, de ses ré-estimés établis en cours d'année, du plan stratégique à cinq ans ainsi que des tests de perte de valeur des actifs immobilisés. La fonction contrôle de gestion produit le reporting mensuel de gestion, ainsi que toutes les analyses nécessaires à la Direction générale (voir le § 3.4.3. Reporting de gestion ci-après); elle assure également le suivi des investissements et du cash-flow, ainsi que la production de statistiques et d'indicateurs de gestion spécifiques. La fonction de contrôle de gestion est, de par ses attributions et la structure du reporting qu'elle produit, un acteur essentiel du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques financiers.

Ces deux fonctions sont rattachées à **la direction Financière adjointe**.

La direction des Systèmes d'information définit et met en place les systèmes d'information nécessaires aux fonctions centrales. Elle diffuse les standards techniques du groupe LVMH indispensables à une architecture décentralisée (matériels, applications, réseaux...) et propose des synergies entre métiers, dans le respect de l'autonomie des marques. Elle développe et maintient un système de télécommunications, des centres d'hébergement informatique et des applications transversales partagés par l'ensemble du Groupe. Elle supervise, en coopération avec les filiales, la création d'un plan à trois ans des systèmes d'information par groupe d'activités et société. Elle définit des orientations stratégiques en matière de cybersécurité, élabore et publie des politiques internes et des plans d'action communs, et aide les marques dans la mise en œuvre de systèmes de détection et de réponse à incidents ainsi que dans l'élaboration de plans de secours.

La direction des Financements et de la Trésorerie est responsable de l'application de la politique financière du groupe LVMH qui comprend la gestion optimisée du bilan, la stratégie de financement, la maîtrise des frais financiers, la rentabilité des excédents de trésorerie et des investissements, l'amélioration de la structure financière, et une politique prudente de gestion des risques de solvabilité, de liquidité, de marchés et de contrepartie.

Au sein de cette direction, la trésorerie internationale veille plus particulièrement à la centralisation des disponibilités excédentaires du Groupe, et répond aux besoins de liquidités et de financements à court et moyen terme des filiales. Elle est également responsable de l'application de la stratégie de gestion centralisée des risques de change.

Au département des Marchés, également situé au sein de cette direction, est déléguée la mise en œuvre de la politique centralisée de couverture des risques de marché générés par les sociétés du Groupe : risques de change, de taux et de contrepartie incorporés dans les actifs et les passifs.

Une politique de gestion et des procédures très strictes ont été mises en place pour mesurer, gérer et consolider ces risques de marché. Au sein de cette direction, la distinction entre front office et back office, ainsi que l'existence d'une cellule de contrôle indépendante rapportant au directeur financier adjoint sont les garants du respect de la séparation des tâches. Cette organisation s'appuie sur un système d'information intégré qui permet un contrôle en temps réel des opérations de couverture. Le dispositif de couverture est présenté régulièrement au Comité exécutif du groupe LVMH ainsi qu'au Comité d'audit de la performance de LVMH et fait l'objet d'une documentation détaillée.

La direction Fiscale veille au respect des réglementations et législations fiscales en vigueur, conseille les différents groupes d'activités et sociétés, et propose des solutions fiscales adaptées aux orientations opérationnelles du groupe LVMH. Elle organise des formations appropriées relatives aux changements majeurs intervenus dans la législation fiscale et assure le reporting unifié des données fiscales.



La direction de la Communication financière est responsable de la coordination des informations diffusées à la communauté financière afin de donner à celle-ci une compréhension claire, transparente et précise de la performance et des perspectives du groupe LVMH. Elle a aussi pour rôle de fournir à la direction générale les perceptions de la communauté financière sur la stratégie de l'entreprise ou sur son positionnement dans son environnement concurrentiel. En travaillant en étroite collaboration avec la direction générale et avec les groupes d'activités, elle détermine les messages clés ; elle en assure la cohérence et en coordonne la diffusion au travers de moyens divers (rapports annuel et semestriel, présentations financières, réunions avec les actionnaires ou les analystes, site internet...).

Chacune de ces directions veille à la qualité du contrôle interne dans son domaine respectif via les directions financières des groupes d'activités, des sociétés et des filiales, elles-mêmes responsables de fonctions similaires dans leurs entités. Ainsi, chacune des directions centrales anime son dispositif de contrôle à travers sa ligne fonctionnelle (Contrôleur de gestion, Responsable comptable, Consolidateur, Trésorier...). Des commissions financières réunissant les directions financières des principales sociétés du groupe et les directions de la société LVMH précédemment listées sont organisées périodiquement. Animées et coordonnées par les directions centrales, ces commissions traitent notamment des normes et procédures à appliquer, des performances financières et des actions correctrices à apporter, et du contrôle interne appliqué aux données comptables et de gestion.

3.2. NORMES ET PROCÉDURES INTERNES

À travers son **Intranet Ethics & Compliance**, LVMH diffuse à l'adresse de ses filiales un ensemble de codes, chartes et principes destinés à guider l'ensemble des Maisons et leurs collaborateurs dans la conduite de leurs activités. Il s'agit principalement du Code de conduite du groupe LVMH, des principes directeurs internes au groupe LVMH, du Code de conduite Fournisseurs et de diverses chartes (Charte du Conseil d'administration, Charte sur les conditions de travail des mannequins et leur bien-être, Charte de conformité au droit de la concurrence, Charte Environnement, Charte relative à la sécurité des systèmes d'information, Charte privacy, etc.).

À travers son **Intranet Finance**, LVMH met à disposition l'ensemble des règles et procédures concourant à l'information comptable et financière, et applicables à chacune des filiales : il s'agit notamment des principes et normes comptables, de la consolidation, de la fiscalité, des investissements, du reporting (budget et plan stratégique), de la trésorerie et du financement (centralisation de trésorerie, couvertures de change et de taux...); ces procédures précisent, en outre, les formats, contenus et fréquences des reportings financiers.

Cet Intranet est également utilisé pour la diffusion des principes et bonnes pratiques de contrôle interne :

- le référentiel de contrôle interne LVMH, qui couvre 14 processus clés communs à tous nos métiers (Ventes, Ventes de détail, Achats, Licences, Voyages et déplacements, Stocks, Production, Cash, Immobilisations, Ressources humaines, Systèmes d'information et Clôture des comptes, Environnement, Assurance) ;

- le socle minimum de contrôle interne, « IC Base », composé de 70 contrôles clés extraits du référentiel LVMH, support de l'auto-évaluation annuelle (cf. « La démarche ERICA » ci-après) ;
- les référentiels métiers développés pour refléter les caractéristiques propres à nos activités (Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques, Montres et Joaillerie, Concessions pour les activités Duty-Free) ;
- les bonnes pratiques et outils sur des sujets que le Groupe considère importants : la fraude, les conflits d'intérêts, la délégation d'autorité, les plans de continuité d'activité, les plans de secours informatiques, les politiques et règles de sécurité informatique, la séparation des tâches, la maîtrise des frais média, les bonnes pratiques en magasin.

Une section « Risques majeurs » de l'**Intranet Finance** rassemble les procédures et outils dédiés à l'évaluation, à la prévention et à la couverture de ces risques. Les bonnes pratiques sur les familles de risques opérationnels sélectionnées y sont également disponibles. Ces éléments sont à la disposition de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du risque.

Enfin, la direction Juridique du Groupe prépare à destination des Maisons des outils visant à leur permettre de se conformer (i) à diverses réglementations notamment à celles relatives à la lutte contre le blanchiment, aux limitations applicables aux règlements en espèces en vigueur dans les principaux marchés au sein desquels le Groupe est présent, aux embargos et sanctions économiques mises en place par certains pays ou encore (ii) au nouveau Règlement général européen en matière de protection des données.

3.3. SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Les plans stratégiques de développement des systèmes d'information et de communication au sein de LVMH sont coordonnés par la direction des Systèmes d'information qui veille à l'harmonisation des solutions mises en place et à la continuité des opérations. Les aspects de contrôle interne (séparation des tâches, droits d'accès...) sont intégrés lors de la mise en place de nouveaux systèmes d'information, puis revus régulièrement.

Les systèmes d'information et télécommunication et les risques afférents (physiques, techniques, sécurité interne et externe...) font l'objet de procédures particulières : un kit méthodologique intitulé « Plan de continuité des opérations » a été diffusé au sein de LVMH afin de définir pour chaque entité significative les grandes lignes d'un tel plan ainsi qu'un Plan de reprise d'activité. Un Plan de continuité des opérations ainsi qu'un Plan de reprise d'activité ont été développés et testés au niveau de la société

Groupe Arnault avec laquelle la société Financière Agache a conclu un contrat de prestations de services.

Les entités significatives sont dotées d'un RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information). Les RSSI sont animés par le RSSI Groupe ; ils forment un réseau de vigilance quant à l'évolution des risques SI et mettent en place les dispositifs préventifs adéquats en fonction de la probabilité du risque et son impact potentiel.

Des campagnes d'audit, de tests d'intrusion et audits de vulnérabilité sont menées par les entités et par la direction des Systèmes d'information du Groupe.

LVMH a mis en place depuis avril 2015 un centre opérationnel de surveillance et d'évaluation de la sécurité des systèmes d'information, au service des Maisons du Groupe.

3.4. PROCÉDURES DE CONTRÔLES COMPTABLES, INTERNES ET EXTERNES

3.4.1. Principes comptables et de gestion

Les filiales adoptent les principes comptables et de gestion communiqués par le Groupe pour les besoins des comptes consolidés publiés et du reporting interne ; elles utilisent toutes le même référentiel (plan de comptes et manuel des principes comptables) et le système de reporting comptable et de gestion administré par le Groupe, garantissant ainsi la cohérence des données internes et publiées.

3.4.2. Processus de consolidation

La consolidation des comptes fait l'objet d'instructions régulières et précises ; un système de remontées d'information adapté permet de traiter une information homogène, exhaustive et fiable dans des délais appropriés. Le président et le directeur financier de chaque société s'engagent sur la qualité et l'exhaustivité de l'information financière transmise au Groupe, y compris les éléments figurant hors bilan, par le biais d'une lettre d'affirmation signée, confortant ainsi la qualité de l'information financière transmise.

Des paliers de consolidation existent par Maison et groupe d'activités, garantissant un premier niveau de contrôle et de vérification de la cohérence.

Au niveau de LVMH, les équipes responsables de la consolidation sont organisées par activité et sont en contact permanent avec les groupes d'activités et sociétés concernés ; cette proximité permet une meilleure compréhension et validation de l'information financière communiquée et une anticipation du traitement des opérations complexes.

La qualité de l'information financière et sa régularité au regard des normes sont également garanties par des échanges permanents avec les Commissaires aux comptes lorsque les situations sont complexes et laissent place à l'interprétation.

3.4.3. Reporting de gestion

Toutes les entités consolidées de LVMH produisent annuellement un plan stratégique, un budget complet et des ré-estimés annuels. Des instructions détaillées sont envoyées aux sociétés pour chaque processus.

Ces grandes étapes de gestion sont l'occasion d'analyses approfondies des données réelles en comparaison des données budgétaires et de celles de l'année précédente, et d'un dialogue permanent entre les filiales et le Groupe, élément indispensable au dispositif de contrôle interne financier.

Une équipe de contrôleurs de gestion, au sein de LVMH, spécialisée par activité, est en contact permanent avec les groupes d'activités et les sociétés concernés, autorisant ainsi une meilleure connaissance des performances et des choix de gestion, ainsi qu'un contrôle approprié.

L'arrêt des comptes semestriels et annuels fait l'objet de réunions spécifiques de présentation des résultats en présence des directions concernées et de la Direction financière de LVMH ; durant ces réunions, les Commissaires aux comptes font état de leurs conclusions, tant en termes de qualité d'information financière et comptable que d'appréciation du contrôle interne des différentes sociétés de LVMH.



3.5. FORMALISATION ET PILOTAGE DES DISPOSITIFS DE GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle du respect du Code de conduite est intégré au dispositif de contrôle interne existant au sein de LVMH. Les procédures de contrôles comptables internes et externes mises en place permettent notamment de s'assurer que les comptes ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence, et d'évaluer les mesures de diligence mises en œuvre pour prévenir et lutter contre toute forme de corruption et de trafic d'influence.

3.5.1. La démarche ERICA

Répondant aux directives européennes et à l'ordonnance de décembre 2008, le Groupe a mis en place une démarche, dénommée ERICA (Enterprise Risk and Internal Control Assessment), démarche globale d'amélioration et d'intégration des dispositifs de gestion des risques majeurs et de contrôle interne liés à ses activités courantes.

Cette démarche, depuis 2015, est déployée sur l'ensemble des marques du Groupe ; elle comprend notamment un volet cartographie annuelle des risques majeurs de chaque marque, et l'auto-évaluation de 69 contrôles clés extraits du référentiel de contrôle interne par toutes les entités du Groupe à minima tous les trois ans. Dans cette période des trois ans, le Groupe actionne l'auto-évaluation sur un périmètre restreint d'entités revu chaque année, les Maisons ayant toute autonomie pour étendre le processus sur le périmètre qu'elles jugent approprié.

Un délai de deux ans est accordé aux nouvelles acquisitions pour entrer dans cette démarche une fois le processus d'intégration mené à son terme.

La responsabilité des Maisons et des groupes d'activités dans cette démarche est attestée annuellement par la signature de deux lettres de représentation :

- une lettre d'affirmation « ERICA », portant sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, signée au 30 juin. Le président, le directeur financier et/ou les membres du Comité de direction confirment par leur signature leur responsabilité sur ces dispositifs, et décrivent leur évaluation, les insuffisances majeures et les plans de remédiation correspondants. Ces lettres sont analysées, suivies et « consolidées » à chaque niveau supérieur de la structure organisationnelle du Groupe (régions, Maisons, groupes d'activités) ; elles sont communiquées à la direction Financière et à la direction de l'Audit et du Contrôle interne Groupe. Celles-ci sont également à la disposition des Commissaires aux comptes ;
- la lettre annuelle d'affirmation sur le reporting financier, comprenant un paragraphe dédié au contrôle interne, lettre mentionnée précédemment (« Processus de consolidation »).

Depuis 2013, et selon les circonstances, les présidents de Maison sont amenés à présenter au Comité d'audit de la performance, sur leur périmètre de responsabilités, les réalisations, les plans d'actions en cours et les perspectives, en termes de contrôle interne et de maîtrise des risques.

3.5.2. Le pilotage des risques majeurs et du dispositif de contrôle interne

Les risques majeurs sur nos marques et activités opérationnelles sont gérés au niveau de chacun des groupes d'activités et Maisons de LVMH. Dans le cadre du cycle budgétaire et d'établissement du plan à trois ans, l'identification et l'évaluation des risques majeurs pesant sur les objectifs stratégiques, opérationnels et financiers sont menées et formalisées dans des chapitres dédiés.

Une fois le niveau de risque acceptable déterminé et validé, le traitement des risques se fait à travers des actions de prévention et des actions de protection ; ce dernier volet intègre les plans de continuité d'activités (PCA) et de gestion de crise afin d'organiser la meilleure réponse au risque une fois survenu. Enfin, en fonction de la typologie des risques d'une marque ou d'une entité et du montant du risque résiduel, celle-ci peut, en coordination avec le Groupe, décider de faire appel au marché de l'assurance pour transférer une part ou la totalité de ce risque résiduel et/ou arbitrer en faveur de sa rétention.

La surveillance continue du dispositif de contrôle interne et l'examen périodique de son fonctionnement sont assurés à plusieurs niveaux :

- une forte responsabilisation du management des Maisons et des opérationnels, avec le support des contrôleurs internes, de façon à apprécier le niveau de contrôle interne sur la base de contrôles clés, identifier les faiblesses et engager les actions correctives. Des rapports d'exceptions ou d'anomalies permettent de travailler sur le contrôle détectif en complément du niveau préventif ;
- un processus formalisé d'auto-évaluation annuelle d'une liste de contrôles clés extraits du référentiel de contrôle interne, processus intégré au dispositif ERICA (cf. plus haut) ;
- les Commissaires aux comptes, tenus informés de cette démarche, ainsi que le Comité d'audit de la performance, via des comptes rendus périodiques ;
- les travaux de revue effectués par l'Audit interne de LVMH et les Commissaires aux comptes, dont les résultats et les recommandations sont transmis au management des entités et à la direction générale de LVMH ;
- la revue du dispositif ERICA et de la qualité des auto-évaluations, partie intégrante de la mission de l'Audit interne sur les entités auditées.

3.6. PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA SITUATION DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

LVMH met en œuvre des audits de vérification et des mesures de diligence raisonnable auprès de ses parties prenantes afin de mieux identifier, évaluer et anticiper les risques et les opportunités d'amélioration et d'assurer ainsi une connaissance aiguë de ses partenaires. Ces procédures permettent de vérifier que les performances de ses partenaires sont en ligne avec ses exigences et respectent les meilleures pratiques explicitées dans le Code de conduite de LVMH, notamment sur les questions éthiques, sociales, environnementales et de respect des droits de l'homme. Par le biais des contrôles effectués, LVMH peut également accompagner ses partenaires dans la mise en place et le respect des meilleures pratiques afin de résoudre les cas de non-conformité mineurs. Ces mesures et leur mise en œuvre sont intégrées dans les accords liant LVMH et ses partenaires.

Les Maisons du Groupe structurent leur démarche auprès des fournisseurs sur la base de trois étapes : en identifiant les fournisseurs les plus à risque, en définissant au sein de chaque groupe d'activités les catégories de produits prioritaires et en développant un programme continu d'audits sociaux et environnementaux.

3.6.1. Identification des fournisseurs à risque

La démarche d'identification des fournisseurs à risque prend en compte différents domaines d'analyse. En 2012, LVMH a renforcé les différents outils d'aide à la décision et de formation disponibles permettant de mieux identifier les fournisseurs à auditer. La démarche proposée permet à chaque Maison d'identifier ses fournisseurs à risque sur la base de plusieurs critères dont la catégorie d'achat, la dimension stratégique des produits, le niveau de dépendance financière du fournisseur ou encore son implantation géographique.

Approvisionnements stratégiques

L'attractivité des produits du Groupe repose sur la disponibilité de certaines matières premières, en quantité suffisante mais aussi qualitativement, ces produits devant répondre aux critères de qualité exigés par le Groupe. Il s'agit notamment des approvisionnements en raisins et eaux-de-vie dans le cadre des activités des Vins et Spiritueux, en cuirs, toiles, laines et fourrures dans le cadre des activités Mode et Maroquinerie, mais aussi en composants horlogers, pierres et métaux précieux pour les activités Montres et Joaillerie. Afin de s'assurer des approvisionnements correspondant à ses exigences, le Groupe met en place des partenariats privilégiés avec les fournisseurs concernés. Tout en inscrivant dans la durée ce type de partenariats, le Groupe est constamment à la recherche de nouveaux fournisseurs pouvant répondre à ses exigences. À titre d'illustration, une évaluation du risque de défaillance des fournisseurs a été menée et de bonnes pratiques échangées, conduisant notamment à mettre en place des politiques de dédoublement des approvisionnements pour les produits stratégiques dans les Parfums et Cosmétiques.

En complément, pour certaines ressources rares ou dont la mise au point requiert un savoir-faire spécifique tels les cuirs précieux ou les composants de haute horlogerie, le Groupe poursuit, ponctuellement, une stratégie d'intégration verticale.

Exposition géographique

Fin 2017, l'identification des fournisseurs à risque a été enrichie d'un nouveau travail méthodologique permettant de préciser les différents niveaux d'exposition géographique des activités de LVMH et de ses Maisons sur les trois thématiques de la corruption, des droits humains et de l'environnement.

Chaque cartographie permet de visualiser les niveaux de risque par pays pour ce qui relève des activités administratives, de la production et de la distribution des Maisons.

Ce travail méthodologique a été effectué avec l'appui d'un cabinet externe à partir d'une base de données externes comportant, sur un historique de dix années, de multiples informations concernant les pays, les produits, ainsi que les enjeux économiques, environnementaux, politiques et relatifs aux droits humains.

Ces données ont été croisées avec les informations qualitatives et quantitatives fournies en interne par les Maisons, comme par exemple le niveau d'activité, le montant des achats par catégories, le nombre de magasins et le nombre de salariés présents dans les pays. Ce travail méthodologique sera régulièrement actualisé.

3.6.2. Objectifs au titre des enjeux spécifiques des groupes d'activités

Les Maisons de Mode et Maroquinerie ont développé de multiples initiatives en fonction des matières et approvisionnements considérés comme stratégiques. L'objectif à 2020 vise à consolider l'audit social de plus de 90 % des fournisseurs. En outre, quatre catégories prioritaires de produits ont été identifiées comme des enjeux communs à l'ensemble des Maisons :

- **cuir** : l'objectif à 2020 est d'assurer au moins 70 % de l'approvisionnement total auprès de tanneries répondant aux exigences du Leather Working Group (LWG). À titre d'exemple, en 2017, l'approvisionnement de Loewe auprès de tanneries certifiées LWG représentait 71 % du total. En ce qui concerne Heng Long, la tannerie de cuir exotique à Singapour, ce sont 100 % de ses fermes d'approvisionnement en peaux de crocodile qui seront auditées et certifiées en 2020 par NSF (National Sanitation Foundation) sur la base des lignes directrices de LVMH. En 2017, Louis Vuitton a décidé d'élargir le périmètre des audits environnementaux aux fournisseurs en cuir pour les chaussures et accessoires. S'agissant de l'activité maroquinerie, la Maison a poursuivi sa feuille de route en auditant les fournisseurs de rang 2. En 2018, Louis Vuitton entend se concentrer sur l'accréditation de trois principales tanneries au titre du groupe de travail cuir du LWG ainsi que sur l'audit



environnemental de deux tanneries parmi les nouveaux fournisseurs de rang 2. Pour renforcer l'engagement environnemental de ses tanneurs, Louis Vuitton a mis en place des indicateurs clés environnementaux pilotés dans le cadre d'une revue d'activité semestrielle. Les Maisons partagent systématiquement avec leurs fournisseurs l'Animal Sourcing Principles du Business for Social Responsibility (BSR). LVMH participe également à plusieurs groupes de travail œuvrant à la mise en œuvre de bonnes pratiques au sein des filières comme ceux du BSR sur la fourrure, de la Responsible Ecosystems Sourcing Platform (RESP) sur les cuirs de serpent ou du LWG sur les cuirs de bovins ;

- **textile** : LVMH et ses Maisons poursuivent leurs efforts pour s'approvisionner durablement en coton. L'objectif à 2020 est d'assurer au moins 70 % de l'approvisionnement total en coton auprès de producteurs appliquant la BCI (Better Cotton Initiative). Pour la laine de mouton, LVMH a décidé d'encourager deux démarches au sein de sa chaîne d'approvisionnement : les bonnes pratiques définies par l'IWTO (International Wool Textile Organisation), ainsi que le RWS (Responsible Wool Standard). À titre d'exemple, Thomas Pink a modifié en profondeur ses achats de coton. Ainsi, en 2016, 60 % du coton utilisé par la Maison provenait de fournisseurs appliquant la BCI. Pour 2018 et les années à venir, Thomas Pink a pour ambition d'accroître son approvisionnement sur la base de ce standard ;
- **produits chimiques** (notamment dans les pièces métalliques) : LVMH s'est doté d'un standard interne à travers la LVMH RSL (Restricted Substances List) qui interdit la présence de substances dangereuses dans les articles mis sur le marché et leur utilisation par les fournisseurs. Déployé au sein de toutes les Maisons de Mode et Maroquinerie, ce standard reprend les exigences réglementaires les plus strictes et anticipe les futures réglementations. Il permet également aux fournisseurs de mieux comprendre leurs obligations et d'inscrire dans leur démarche dans une approche d'amélioration continue ;
- **produits finis et semi-finis** : suite au partenariat réalisé avec MADE-BY en 2016, Loewe a travaillé sur la clarification de sa chaîne d'approvisionnement pour le prêt-à-porter, en intégrant les fournisseurs identifiés dans l'outil interne d'évaluation des risques des fournisseurs.

Le groupe d'activités Vins et Spiritueux a identifié plusieurs domaines prioritaires au développement durable de ses activités. Ce plan d'action s'articule autour de l'atteinte d'objectifs environnementaux, sociaux et sociétaux dans les domaines des :

- **transports** : l'objectif est de réduire l'empreinte environnementale des Maisons en augmentant le ratio d'expédition par mer et rail, et en renforçant l'utilisation de camions fonctionnant au GNV (Gaz Naturel Véhicules) pour le transport des produits finis ;
- **emballages** : en 2017, 100 % des nouveaux développements d'emballages pour les marques de Champagne et de Cognac ont fait l'objet d'un calcul via l'Indice de Performance Environnementale (IPE) ;

- **matériels d'exposition publicitaire** : 100 % des fournisseurs à risque ont été audités en Europe et en Asie. L'objectif est d'étendre cette couverture à l'échelle mondiale lorsque cela est pertinent.

La branche Parfums et Cosmétiques définit annuellement des actions et objectifs RSE pour ses fournisseurs d'emballages, matières premières et articles promotionnels/matériels d'exposition publicitaire. Dès 2016, les audits sociaux ont couvert 100 % des fournisseurs de rang 1 des zones à risque pour les matériaux verre, carton et métal/plastique. De plus, en 2016, les audits environnementaux ont été réalisés auprès de 100 % des fournisseurs de verre de rang 1. À fin 2017, les audits environnementaux ont été étendus à la totalité des fournisseurs d'étuis en carton. S'agissant des autres approvisionnements stratégiques, on peut souligner qu'en 2017 :

- 100 % des fournisseurs d'alcool et de glycérine végétale ont été audités (audits sociaux et environnementaux) ;
- un audit social est obligatoire pour confirmer l'homologation de tous nos fournisseurs d'articles promotionnels.

Par ailleurs, les Maisons de Parfums et Cosmétiques utilisent des dérivés d'huile de palme et se sont fixé un objectif d'utilisation d'au moins 50 % de dérivés issus d'huile de palme certifiée RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) à fin 2018. En 2017, la branche Parfums et Cosmétiques a adhéré à la Responsible Mica Initiative tout en renforçant son action par la conduite d'audits au sein de cette filière.

Enfin, une charte « Achats responsables » a été adoptée en 2014 par six Maisons de Parfums et Cosmétiques du Groupe. L'objectif est de formaliser les conditions d'une relation responsable avec l'ensemble des fournisseurs. Afin de nous accompagner dans cette démarche, un partenariat a été conclu en 2017 avec EcoVadis. Ce partenariat devrait nous permettre d'évaluer l'engagement RSE de 350 fournisseurs en 2018.

Toutes les Maisons du groupe d'activités Montres et Joaillerie ont été certifiées sur la base du Responsible Jewellery Council (RJC). Bvlgari a également obtenu la certification chaîne de traçabilité (CoC) du RJC pour la ligne de production de bijoux en or. Les activités Montres et Joaillerie ont identifié trois principales catégories de matières premières stratégiques :

- **diamants et métaux précieux** : le RJC a élaboré un système de certification qui vise notamment à s'assurer que les diamants utilisés ne proviennent pas de zones de conflits. Pour les diamants, les exigences du processus de Kimberley sont intégrées. En 2016, les approvisionnements directs et indirects auprès des sous-traitants ont fait l'objet d'une cartographie exhaustive ;
- **pierres de couleur** : en mars 2016, le RJC a annoncé une extension de son périmètre de certification aux pierres de couleur dans le cadre d'un nouveau standard qui devrait être lancé en 2018-2019. À ce titre, Bvlgari est membre du groupe de travail sur la définition d'un standard destiné à être intégré dans la certification RJC en partenariat avec l'ONG *The Dragonfly Initiative*, une structure regroupant les acteurs européens et américains de la haute joaillerie qui travaille au développement de bonnes pratiques pour l'extraction des pierres de couleur.

Au sein du groupe d'activités Distribution sélective, Sephora a identifié deux catégories majeures d'achat : les achats indirects et les achats effectués pour le compte de sa marque en propre (S+). En 2017, Sephora a identifié les fournisseurs à risque au plan social et environnemental pour ces deux catégories d'achats. En Europe, les audits sociaux ont couvert 100% des usines à risque, alors que dans le même temps Sephora a augmenté le nombre des audits environnementaux des fournisseurs à risque avec l'objectif d'auditer 100% d'entre eux en 2020. Ainsi, d'ici 2020, tous les fournisseurs à risque dans le monde auront été audités au plan social et environnemental pour les deux catégories d'achats.

3.6.3. Audits et évaluation des fournisseurs

Au niveau de LVMH, 1 497 audits sociaux et/ou environnementaux ont été réalisés en 2017, dont plus de 80% par des tiers spécialisés, chez 1 015 de nos fournisseurs. 58% des audits ont porté sur des critères à la fois sociaux et environnementaux. Alors que 55% des audits menés étaient en ligne avec les exigences du Groupe, 30% présentaient des cas de non-conformité mineure, 12% faisaient apparaître un besoin d'amélioration significative de la part du fournisseur et 3% des cas de non-conformité majeure. Les non-conformités constatées portaient principalement sur l'indicateur Hygiène & Sécurité. Au total, 570 plans d'actions correctives ont été mis en place suite à ces audits.

Le recours à des pré-audits a également permis de mieux identifier en amont les pratiques des fournisseurs et, le cas échéant, de décider de ne pas collaborer avec eux.

Le recours aux ré-audits est en augmentation en 2017 et montre que les Maisons exercent un suivi régulier de leurs fournisseurs et les accompagnent dans leurs démarches d'amélioration.

Parfois, LVMH et/ou certaines Maisons du Groupe ont dû mettre fin à leur collaboration avec des fournisseurs dont les résultats d'audits faisaient apparaître des cas de non-conformité majeure avec le Code de conduite de LVMH. En 2017, 26 cas ont été recensés.

Portées par une volonté d'amélioration continue, les Maisons du Groupe vont poursuivre en 2018 leurs plans d'audit des fournisseurs et le suivi des plans d'action, tout en continuant à développer les synergies découlant de notre adhésion à Sedex. En 2017, LVMH ainsi que la branche Parfums et Cosmétiques et la Maison Louis Vuitton ont également adhéré à EcoVadis afin de développer une approche encore plus exhaustive de la maîtrise de leurs chaînes d'approvisionnement. Le Groupe s'attachera également à renforcer les groupes de travail par secteur d'activités afin de mieux intégrer leurs spécificités et exigences.

	Europe	Asie	Amérique du Nord	Autres ^(b)
Répartition des fournisseurs (en %)	71	17	9	3
Répartition des audits ^(a) (en %)	71	24	1	4

(a) Dont 57% au titre des premiers audits, et 43% au titre des ré-audits.

(b) Incluant la zone Afrique.

Périmètre : Vins et Spiritueux, Parfums et Cosmétiques, Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Loro Piana, Berluti, Fendi, Givenchy Couture, Loewe, Marc Jacobs, Céline, Rossimoda, Bvlgari, Fred, Hublot, TAG Heuer, Zenith, DFS, Sephora, Le Bon Marché.



4. Dispositifs de maîtrise

La totalité des activités opérationnelles du Groupe étant conduite au sein de LVMH et de ses filiales, les dispositifs de maîtrise décrits ci-après ont été mis en place au sein de LVMH.

4.1. ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

4.1.1. Politique d'assurance

La politique de gestion des risques du Groupe s'inscrit dans une démarche dynamique dont les principaux vecteurs sont :

- l'identification systématique et documentée des risques ;
- l'organisation de la prévention et de la protection des biens industriels et des personnes ;
- le déploiement de plans de secours et de continuité sur le plan international ;
- un dispositif global de financement des risques visant à réduire les conséquences d'événements majeurs sur la situation financière du Groupe ;
- l'optimisation et la coordination des programmes d'assurances mondiaux et centralisés.

La politique de couverture des risques du Groupe s'appuie principalement sur le transfert de ses risques aux marchés de l'assurance à des conditions financières raisonnables, dans le cadre de l'offre disponible sur ces marchés en termes de nature, de garanties et de limites de couverture. Les limites des couvertures d'assurance résultent soit d'une quantification du sinistre maximal possible, soit des contraintes imposées par le marché de l'assurance.

Par rapport aux capacités financières du Groupe, le niveau d'auto-assurance des risques n'est pas significatif. Les franchises à la charge des sociétés du Groupe répondent notamment à une optimisation du rapport couverture/coût global du risque. Les coûts de programmes d'assurance supportés par les sociétés du Groupe est proche de 0,15 % du chiffre d'affaires consolidé.

La solidité financière des partenaires assureurs du Groupe est régulièrement vérifiée, et si nécessaire un assureur est remplacé par un autre.

Les principaux programmes d'assurance coordonnés par le Groupe sont les programmes visant à couvrir les risques de dommages aux biens, pertes d'exploitation, terrorisme, construction, transport, crédit, responsabilité civile et retrait de produits.

Assurance de dommages aux biens et pertes d'exploitation

La plupart des activités industrielles du Groupe sont couvertes dans le cadre d'un programme mondial consolidé d'assurance de dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives.

Les garanties de dommages aux biens sont délivrées à hauteur des capitaux exposés, les garanties de pertes d'exploitation

couvrent la marge brute des sociétés du Groupe sur une période d'indemnisation d'une durée, selon l'exposition aux risques, de 12 à 24 mois. La limite de garantie de ce programme est de 2 milliards d'euros par sinistre, ce montant ayant été déterminé d'après l'analyse des sinistres maximaux possibles du Groupe.

Les garanties « événements naturels », accordées dans le cadre du programme mondial d'assurance de dommages du Groupe, sont de 75 millions d'euros par sinistre et par an. Suite à une étude de modélisation du risque de tremblement de terre au Japon réalisée en 2014 ainsi qu'une mise à jour des zones de risques majeurs en 2016, une garantie spécifique de 18 milliards de yens a été prise pour ce risque. Ces niveaux sont en adéquation avec les expositions des sociétés du Groupe à ces risques.

Assurance transport

L'ensemble des entités opérationnelles du Groupe sont couvertes par un contrat d'assurance transport « Stock et Transit ». La limite de garantie du programme est de 60 millions d'euros et correspond au risque maximal pour les transports en cours à un instant donné.

Assurance responsabilité civile

Le Groupe a mis en place, pour l'ensemble de ses filiales dans le monde entier, un programme d'assurance responsabilité civile et retrait de produits. Ce programme a été conçu pour répondre au mieux, compte tenu de l'offre disponible sur les marchés mondiaux d'assurance des grandes entreprises, aux risques identifiés par le Groupe. Les niveaux de couverture sont conformes à ceux des sociétés dont les activités sont comparables. En ce qui concerne le retrait des produits, la garantie achetée est nettement supérieure à la moyenne disponible sur le marché mondial.

Les atteintes à l'environnement en base accidentelle et graduelle ainsi que les dommages environnementaux (Directive 2004/35 CE) sont couverts dans le cadre de ce programme.

Dans les pays où les accidents du travail ne sont pas couverts par des organismes publics, des programmes d'assurances spécifiques sont souscrits, notamment aux États-Unis. Les niveaux de couverture sont alors conformes aux obligations légales imposées par les différents États. Dans certaines conditions et limites, le Groupe couvre, directement ou à travers un contrat d'assurances, la responsabilité que ses dirigeants et collaborateurs pourraient encourir à titre personnel, individuellement ou solidairement, à l'égard de tiers en cas de faute professionnelle commise dans l'exercice de leurs fonctions.

Couverture des risques spéciaux

La couverture des risques politiques, la responsabilité civile des mandataires sociaux, la couverture des actes de fraude et malveillance, du risque crédit client, des actes de terrorisme, des risques de pertes ou corruptions de données informatiques, des risques liés aux projets de constructions immobiliers, ou risques liés à l'environnement sont assurées par des polices dédiées au niveau mondial ou local.

4.1.2. Prévention et détection de la fraude

Depuis quelques années, le risque de fraude a subi de fortes mutations : recrudescence des fraudes par usurpation d'identité, intensification du recours au « social engineering » avec tentatives d'intrusion et récupération de données. Le Groupe et les Maisons ont intensifié leur vigilance, adaptant leurs procédures internes et leurs campagnes de sensibilisation et formation à l'évolution des scénarios rencontrés ou raisonnablement prévisibles.

Le référentiel de contrôle interne est, par le nombre important des contrôles préventifs et détectifs associés à ce risque, le socle premier du dispositif anti-fraude.

L'obligation faite à toute entité de LVMH de rendre compte au directeur de l'Audit et du Contrôle interne de LVMH de toute tentative de fraude ou fraude avérée constitue une autre composante essentielle de ce dispositif : au-delà de la supervision des actions et décisions de traitement de chaque cas remonté, le directeur s'attache à tirer les enseignements et à redescendre, après anonymisation, cette information aux directeurs financiers de toutes les Maisons.

La direction de l'Audit et du Contrôle interne de LVMH a ainsi mis en place un programme de sensibilisation aux risques de fraude, par le biais de communiqués périodiques, qui recensent les scénarios de tentatives et cas avérés de fraude au sein du Groupe. Pour chaque scénario est présenté un dispositif de prévention, dont l'existence doit être vérifiée par les Maisons et filiales. Ces communiqués sont diffusés très largement dans le Groupe pour une sensibilisation soutenue des personnels les plus exposés.

Enfin, pour compléter ce dispositif, un module spécifique à la fraude est intégré au parcours de formation « the Fundamentals » de l'Académie du Contrôle interne LVMH (cf. « Mécanismes d'alerte » ci-après).

4.1.3. Actions externes et internes d'accompagnement des fournisseurs

Les actions de soutien en faveur des fournisseurs

Les nombreuses interactions et la forte implication du Groupe auprès de ses fournisseurs conduisent le Groupe à les accompagner dans la mise en place et le respect des meilleures pratiques environnementales, sociales et sociétales, tout en les sensibilisant et en les formant aux enjeux de responsabilité propres à leur

activité. Depuis de nombreuses années, des outils sont mis à la disposition des fournisseurs des Maisons pour les aider, par exemple, à mieux comprendre leurs obligations réglementaires liées au règlement REACH (règlement européen sur les substances chimiques) et à progresser. Dans d'autres domaines, à titre d'exemple, en 2017, Sephora a été particulièrement actif dans ses deux grandes catégories d'approvisionnement, indirect et pour le compte de sa marque propre (S+), en apportant un encadrement et une formation en matière de RSE à ses principaux fournisseurs afin de les aider à renforcer leurs performances lors des réévaluations annuelles. Chaque année depuis 2014, un « Supplier Forum » est organisé rassemblant des représentants de Maisons du Groupe ainsi que leurs fournisseurs. Cet événement permet de présenter les exigences de LVMH et de ses Maisons en termes d'achat responsable, de bénéficier de témoignages de fournisseurs ayant réalisé des progrès en synergie avec les Maisons et, enfin, d'échanger sur les bonnes pratiques.

Après l'Italie en 2014 puis la Chine en 2015, le Supplier Forum 2016 s'est tenu à Hong Kong. L'édition 2016 a porté, non pas sur une zone géographique comme pour les précédentes sessions, mais sur des catégories d'achat spécifiques communes à la majorité des Maisons (dont les emballages qui représentent un enjeu de performance environnementale important pour le Groupe). L'édition 2017, qui s'est tenue à Shenzhen et à Hong Kong, a réuni lors de quatre sessions de formation d'une journée plus de cent fournisseurs de rang 1 ou au-delà. Ces formations étaient centrées sur la maîtrise des risques environnementaux dans les usines de nos fournisseurs ou de nos sous-traitants.

L'échange de bonnes pratiques en interne

Il est également capital de sensibiliser les équipes en interne, qu'elles soient directement ou indirectement impliquées dans les relations avec les fournisseurs (acheteurs, équipes de production...).

Depuis 1992, la Commission Environnement LVMH réunit les correspondants Environnement des Maisons et permet d'échanger sur les meilleures pratiques, internes ou externes, dont celles ayant trait aux fournisseurs. La direction de l'Environnement travaille également avec la direction des Achats pour élaborer une politique commune d'achats responsables. Les deux directions co-organisent chaque année depuis 2005 un « Supplier Sustainability Day » qui réunit les fonctions Achats, Environnement, Juridique et Contrôle interne des différentes Maisons afin de sensibiliser et de former les équipes achats ainsi que les fournisseurs aux achats responsables. Toutes les activités du Groupe y sont représentées. Ce rassemblement permet aux Maisons de présenter leurs projets, actions et progrès sur la thématique des achats durables et responsables, et d'interagir avec le Groupe sur les objectifs de LIFE 2020. Lors de l'édition 2015, il a été décidé de mettre en place des groupes de travail propres à chaque secteur d'activités afin de mieux intégrer leurs enjeux et spécificités en termes de plan d'action. L'objectif consiste à identifier les catégories d'achat les plus sensibles pour chaque activité et de faire progresser leur niveau de maturité en termes d'achats responsables.



4.1.4. Actions liées aux enjeux environnementaux

Le Rapport de gestion du Conseil d'administration – Environnement de Christian Dior présente les objectifs et initiatives permettant de comprendre la nature des risques et opportunités environnementaux, notamment au titre des enjeux d'approvisionnement, de l'impact environnemental des activités des Maisons et des enjeux liés à la santé et à la sécurité des personnes.

S'agissant tout particulièrement des enjeux d'approvisionnement et d'intégration des fournisseurs, différents processus et initiatives structurent la démarche du Groupe.

Dans le cadre de son programme stratégique LIFE 2020, LVMH s'est fixé l'objectif de déployer les meilleurs standards dans 70 % de ses chaînes d'approvisionnement pour arriver à 100 % en 2025. Cet objectif, qui porte sur la production des matières premières, culture, élevage ou extraction, concerne également les sites de production des fournisseurs du Groupe. En effet, les performances environnementales du groupe LVMH sont étroitement liées à sa capacité à embarquer dans sa démarche les fournisseurs et sous-traitants, et à les associer à sa politique d'achats durable.

En complément des audits de vérification et des mesures de diligence raisonnable conduites auprès des fournisseurs et sous-traitants (voir le § 3.6. ci-dessus), de multiples initiatives sont déployées par les Maisons sur l'ensemble des enjeux du programme stratégique LIFE 2020 en matière par exemple d'intégration des chaînes d'approvisionnement dans la certification ISO 14001 ou de collaboration dans le domaine de l'approvisionnement, de l'éco-conception et du transport. LVMH conduit différentes collaborations techniques et académiques permettant d'analyser la performance environnementale de filières stratégiques. Ainsi, LVMH a participé en 2016 à la rédaction de la nouvelle version des « Animal Sourcing Principles » du BSR (Business for Social Responsibility), un document énonçant les principes généraux visant le bien-être animal dans les chaînes d'approvisionnement. LVMH participe également aux travaux des associations Leather Working Group et Textile Exchange, qui visent à définir de meilleures pratiques d'élevage dans les filières ovines et bovines. Les Maisons de mode du Groupe s'engagent à ne pas utiliser de fourrures issues d'espèces en danger. Ainsi, LVMH travaille main dans la main avec ses fournisseurs européens et nord-américains, et donne une priorité absolue aux peaux certifiées issues de fermes régulièrement auditées selon des standards reconnus et vérifiés par des tierces parties indépendantes. Enfin, dans le secteur des Vins et Spiritueux, à titre d'exemple, la distillerie Belvedere a élaboré en Pologne, avec des fournisseurs et des scientifiques, un programme dédié à l'alcool brut. L'objectif est de sécuriser et d'améliorer la qualité de son approvisionnement en garantissant la provenance locale de l'alcool et des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

En ce qui concerne plus particulièrement la traçabilité et la conformité de toutes les matières et substances utilisées pour fabriquer les produits commercialisés, la vigilance du Groupe

repose sur le respect des textes réglementaires, des avis des comités scientifiques et des recommandations des associations professionnelles, en Europe comme dans le monde entier, et sur des efforts constants pour sensibiliser et former les salariés. LVMH se plie également à des règles internes strictes en matière de développement de nouveaux produits qu'il fait appliquer à ses fournisseurs. La pression réglementaire s'étant intensifiée ces dernières années, tous les nouveaux fournisseurs reçoivent par exemple le Courrier REACH, né après l'adoption en 2006 du règlement européen qui a rationalisé et amélioré l'ancien cadre réglementaire de l'Union européenne sur les substances chimiques. En le signant, ils s'engagent à respecter les exigences du règlement REACH (Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals) ou de réglementations similaires. Pour les Maisons des groupes d'activités Mode et Maroquinerie et Montres et Joaillerie, la politique de management des risques se traduit par un programme complet centré sur un nouveau standard interne, la LVMH RSL (Restricted Substances List), qui interdit ou restreint la présence de certaines substances dans les articles mis sur le marché et leur utilisation par les fournisseurs. En 2016, le Groupe a commencé à former ses équipes à l'utilisation de la RSL, qui va aider les Maisons à entrer dans une logique d'amélioration continue. Autre outil interne, le *LVMH Testing Program* renforce le système de contrôle des Maisons du groupe d'activités Mode et Maroquinerie : il leur permet en effet de tester dans cinq laboratoires partenaires les substances jugées les plus à risque en fonction des matières. La direction de l'Environnement de LVMH a également élaboré et diffusé des guides techniques spécifiques pour aider les fournisseurs à éliminer certaines substances et à utiliser des alternatives. Parallèlement à ces initiatives, le Groupe continue à échanger avec les autres acteurs de l'industrie du luxe et les fédérations professionnelles pour développer les bonnes pratiques.

Depuis 2016, la montée en compétence des collaborateurs du groupe LVMH est confiée à une Académie de l'Environnement. Les formations dispensées aux collaborateurs de LVMH via l'Académie répondent aux grands enjeux du programme LIFE. Un parcours complet a été structuré à partir d'un socle d'enseignements de base, de neuf modules métiers « à la carte » et d'un module « soft skills ». Des formations métiers sont également disponibles. Ainsi, les acheteurs du Groupe sont invités à suivre une session d'une journée intitulée « Construire la performance environnementale avec les fournisseurs ». Ils y apprennent à identifier les risques environnementaux liés aux pratiques des fournisseurs et à mieux les évaluer à l'aide d'une grille de dix questions développées par LVMH. Les collaborateurs en magasin et les équipes chargées des achats peuvent également suivre la formation proposée par l'Académie de l'Environnement sur la convention CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) de façon à mieux comprendre en quoi elle concerne leurs métiers au quotidien. Au total, ce sont plus de 18 841 heures de formation qui ont été délivrées par le Groupe et ses Maisons en 2016 sur des sujets environnementaux, dont près de 2 735 directement gérées par l'Académie. Certaines Maisons ont également renforcé leurs actions de formation au Diagnostic Environnemental Fournisseurs.

4.1.5. Actions liées aux enjeux sociaux

Le Rapport de gestion du Conseil d'administration – Ressources humaines de Christian Dior présente les différents programmes et initiatives mis en œuvre dans le domaine de la responsabilité sociale. Trois catégories d'informations peuvent être soulignées au regard des enjeux liés aux droits humains, à la santé et sécurité des collaborateurs et aux relations avec les fournisseurs.

Respecter et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales

Le Groupe respecte et défend l'ensemble des principes du Pacte mondial, notamment ceux relatifs aux principes et droits fondamentaux au travail : élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ; élimination de toute forme de travail forcé et obligatoire ; abolition effective du travail des enfants ; respect de la liberté d'association et reconnaissance effective du droit à la négociation collective. Le Groupe promeut la diversité des profils et des parcours. Cet engagement est notamment consacré par le Code de conduite Recrutement de LVMH, et matérialisé par son adhésion à la Charte de la diversité en entreprise. Le Groupe s'engage à ce que chacun de ses collaborateurs puisse jouir de ses droits sans distinction de couleur de peau, de sexe, de religion, de convictions politiques, d'origine nationale ou sociale, d'âge, de handicap, d'affiliation syndicale et d'orientation sexuelle ou d'identité de genre. Une attention particulière est accordée aux droits des personnes vulnérables. Ainsi, la politique de gestion des Ressources humaines prend en compte les enjeux de non-discrimination et de mixité professionnelle.

Le Groupe respecte le droit à la liberté d'expression et d'opinion de ses collaborateurs formulée dans le cadre d'un dialogue constructif. Le Groupe respecte le droit de ses collaborateurs de constituer librement et volontairement et de rejoindre des groupes pour la promotion et la défense de leurs intérêts professionnels. Le Groupe favorise un dialogue social de qualité et la concertation avec les partenaires sociaux, ainsi que le respect et la considération des représentants des salariés dans chacun des pays où il est présent.

Favoriser la prise en compte de la qualité de vie au travail

Le Groupe veille à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs, s'assure que l'ensemble de ses activités respecte les législations et réglementations sanitaires en vigueur dans tous les pays dans lesquels il opère et s'attache à mettre en œuvre les meilleures pratiques relatives à la sécurité sur le lieu de travail. Le Groupe protège ses collaborateurs dans le cadre de leurs missions professionnelles contre toute exposition à des matières ou situations dangereuses et signale tout risque potentiel. Les règlements intérieurs en vigueur au sein du Groupe détaillent les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail. Ils sont portés à la connaissance des collaborateurs. Le Groupe est attentif à garantir à ses collaborateurs le respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Au niveau du Groupe et dans le cadre d'une réflexion sur le déploiement de standards en matière de couverture santé, le programme « Cœur Social » prévoit la mise en place d'un socle commun de protection sociale.

Concrétiser et promouvoir une démarche responsable auprès des partenaires

LVMH demande à ses fournisseurs de se conformer aux principes éthiques qui figurent dans son Code de conduite Fournisseurs. Ce Code précise les exigences sociales (interdiction du travail forcé, du travail des enfants, du harcèlement, des discriminations, dispositions relatives aux salaires, aux horaires, à la liberté syndicale, à l'hygiène et à la sécurité), environnementales, de conduite des affaires (relatives notamment à la légalité, aux douanes, à la sécurité et à la sous-traitance) et les mesures de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence devant être respectées par les fournisseurs et leurs sous-traitants éventuels dans la gestion de leur entreprise.

Dans le domaine des relations avec ses fournisseurs, le Groupe incite également ses Maisons à développer leurs relations avec le secteur protégé et adapté. Ce secteur permet à une personne connaissant une situation de handicap lourd, définitive ou passagère, d'exercer une activité dans un milieu adapté à son handicap.

4.2. DISPOSITIF DE FORMATION ET DE VEILLE

Formations

Le Groupe s'est doté d'outils de formation appropriés. Ces programmes de formation sont définis dans leur contenu et le choix des collaborateurs concernés au regard de la cartographie des risques (en termes de géographie, d'activités, de métiers et de profil de poste), en particulier pour les formations au profit des cadres et des personnels du Groupe les plus exposés aux risques de corruption.

Au sein de l'espace intranet « Ethics & Compliance », un outil de formation en ligne a été mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs en 2017 sur les principes du Code de conduite de LVMH, afin de favoriser la compréhension et l'assimilation par chacun des règles, pratiques et valeurs qui constituent un cadre éthique commun au Groupe et à ses Maisons à travers le monde.

En 2017, la direction du Contrôle Interne de LVMH a lancé l'Académie du Contrôle interne LVMH, avec pour premier objectif l'animation structurée de l'ensemble du réseau des contrôleurs, auditeurs internes et correspondants sur ces sujets. Dans ce cadre, un parcours de formation intitulé « The Fundamentals », sur trois ou quatre jours, a été mis en place en France et à l'étranger ; ce parcours est totalement créé et animé par des contrôleurs internes seniors identifiés dans les Maisons du groupe LVMH.

L'effort de formation du Groupe comporte également de multiples programmes et modules consacrés à l'environnement comme à la sécurité et à la prévention des risques au travail.

En matière de responsabilité sociale, des formations portant sur la prévention des discriminations sont dispensées aux recruteurs, directeurs et managers. Un contrôle continu des pratiques de



recrutement est mis en place en recourant à des campagnes de tests de discrimination menées par un cabinet indépendant. Considérant la responsabilité sociale comme inhérente à toute fonction managériale, chaque nouveau manager est systématiquement sensibilisé à la RSE, à sa mise en œuvre et à son rôle à l'occasion du séminaire d'intégration et de la session d'intégration en ligne.

Informations et veille

Au sein de l'espace intranet « Ethics & Compliance » les collaborateurs de LVMH ont accès à un ensemble de documents internes visant à lutter contre la corruption et le trafic d'influence. Sont notamment disponibles sur cet espace dédié, le nouveau Code de conduite LVMH ainsi que les « Principes directeurs internes » servant de guides de référence en ce qui concerne certains enjeux spécifiques à l'éthique des affaires.

À travers son Intranet Finance, LVMH met à la disposition de l'ensemble des collaborateurs toutes les règles et procédures concourant à l'information comptable et financière, et applicables à chacune des filiales. Cet Intranet est également utilisé pour la diffusion des principes et bonnes pratiques de contrôle interne. Une section propre aux « Risques majeurs » de l'Intranet Finance rassemble les procédures et outils dédiés à l'évaluation, à la prévention et à la couverture de ces risques. Les bonnes pratiques sur les familles de risques opérationnels sélectionnées y sont également disponibles, ces éléments étant à la disposition de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du risque.

En outre, la direction Juridique du Groupe met en ligne sur le site intranet LVMH un panorama des législations en vigueur

sur nos principaux marchés dans le domaine de la lutte contre le blanchiment, des limitations applicables aux règlements en cash ainsi que des réglementations américaines, européennes et suisses en matière d'embargos et sanctions économiques.

Dans le domaine environnemental, la direction de l'Environnement de LVMH est chargée d'aider les Maisons à mener à bien leur propre politique environnementale en mettant à leur disposition expertises et informations utiles, outils pratiques, formations à la carte et accompagnement sur mesure. Pour progresser par exemple sur la question de la conformité des matières et produits, LVMH développe une approche prospective visant à anticiper les évolutions des réglementations internationales. Ses experts participent régulièrement aux groupes de travail des autorités nationales et européennes et réalisent une veille sur toutes les nouvelles réglementations ainsi que sur l'évolution des connaissances scientifiques. LVMH peut ainsi interdire par avance l'utilisation de certaines substances et travailler très en amont à la reformulation de certains produits.

Autre exemple, sous l'impulsion de la direction des Ressources humaines de LVMH, les Maisons s'attachent à mettre en œuvre une approche globale de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les discriminations. À titre d'exemple, la Mission Handicap de LVMH, créée en 2007, a pour rôle de soutenir l'insertion professionnelle et l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle s'appuie sur un réseau de 35 correspondants handicap en Maisons et pilote la démarche du Groupe à travers la sensibilisation des équipes et le soutien à la formation des personnes en situation de handicap.

4.3. MÉCANISME D'ALERTE, SANCTIONS ET SUIVI

Dispositif d'alerte de LVMH

Tout collaborateur s'interrogeant sur l'attitude à adopter ou l'interprétation de principes énoncés dans le Code de conduite, ou qui est confronté directement ou indirectement à des manquements à ce Code est invité à se rapprocher en priorité de sa hiérarchie, de son correspondant « Éthique et Conformité », de son responsable des Ressources humaines, du directeur « Éthique et Conformité » de LVMH ou de toute autre personne habilitée.

En complément de ces canaux habituels de communication et d'alerte existants au sein du Groupe et des Maisons, LVMH a développé un dispositif d'alerte interne centralisé pour permettre le recueil et le traitement de signalements soumis par tout collaborateur concernant des atteintes ou risques d'atteinte sérieuses à la loi, au règlement, ainsi qu'aux dispositions du Code de conduite LVMH ou à d'autres principes, lignes directrices et politiques internes. Conforme aux réglementations applicables, ce dispositif garantit la confidentialité de la démarche, dans la mesure du possible et dans les limites fixées par le droit applicable (notamment pour ce qui concerne son déploiement en France, aux conditions fixées par l'Autorisation unique n° AU-004 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés). Aucun acte de répression n'est toléré à l'encontre de personnes ayant fait usage de ce dispositif de bonne foi, quand bien même les suspensions à l'origine du signalement se révéleraient erronées.

Les alertes traitées dans le cadre des dispositifs dédiés pourront permettre d'enrichir les processus d'identification des risques, qui s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue.

Dispositif de sanctions disciplinaires

Le non-respect par les collaborateurs des règles fixées par le Code de conduite, ainsi que les codes, chartes, politiques internes spécifiques, par les principes directeurs et plus généralement par le Règlement intérieur (ou tout document équivalent) de la Maison qui les emploie, peut être considéré comme une faute.

Le cas échéant, le Groupe peut prendre les mesures appropriées et opportunes visant à mettre fin au manquement constaté, ceci incluant toute sanction disciplinaire adaptée et proportionnée à la gravité de l'atteinte constatée, conformément aux dispositions du Règlement intérieur (ou tout document équivalent), des lois et des réglementations applicables.

Suivi

Chaque année un rapport sur la mise en œuvre des principes du Code de conduite LVMH sera remis au Comité d'éthique et du développement durable du Conseil d'administration de LVMH.

Rapport de gestion du Conseil d'administration

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE AGACHE

1.	Fait significatif de l'exercice	52
2.	Résultat de la société Financière Agache	52
3.	Renseignements concernant le capital de la Société	53
4.	Composition du Conseil d'administration	53



1. Fait significatif de l'exercice

Financière Agache a accru sa participation directe et indirecte dans sa filiale Christian Dior en faisant l'acquisition de 36 363 863 actions Christian Dior pour 9 319 millions d'euros dans le cadre de l'offre publique initiée par Semyrhamis. Entre la clôture de l'offre publique et le 31 décembre 2017, Semyrhamis a en outre acquis 4 097 750 actions Christian Dior, pour un montant de 1 167 millions d'euros.

Le 3 juillet 2017, dans le cadre de la simplification des structures du groupe Christian Dior-LVMH et conformément aux termes du protocole de négociation conclu avec LVMH le 24 avril 2017, la société Christian Dior, contrôlée directement et indirectement par Financière Agache, a cédé 100 % de la branche Christian Dior Couture à LVMH pour un montant de 6 milliards d'euros.

2. Résultat de la société Financière Agache

Le montant total des produits de participations reçus en 2017 s'est élevé à 81,6 millions d'euros contre 85,4 millions d'euros en 2016.

Le résultat financier s'établit à 185,3 millions d'euros contre 119,6 millions d'euros un an plus tôt.

Le résultat net s'établit à 181,5 millions d'euros.

La proposition d'affectation du résultat distribuable de l'exercice clos au 31 décembre 2017 est la suivante :

Détermination du résultat distribuable (en euros)

Résultat net	181 539 653,29
Report à nouveau	2 951 944 042,56
BÉNÉFICE DISTRIBUTABLE	3 133 483 695,85
Proposition de répartition	
Distribution d'un dividende brut de 100 euros par action	317 335 200,00
Report à nouveau	2 816 148 495,85
SOIT UN TOTAL DE	3 133 483 695,85

Si cette répartition est retenue, le montant brut du dividende en numéraire ressortira à 100 euros par action. Un acompte sur dividende de 100 euros par action ayant été distribué le 14 décembre 2017, aucun solde ne sera mis en paiement au titre de cet exercice.

Au 1^{er} janvier 2018, dans l'état de la législation fiscale applicable à l'acompte sur dividende et au solde, ceux-ci ouvrent droit, pour les résidents fiscaux français personnes physiques soumises

au barème progressif de l'impôt sur le revenu (de droit en 2017 et sur option en 2018), à l'abattement fiscal de 40 %.

Enfin, dans le cas où, lors de la mise en paiement de ce dividende, la Société détiendrait, dans le cadre des autorisations données, une partie de ses propres actions, le montant correspondant aux dividendes non versés en raison de cette détention serait affecté au compte report à nouveau.

Distribution des dividendes

Conformément à la loi, nous vous rappelons le montant brut du dividende en numéraire par action versé au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Nature	Date de mise en paiement	Dividende brut ^(a) (en euros)	Abattement fiscal ^(b) (en euros)
2016	Acompte	13 décembre 2016	26,00	10,40
	Solde	-	-	-
	TOTAL		26,00	10,40
2015	Acompte	24 septembre 2015	18,50	7,40
	Acompte	17 décembre 2015	155,00	62,00
	Solde	-	-	-
	TOTAL		173,50	69,40
2014	-	-	-	-

(a) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires.

(b) Pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France.

Informations relatives aux délais de paiement

En application des dispositions de l'article D.441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2017 :

- les dettes fournisseurs sont non échues ;
- les créances clients sont non échues.

3. Renseignements concernant le capital de la Société

Le capital, au 31 décembre 2017, est de 50 773 632 euros divisés en 3 173 352 actions d'un nominal de 16 euros. Au 31 décembre 2017, 3 619 de ces actions (représentant 0,11 % du capital) étaient détenues par la Société, pour un prix de revient global de 448 396 euros.

Les actions de la Société ne sont plus négociées sur un marché réglementé depuis 1996. Conformément à la loi, elles revêtent donc la forme obligatoirement nominative.

Financière Agache se tient à la disposition de ses actionnaires pour leur faciliter les démarches et les formalités en cas de négociation de leurs titres et, le cas échéant, pour les aider à rechercher une contrepartie.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, ne détient, dans le cadre des régimes de gestion collective de titres visés par ce texte, d'actions de la Société.

4. Composition du Conseil d'administration

Il vous est proposé de renouveler les mandats d'Administrateur de Monsieur Florian Ollivier et de Lord Powell of Bayswater.



Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

1.	Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux	56
2.	Récapitulatif des délégations et autorisations financières en cours et de leur utilisation	58
3.	Information sur les conventions visées à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce	58



Ce rapport établi conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce, a été arrêté par le Conseil d'administration dans sa délibération du 27 avril 2018 et sera présenté aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2018.

1. Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux

1.1. RENOUELEMENT DE MANDATS PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

M. Florian OLLIVIER, Président-directeur général

Agache Développement SA	Représentant permanent de Financière Agache, Administrateur
Escorial Development SA	Administrateur
Europatweb SA	Président-directeur général
Europatweb Placements SAS	Représentant légal d'Europatweb, Président
Financière Agache SA	Président-directeur général
Financière Jean Goujon SAS	Président
FJG Patrimoine SAS	Président
GA Placements SA	Représentant permanent d'Invry, Administrateur
Gestion Mobilière Patrimoniale et Immobilière SA	Administrateur
Groupe Arnault SEDCS	Directeur général – Membre du Directoire
Hermiole SAS	Président
Invry SAS	Président
JGPG SAS	Président
Kléber Participations SARL	Gérant
Montaigne Finance SAS	Président
Montaigne Services SNC	Gérant
Semyrhamis SA	Directeur général délégué, non Administrateur
Semyrh-Europe (SA)	Représentant permanent de Financière Agache, Administrateur
Sevrilux SNC	Administrateur
	Représentant légal de Financière Agache, Gérant

Lord POWELL of BAYSWATER

Financière Agache SA	Administrateur
Hong Kong Land Holdings	Administrateur
LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE	Administrateur
LVMH Services Limited	Président du Conseil d'administration
Mandarin Oriental International Holdings	Administrateur
Matheson & Co Ltd	Administrateur
Northern Trust Corporation	Administrateur

1.2. MANDATS D'ADMINISTRATEUR EN COURS

MONTAIGNE FINANCE SAS

Financière Agache SA	Administrateur
GA Placements SA	Administrateur

M. Pierre DE ANDREA, Représentant permanent

Agache Développement SA	Président-directeur général
CD Investissements SAS	Président
CPV Investissement SARL	Gérant
Delcia SA	Administrateur
Europimmo SNC	Gérant
Fimeris SA	Administrateur
Financière Agache SA	Représentant permanent de Montaigne Finance, Administrateur
Foncière du Nord SC	Gérant
GA Placements SA	Représentant permanent de Groupe Arnault, Administrateur
Goujon Holding SAS	Président
Goujon Participations SAS	Président
Mandarine SARL	Gérant
Métropole 1850 SNC	Gérant
Montaigne Finance SAS	Membre du Comité de surveillance
Sadifa SA	Président-directeur général
Sanderson International SA	Administrateur
Société de Gestion Financière et de Patrimoine SARL	Gérant
Société en nom collectif Jardin Bleu	Gérant
Sophiz SA	Administrateur
Westley International SA	Administrateur

GA PLACEMENTS SA

Financière Agache SA	Administrateur
----------------------	----------------

M. Pierre DEHEN, Représentant permanent

Agache Développement SA	Représentant permanent de Groupe Arnault, Administrateur
Asopis SAS	Président
Financière Agache SA	Représentant permanent de GA Placements, Administrateur
GA Placements SA	Président-directeur général
LC Investissements SAS	Membre du Comité de direction
Union +	Représentant permanent de LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton, Administrateur

GROUPE ARNAULT SEDCS

Agache Développement SA	Administrateur
Europatweb SA	Administrateur
Financière Agache SA	Administrateur
GA Placements SA	Administrateur
Semyrhamis SA	Administrateur



Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux. Récapitulatif des délégations et autorisations financières en cours et de leur utilisation. Information sur les conventions visées à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce

M. Nicolas BAZIRE, Représentant permanent et Directeur général délégué

Agache Développement SA	Administrateur
Atos SE	Administrateur
Carrefour SA	Administrateur
Christian Dior SE	Administrateur
Europatweb SA	Administrateur
Financière Agache SA	Directeur général délégué et Représentant permanent de Groupe Arnault, Administrateur
GA Placements SA	Représentant permanent de Montaigne Finance, Administrateur
Groupe Arnault SEDCS	Directeur général
Groupe Les Echos SA	Administrateur
Les Echos SAS	Vice-Président du Conseil de surveillance
LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE	Administrateur
Louis Vuitton, Fondation d'Entreprise	Administrateur
Louis Vuitton Malletier SA	Représentant permanent d'Ufipar, Administrateur
LV Group SA	Administrateur
Montaigne Finance SAS	Membre du Comité de surveillance
Semyrhamis SA	Directeur général délégué, non Administrateur
Société des Bains de Mer de Monaco SA	Représentant permanent de Groupe Arnault, Administrateur
Suez SA	Représentant permanent d'Ufipar, Administrateur
	Administrateur

2. Récapitulatif des délégations et autorisations financières en cours et de leur utilisation

Augmentation du capital social (L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce)

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/ Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 déc. 2017
Par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou autres (L. 225-130)	31/05/2017 (7 ^e résolution)	30/07/2019 (26 mois)	32 millions d'euros ^(a)	Non applicable	Néant
Avec droit préférentiel de souscription : actions ordinaires, valeurs mobilières donnant accès au capital	31/05/2017 (8 ^e résolution)	30/07/2019 (26 mois)	32 millions d'euros ^(a)	Libre	Néant

(a) Soit à titre indicatif 2 000 000 actions, sur la base du capital statuaire au 31 décembre 2017. Montant nominal maximal. Sur ce montant s'imputerait le montant nominal de toute augmentation de capital décidée en application des autres délégations de compétence (10^e résolution – Plafond global).

3. Information sur les conventions visées à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce

Nous vous informons qu'aucune convention visée à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice 2017.

Comptes consolidés

1.	Compte de résultat consolidé	60
2.	État global des gains et pertes consolidés	61
3.	Bilan consolidé	62
4.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	63
5.	Tableau de variation de la trésorerie consolidée	64
6.	Annexe aux comptes consolidés	66
7.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	127



1. Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros, sauf résultats par action)</i>	<i>Notes</i>	2017	2016	2015
Ventes	<i>25-24</i>	43 667	39 503	37 522
Coût des ventes		(15 085)	(13 555)	(13 047)
Marge brute		28 582	25 948	24 475
Charges commerciales		(16 958)	(15 636)	(14 850)
Charges administratives		(3 253)	(3 068)	(2 789)
Part dans les résultats des sociétés commerciales mises en équivalence	<i>7</i>	-	6	(10)
Résultat opérationnel courant	<i>25-24</i>	8 371	7 250	6 826
Autres produits et charges opérationnels	<i>25</i>	(169)	(125)	(218)
Résultat opérationnel		8 202	7 125	6 608
Coût de la dette financière nette		(111)	(133)	(142)
Part dans les résultats des sociétés non opérationnelles mises en équivalence	<i>7</i>	18	63	95
Autres produits et charges financiers		2 190	(256)	(218)
Résultat financier	<i>26</i>	2 097	(326)	(265)
Impôts sur les bénéfices	<i>27</i>	(2 291)	(2 093)	(2 094)
Résultat net avant part des minoritaires		8 008	4 706	4 249
Part des minoritaires	<i>17</i>	3 761	3 260	2 934
Résultat net, part du Groupe		4 247	1 446	1 315
Résultat net, part du Groupe par action <i>(en euros)</i>	<i>28</i>	1 339,86	456,19	414,86
Résultat net, part du Groupe par action après dilution <i>(en euros)</i>	<i>28</i>	1 336,07	453,35	411,39

2. État global des gains et pertes consolidés

<i>(en millions d'euro)</i>	<i>Notes</i>	2017	2016	2015
Résultat net avant part des minoritaires		8 008	4 706	4 249
Variation du montant des écarts de conversion	<i>15.4</i>	(990)	109	646
Montants transférés en résultat		25	(32)	-
Effets d'impôt		(49)	(9)	135
		(1 014)	68	781
Variation de valeur des investissements et placements financiers	<i>7, 8, 15</i>	1 027	1 067	306
Montants transférés en résultat		(2 281)	(140)	(220)
Effets d'impôt		(25)	(28)	17
		(1 279)	899	103
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises		266	47	(63)
Montants transférés en résultat		(1)	(26)	40
Effets d'impôt		(76)	(1)	1
		189	20	(22)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, transférables en compte de résultat		(2 104)	987	862
Variation de valeur des terres à vigne	<i>6</i>	(35)	30	64
Montants transférés en réserves consolidées		-	-	-
Effets d'impôt		81	108	(21)
		46	138	43
Engagements envers le personnel : variation de valeur liée aux écarts actuariels	<i>29</i>	58	(87)	42
Effets d'impôt		(23)	16	(16)
		35	(71)	26
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, non transférables en compte de résultat		81	67	69
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		(2 023)	1 054	931
Résultat global		5 985	5 760	5 180
Part des minoritaires		3 339	3 422	3 454
RÉSULTAT GLOBAL, PART DU GROUPE		2 646	2 338	1 726



3. Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2017	2016	2015
Marques et autres immobilisations incorporelles	5	15 913	15 899	16 145
Écarts d'acquisition	4	12 660	11 402	11 125
Immobilisations corporelles	6	13 230	12 974	11 969
Participations mises en équivalence	7	1 657	1 450	1 244
Investissements financiers	8	1 038	4 623	3 717
Autres actifs non courants	9	1 373	1 261	603
Impôts différés	27	1 743	2 182	2 077
Actifs non courants		47 614	49 791	46 880
Stocks et en-cours	10	11 066	11 079	10 577
Créances clients et comptes rattachés	11	2 737	2 785	2 610
Impôts sur les résultats		789	302	404
Autres actifs courants	12	6 163	2 772	3 219
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	7 951	3 806	3 890
Actifs courants		28 706	20 744	20 700
TOTAL DE L'ACTIF		76 320	70 535	67 580

Passif et capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2017	2016	2015
Capital	15.1	51	51	51
Primes	15.1	442	442	442
Actions auto-détenues Financière Agache	15.2	(6)	(6)	(6)
Écarts de conversion	15.4	137	394	380
Écarts de réévaluation		2 161	3 320	2 435
Autres réserves		(367)	6 926	5 959
Résultat net, part du Groupe		4 247	1 446	1 315
Capitaux propres, part du Groupe		6 665	12 573	10 576
Intérêts minoritaires	17	20 259	21 257	19 720
Capitaux propres		26 924	33 830	30 296
Dette financière à plus d'un an	18	12 295	5 914	6 197
Provisions à plus d'un an	19	2 572	2 390	1 986
Impôts différés	27	4 545	4 877	5 543
Autres passifs non courants	20	9 858	8 509	7 967
Passifs non courants		29 270	21 690	21 693
Dette financière à moins d'un an	18	9 555	5 142	6 170
Fournisseurs et comptes rattachés	21.1	4 541	4 384	4 157
Impôts sur les résultats		853	457	678
Provisions à moins d'un an	19	406	356	424
Autres passifs courants	21.2	4 771	4 676	4 162
Passifs courants		20 126	15 015	15 591
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		76 320	70 535	67 580

4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Écarts de réévaluation						Total des capitaux propres				
				Actions auto-détenues	Écarts de conversion	Investissements et placements financiers	Couverture de flux de trésorerie futurs	Terres à vignes	Engagements envers le personnel	Résultat et autres réserves	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total	
Notes	15.1	15.1	15.1	15.2	15.4						17			
Au 31 décembre 2014	3 173 352	51	442	(6)	164	1 981	1	286	(43)	6 642	9 518	17 776	27 294	
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					208	189	(4)	10	8	-	411	520	931	
Résultat net					-	-	-	-	-	1 315	1 315	2 934	4 249	
Résultat global					208	189	(4)	10	8	1 315	1 726	3 454	5 180	
Charges liées aux plans d'options										17	17	29	46	
(Acquisitions)/cessions d'actions auto-détenues					-					-	-	-	-	
Augmentations de capital des filiales										-	-	18	18	
Dividendes et acomptes versés										(550)	(550)	(1 348)	(1 898)	
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées										(3)	(3)	(5)	(8)	
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires					-	8	1	1	5	-	(396)	(381)	(135)	(516)
Engagements d'achat de titres de minoritaires										249	249	(69)	180	
Au 31 décembre 2015	3 173 352	51	442	(6)	380	2 171	(2)	301	(35)	7 274	10 576	19 720	30 296	
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					10	859	5	36	(18)	-	892	162	1 054	
Résultat net					-	-	-	-	-	1 446	1 446	3 260	4 706	
Résultat global					10	859	5	36	(18)	1 446	2 338	3 422	5 760	
Charges liées aux plans d'options										19	19	32	51	
(Acquisitions)/cessions d'actions auto-détenues					-					-	-	-	-	
Augmentations de capital des filiales										-	-	41	41	
Dividendes et acomptes versés										(82)	(82)	(1 498)	(1 580)	
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées										(2)	(2)	19	17	
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires					-	4	-	-	4	(1)	(301)	(294)	(376)	(670)
Engagements d'achat de titres de minoritaires										18	18	(103)	(85)	
Au 31 décembre 2016	3 173 352	51	442	(6)	394	3 030	3	341	(54)	8 372	12 573	21 257	33 830	
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(322)	(1 363)	59	14	11	-	(1 601)	(422)	(2 023)	
Résultat net					-	-	-	-	-	4 247	4 247	3 761	8 008	
Résultat global					(322)	(1 363)	59	14	11	4 247	2 646	3 339	5 985	
Charges liées aux plans d'options										29	29	44	73	
(Acquisitions)/cessions d'actions auto-détenues					-					-	-	-	-	
Augmentations de capital des filiales										-	-	31	31	
Dividendes et acomptes versés										(317)	(317)	(1 556)	(1 873)	
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées										(2)	(2)	101	99	
Effets de la cession Christian Dior Couture à LVMH ^(a)										(464)	(464)	316	(148)	
Effets de l'offre publique sur titres Christian Dior					63	18	9	90	(11)	(6 990)	(6 821)	(2 515)	(9 336)	
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires					-	2	4	2	9	(1)	(955)	(939)	(378)	(1 317)
Engagements d'achat de titres de minoritaires										(40)	(40)	(380)	(420)	
AU 31 DÉCEMBRE 2017	3 173 352	51	442	(6)	137	1 689	73	454	(55)	3 880	6 665	20 259	26 924	

(a) Les opérations de simplification des structures du groupe Christian Dior-LVMH ont conduit à la diminution du pourcentage d'intérêt du groupe Financière Agache dans Christian Dior Couture de 72 % à 41 %. Voir Note 2.



5. Tableau de variation de la trésorerie consolidée

(en millions d'euros)	Notes	2017	2016	2015
I – OPÉRATIONS ET INVESTISSEMENTS D'EXPLOITATION				
Résultat opérationnel		8 202	7 125	6 608
Neutralisation de la part dans le résultat et dividendes reçus des sociétés commerciales mises en équivalence	7	22	14	24
Dotations nettes aux amortissements et provisions		2 463	2 309	2 195
Autres charges calculées		(25)	(167)	(434)
Autres retraitements		(119)	(163)	(93)
Capacité d'autofinancement générée par l'activité		10 543	9 118	8 300
Coût de la dette financière nette : intérêts payés		(103)	(118)	(148)
Impôt payé relatif aux activités d'exploitation		(2 858)	(2 004)	(1 921)
Capacité d'autofinancement après intérêts financiers et impôt		7 582	6 996	6 231
Variation du besoin en fonds de roulement	14.5	(521)	(584)	(446)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation		7 061	6 412	5 785
Investissements d'exploitation	14.4	(2 516)	(2 438)	(2 213)
Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation (cash-flow disponible)		4 545	3 974	3 572
II – INVESTISSEMENTS FINANCIERS				
Acquisitions d'investissements financiers ^(a)	8-15	(127)	(41)	(183)
Cessions d'investissements financiers	8	144 ^(b)	262	97
Dividendes reçus	8	47	36	79
Impôt payé relatif aux investissements financiers		(9)	(475)	(275)
Incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés	2.4	(524)	310	(272)
Variation de la trésorerie issue des investissements financiers		(469)	92	(554)
III – OPÉRATIONS EN CAPITAL				
Augmentations de capital des filiales souscrites par les minoritaires	17	31	42	10
Dividendes et acomptes versés par la société Financière Agache	15.5	(317)	(82)	(550)
Impôt payé relatif aux dividendes et acomptes versés et autres titres consolidés		475	(189)	(406)
Dividendes et acomptes versés aux minoritaires des filiales consolidées	17	(1 557)	(1 491)	(1 364)
Acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires	2.4	(7 607) ^(c)	(687)	(177)
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital		(8 975)	(2 407)	(2 487)
Variation de la trésorerie avant opérations de financement		(4 899)	1 659	531
IV – OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
Émissions ou souscriptions d'emprunts et dettes financières	14.2	13 891	1 751	1 506
Remboursements d'emprunts et dettes financières	14.2	(2 987)	(3 155)	(3 162)
Comptes courants financiers hors Groupe	18.1	211	(52)	430
Acquisitions et cessions de placements financiers	8-15	(1 842)	(130)	(180)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	14.2	9 273	(1 586)	(1 406)
V – INCIDENCE DES ÉCARTS DE CONVERSION		(132)	(47)	(32)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (I+II+III+IV+V)		4 243	26	(907)
TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE	14.1	3 589	3 563	4 470
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	14.1	7 831	3 589	3 563
TOTAL DE L'IMPÔT PAYÉ		(2 392)	(2 668)	(2 602)

(a) Les effets sur la trésorerie des investissements financiers en couverture de dette financière nette (voir Note 18) sont présentés dans la section « IV. Opérations de financement », au niveau de la ligne « Acquisitions et cessions de placements financiers ».

(b) Les actions Hermès International ont été cédées en échange d'actions Christian Dior sans effet sur la trésorerie.

(c) Compte non tenu de la remise de 6 980 933 actions Hermès International lors de l'offre publique de Semyrhamis sur Christian Dior.

Annexe aux comptes consolidés

NOTE 1	PRINCIPES COMPTABLES	66
NOTE 2	VARIATIONS DE POURCENTAGE D'INTÉRÊT DANS LES ENTITÉS CONSOLIDÉES	74
NOTE 3	MARQUES, ENSEIGNES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	77
NOTE 4	ÉCARTS D'ACQUISITION	79
NOTE 5	ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE	80
NOTE 6	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	81
NOTE 7	PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE	84
NOTE 8	INVESTISSEMENTS FINANCIERS	84
NOTE 9	AUTRES ACTIFS NON COURANTS	85
NOTE 10	STOCKS ET EN-COURS	86
NOTE 11	CLIENTS	87
NOTE 12	AUTRES ACTIFS COURANTS	88
NOTE 13	PLACEMENTS FINANCIERS	88
NOTE 14	TRÉSORERIE ET VARIATIONS DE TRÉSORERIE	89
NOTE 15	CAPITAUX PROPRES	90
NOTE 16	CHARGE DE STOCK OPTIONS DE L'EXERCICE	91
NOTE 17	INTÉRÊTS MINORITAIRES	92
NOTE 18	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	94
NOTE 19	PROVISIONS	98
NOTE 20	AUTRES PASSIFS NON COURANTS	99
NOTE 21	FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS	100
NOTE 22	INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ	100
NOTE 23	INFORMATION SECTORIELLE	107
NOTE 24	VENTES ET CHARGES PAR NATURE	111
NOTE 25	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	113
NOTE 26	RÉSULTAT FINANCIER	113
NOTE 27	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	114
NOTE 28	RÉSULTAT PAR ACTION	117
NOTE 29	ENGAGEMENTS DE RETRAITE, PARTICIPATIONS AUX FRAIS MÉDICAUX ET AUTRES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DU PERSONNEL	118
NOTE 30	ENGAGEMENTS HORS BILAN	121
NOTE 31	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	122
NOTE 32	PARTIES LIÉES	123
NOTE 33	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	124



6. Annexe aux comptes consolidés

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Cadre général et environnement

Les comptes consolidés de l'exercice 2017 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2017. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés. Les comptes consolidés de l'exercice 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018.

1.2. Évolutions du référentiel comptable applicable au Groupe

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire en 2017

Seul l'amendement à la norme IAS 7 requérant de présenter l'analyse de la variation de la dette financière est applicable au Groupe depuis le 1^{er} janvier 2017. Celle-ci est présentée en Note 18.1, et le rapprochement entre la variation de trésorerie liée aux variations de la dette financière nette et la variation de la trésorerie issue des opérations de financement est présenté en Note 14.2.

Autres évolutions normatives et normes d'application postérieures au 1^{er} janvier 2018

Les effets de l'application de la norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, à partir du 1^{er} janvier 2018 seront marginaux, étant donnée la nature des activités du Groupe.

Les effets de l'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers à partir du 1^{er} janvier 2018 seront principalement liés au changement de mode de comptabilisation des parts inefficaces des instruments dérivés, qui seront comptabilisées ainsi :

- concernant les couvertures à caractère commercial, les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme ainsi qu'à la valeur temps des options seront enregistrées en gains et pertes en capitaux propres jusqu'à l'inscription de l'élément couvert au bilan, date à laquelle le coût des contrats à terme (points de terme) et des options (primes) sera transféré en résultat financier ;
- concernant les couvertures à caractère financier et patrimonial, les charges et produits liés aux points de terme seront enregistrés prorata temporis en résultat financier sur la durée des instruments de couverture. L'écart entre les montants comptabilisés en résultat financier et la variation de valeur liée aux points de terme sera comptabilisé en gains et pertes en capitaux propres.

Le Groupe a initié fin 2016 le projet de mise en œuvre de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, applicable à partir du 1^{er} janvier 2019. Lors de la conclusion d'un contrat de location dont les paiements sont fixes, cette norme impose

d'enregistrer un passif au bilan, en contrepartie d'un droit d'usage à l'actif, correspondant aux paiements futurs actualisés. Le montant du passif est ainsi sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de taux d'actualisation et de durée des engagements, les options d'extension ou de résiliation anticipée des contrats devant être intégrées dans le calcul du passif si leur activation est jugée raisonnablement probable lors de la conclusion du contrat.

Le recensement des contrats et la collecte des données nécessaires à l'estimation précise de l'impact sur le bilan de la première application d'IFRS 16 sont en cours. L'ordre de grandeur de l'impact sur le bilan lié à la première application d'IFRS 16 peut être apprécié à travers le montant des engagements de location au 31 décembre 2017, soit 11 milliards d'euros (voir Note 30). Selon les hypothèses retenues pour les taux d'actualisation et les durées de location, ce montant pourrait s'établir dans une fourchette de 13 à 16 milliards d'euros.

L'incidence de l'application de IFRS 16 sur le résultat opérationnel courant et sur le résultat net sera peu significative.

Le Groupe suit les discussions en cours à l'IFRIC et à l'IASB relatives à la comptabilisation des engagements d'achat de titres de minoritaires et des variations de leurs montants. Voir Note 1.12 concernant le mode de comptabilisation de ces engagements par LVMH.

1.3. Première adoption des IFRS

Les premiers comptes établis par le Groupe en conformité avec les normes IFRS l'ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1^{er} janvier 2004. La norme IFRS 1 prévoyait des exceptions à l'application rétrospective des normes IFRS à la date de transition ; celles retenues par le Groupe ont notamment été les suivantes :

- regroupement d'entreprises : l'exemption d'application rétrospective n'a pas été retenue. Le groupe Financière Agache a retraité rétrospectivement les acquisitions réalisées depuis 1988, date de première consolidation de LVMH et toutes les acquisitions postérieures ont été retraitées conformément à la norme IFRS 3. Les normes IAS 36 Dépréciations d'actifs et IAS 38 Immobilisations incorporelles ont été appliquées rétrospectivement depuis cette date ;
- valorisation des immobilisations corporelles et incorporelles : l'option d'évaluation de ces actifs à leur juste valeur à la date de transition n'a pas été retenue, à l'exception des ensembles immobiliers détenus par Christian Dior Couture, la Belle Jardinière et Le Bon Marché. Aucune revalorisation n'a été effectuée depuis cette date ;
- conversion des comptes des filiales hors zone euro : les réserves de conversion relatives à la consolidation des filiales hors zone euro ont été annulées au 1^{er} janvier 2004 en contrepartie des « Autres réserves ».

1.4. Présentation des états financiers

Soldes intermédiaires du compte de résultat

L'activité principale du Groupe est la gestion et le développement de ses marques et enseignes. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les « Autres produits et charges opérationnels » comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courants du Groupe. Il s'agit en particulier des effets des variations de périmètre, des dépréciations d'écarts d'acquisition ainsi que des dépréciations et amortissements des marques et enseignes. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des plus ou moins-values de cession d'actifs immobilisés, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

Tableau de variation de trésorerie

La variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation est déterminée sur la base du résultat opérationnel, qui est ajusté des transactions n'ayant aucun effet sur la trésorerie. En outre :

- les dividendes reçus sont présentés en fonction de la nature des participations concernées, soit, pour les sociétés commerciales consolidées par mise en équivalence, au sein de la Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation et, pour les sociétés non opérationnelles consolidées par mise en équivalence et les sociétés non consolidées, au sein de la Variation de la trésorerie issue des investissements financiers ;
- l'impôt payé est présenté en fonction de la nature des transactions dont il est issu : au sein de la Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour la part relative aux transactions d'exploitation, au sein de la Variation de la trésorerie issue des investissements financiers pour la part relative aux transactions sur investissements et placements financiers, en particulier l'impôt payé sur les résultats de cession, au sein de la Variation de trésorerie issue des opérations en capital pour la part relative aux transactions sur les capitaux propres, en particulier les impôts de distribution liés aux versements de dividendes.

1.5. Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels (voir Note 5), des engagements d'achat de titres de minoritaires (voir Note 20), de la détermination du montant des provisions pour risques et charges (voir Note 19) ou des provisions pour dépréciation des stocks (voir Note 10) et, le cas échéant, des actifs d'impôts différés (voir Note 27). Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, ultérieurement, différentes de la réalité.

1.6. Méthodes de consolidation

Les filiales, dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sous contrôle conjoint, ainsi que les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces entités, bien que sous contrôle conjoint, sont pleinement intégrées aux activités opérationnelles du Groupe si leur activité s'y rattache. Financière Agache présente leur résultat net, ainsi que celui des activités mises en équivalence (voir Note 7), sur une ligne distincte du résultat opérationnel courant.

Pour les sociétés non opérationnelles mises en équivalence, leur résultat net est présenté sur une ligne distincte du résultat financier.

Les actifs et passifs, produits et charges des filiales de distribution des Vins et Spiritueux détenues en commun avec le groupe Diageo sont consolidées à hauteur de la part correspondant aux seules activités du Groupe (voir Note 1.25). L'intégration, individuellement ou collectivement, des sociétés non consolidées (voir la liste des sociétés non incluses dans la consolidation) n'aurait pas d'impact significatif sur les principaux agrégats du Groupe.

1.7. Conversion des états financiers des filiales hors zone euro

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro ; les comptes des entités utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

1.8. Opérations en devises et couvertures de change

Les opérations réalisées par les sociétés consolidées dans des devises autres que leur monnaie fonctionnelle sont converties dans leur monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date de ces opérations.

Les créances et dettes exprimées en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés :

- en coût des ventes pour les opérations à caractère commercial ;
- en résultat financier pour les opérations de nature financière.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe exprimées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement



intra-Gruppe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales réalisées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de la société consolidée concernée, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché (voir Note 1.9) à la date de clôture; la variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- en coût des ventes pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture ;
- en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation », pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en coût des ventes lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture ;
- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture ; les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme ainsi que la valeur temps dans le cadre des contrats d'options sont systématiquement considérées comme part inefficace.

Les actifs et passifs évalués à leur juste valeur au bilan sont les suivants :

	Modalités de détermination de la juste valeur	Montants à la date de clôture
Terres à vigne	Sur la base de transactions récentes portant sur des actifs similaires. Voir Note 1.13.	Note 6
Vendanges	Sur la base des prix d'achat de raisins équivalents. Voir Note 1.16.	Note 10
Instruments dérivés	Sur la base de données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés. Voir Note 1.21.	Note 22
Dettes financières couvertes contre le risque de variation de valeur résultant de l'évolution des taux d'intérêt	Sur la base de données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés. Voir Note 1.20.	Note 18
Dettes au titre des engagements d'achat de titres de minoritaires dont la formule de prix est la juste valeur	Généralement, sur la base des multiples boursiers de sociétés comparables. Voir Note 1.12.	Note 20
Investissements et placements financiers	Actifs cotés : cotation boursière au cours de clôture à la date d'arrêt. Actifs non cotés : estimation de leur valeur de réalisation, soit selon des formules de calcul reposant sur des cotations de marché, soit sur la base de cotations privées. Voir Note 1.15.	Note 8, Note 13
Trésorerie et équivalents de trésorerie (parts de SICAV et FCP)	Sur la base de la valeur liquidative en date de clôture. Voir Note 1.18.	Note 14

Aucun autre actif ou passif n'a été réévalué à sa valeur de marché à la date de clôture.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture de situations nettes de filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, la variation de leur juste valeur est inscrite dans les capitaux propres, en « Écarts de conversion », à hauteur de la part efficace, et en résultat financier pour la part inefficace. En l'absence de relation de couverture, les variations de valeur de marché des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier. Voir également Note 1.21 pour la définition des notions de part efficace et inefficace.

1.9. Évaluation à la juste valeur

La juste valeur (ou valeur de marché) correspond, pour les actifs, au prix de vente qui serait obtenu en cas de cession et, pour les passifs, au montant qui serait versé pour les transférer, ces transactions hypothétiques étant conclues dans des conditions de négociation normales.

1.10. Marques et autres immobilisations incorporelles

Seules les marques et enseignes acquises, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif, selon leur valeur de marché lors de leur acquisition.

Les marques et enseignes sont évaluées à titre principal par la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou sur la base de transactions comparables, méthode utilisant les multiples de chiffre d'affaires et de résultat retenus lors de transactions récentes portant sur des marques similaires, ou sur la base des multiples boursiers applicables aux activités concernées. D'autres méthodes sont utilisées à titre complémentaire : la méthode des royalties, donnant à la marque une valeur équivalente à la capitalisation des royalties qu'il faudrait verser pour son utilisation ; la méthode du différentiel de marge, applicable lorsqu'il est possible de mesurer la différence de revenus générée par une marque, par référence à un produit similaire sans marque ; enfin, la méthode du coût de reconstitution d'une marque équivalente, notamment en termes de frais de publicité et de promotion.

Les frais engagés pour créer une marque nouvelle ou développer une marque existante sont enregistrés en charges.

Les marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée estimée de leur utilisation. Le classement d'une marque ou enseigne en actifs à durée d'utilisation définie ou indéfinie résulte en particulier de l'application des critères suivants :

- positionnement global de la marque ou enseigne sur son marché en termes de volume d'activité, de présence internationale, de notoriété ;
- perspectives de rentabilité à long terme ;
- degré d'exposition aux aléas conjoncturels ;
- événement majeur intervenu dans le secteur d'activité et susceptible de peser sur le futur de la marque ou enseigne ;
- ancienneté de la marque ou enseigne.

Les marques dont la durée d'utilisation est définie sont amorties sur une période comprise entre 8 et 20 ans, en fonction de l'estimation de la durée de leur utilisation.

Des tests de perte de valeur sont pratiqués pour les marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles suivant la méthodologie présentée en Note 1.14.

Les frais de recherche ne sont pas immobilisés. Les frais de développement d'un nouveau produit ne sont immobilisés que si la décision de lancement de ce produit est effectivement prise.

Les immobilisations incorporelles autres que les marques et enseignes sont amorties sur les durées suivantes :

- droits au bail, pas-de-porte : selon les conditions de marché, le plus souvent sur la durée du bail ;
- droits liés aux contrats de sponsoring et de partenariat médiatiques : sur la durée des contrats, selon les modalités d'exploitation des droits ;

- frais de développement : maximum 3 ans ;
- logiciels, sites internet : 1 à 5 ans.

1.11. Variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise en droit ou en fait, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur de marché à la date de prise de contrôle ; la différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe dans la valeur de marché de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écart d'acquisition.

Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition qui sont présentés en « Autres produits et charges opérationnels ».

La différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle et le prix payé pour leur acquisition est comptabilisée en déduction des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel suivant la méthodologie présentée en Note 1.14. La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

1.12. Engagements d'achat de titres de minoritaires

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale bénéficient de promesses d'achat de leurs titres octroyées par le Groupe.

En l'absence de dispositions spécifiques des normes IFRS, le Groupe comptabilise ces engagements de la façon suivante :

- la valeur de l'engagement à la date de la clôture figure en « Autres passifs non courants » ou en « Autres passifs courants » si l'actionnaire minoritaire a notifié l'exercice de son option de vente avant la date de clôture ;
- les intérêts minoritaires correspondants sont annulés ;
- pour les engagements contractés antérieurement au 1^{er} janvier 2010, la différence entre le montant des engagements et les intérêts minoritaires annulés est maintenue à l'actif du bilan, en écart d'acquisition, ainsi que les variations ultérieures de cette différence. Pour les engagements contractés à compter du 1^{er} janvier 2010, la différence entre le montant des engagements et les intérêts minoritaires est enregistrée en capitaux propres, en « Autres réserves ».

Ce mode de comptabilisation n'a pas d'effet sur la présentation des intérêts minoritaires au compte de résultat.



1.13. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles à l'exception des terres à vigne, des ensembles immobiliers de Christian Dior Couture, de la Belle Jardinière et du Bon Marché, est constituée de leur coût d'acquisition.

Les frais financiers supportés au cours de la période précédant la mise en exploitation ou durant la période de construction sont immobilisés.

Les terres à vigne sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture. Cette valeur résulte de données officielles publiées sur les transactions récentes dans la même région. L'écart entre le coût d'acquisition historique et la valeur de marché est inscrit en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation ». Si la valeur de marché devient inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée en résultat, du montant de la différence.

Les immeubles majoritairement occupés par des tiers sont présentés en immeubles locatifs, à leur coût d'acquisition, sans réévaluation à valeur de marché.

Les actifs financés par contrat de location-financement sont immobilisés sur la base de la valeur actuelle des loyers futurs ou sur la base de leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition de leurs composants, diminué de la valeur résiduelle ; la valeur résiduelle correspond à l'estimation de valeur de revente de l'immobilisation au terme de la période d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation ; les durées retenues sont les suivantes :

- | | |
|-------------------------------------|---------------|
| • constructions, immeubles locatifs | 20 à 50 ans ; |
| • matériels et installations | 3 à 25 ans ; |
| • agencements | 3 à 10 ans ; |
| • vignobles | 18 à 25 ans. |

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges lors de leur réalisation.

1.14. Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît (suite notamment à des modifications importantes survenues dans les conditions d'exploitation de l'actif), et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les marques, enseignes et écarts d'acquisition. Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs à durée de vie indéfinie devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence ; la dépréciation,

imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ».

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. La valeur de marché de l'actif est déterminée par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Les flux de trésorerie prévisionnels sont établis au niveau du Groupe par secteur d'activité, un secteur d'activité correspondant à une ou plusieurs marques ou enseignes et à une équipe de direction dédiée. Au sein du secteur d'activité, peuvent être déterminées des unités génératrices de trésorerie d'un niveau plus petit, tel un ensemble de magasins.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluri-annuels établis par la direction des secteurs d'activité concernés. Les plans consistent en des projections à cinq ans, cette durée pouvant être étendue lorsqu'il s'agit de marques en cours de repositionnement stratégique, ou dont le cycle de production est supérieur à cinq ans. À la valeur résultant des flux de trésorerie prévisionnels actualisés s'ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie issus, le plus souvent, de la dernière année du plan. Les taux d'actualisation sont définis par groupe d'activités, par référence à des sociétés exerçant des activités comparables. Le taux d'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels reflète le taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné et la prime de risque propre à cette activité. Lorsque plusieurs scénarios prévisionnels sont retenus, une probabilité de survenance est attribuée à chacun d'entre eux.

1.15. Investissements et placements financiers

Les actifs financiers sont présentés en actifs non courants (« Investissements financiers ») ou en actifs courants (« Placements financiers ») selon leur nature.

Les investissements financiers comprennent les prises de participation, stratégiques et non stratégiques, si la durée estimée et le mode de leur détention le justifient.

Les placements financiers (présentés au sein des « Autres actifs courants, voir Note 12) incluent des placements temporaires en actions, parts de SICAV, ou Fonds Commun de Placement (FCP) et assimilés, à l'exclusion des placements relevant de la gestion de trésorerie au jour le jour, qui sont comptabilisés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » (Voir Note 1.18).

Investissements et placements financiers sont évalués au cours de clôture s'il s'agit d'actifs cotés, et, s'il s'agit d'actifs non cotés, sur la base d'une estimation de leur valeur de réalisation, effectuée soit selon des formules de calcul reposant sur des cotations de marché, soit sur la base de cotations privées à la date de clôture.

Pour les investissements et placements financiers disponibles à la vente, les variations de valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en capitaux propres en « Écarts de réévaluation ». En cas de perte de valeur jugée définitive, une dépréciation de ce montant est enregistrée en résultat financier, la dépréciation n'étant reprise en résultat qu'au moment de la cession des investissements et placements financiers sous-jacents.

Lorsque les actifs sont détenus à des fins de transaction, les variations de valeur sont comptabilisées en résultat financier.

1.16. Stocks et en-cours

À l'exception des vins produits par le Groupe, les stocks sont comptabilisés à leur prix de revient, hors frais financiers. Le prix de revient est constitué du coût de production (produits finis), ou du prix d'achat majoré des frais accessoires (matières premières, marchandises); il ne peut excéder la valeur nette de réalisation.

Les stocks de vins produits par le Groupe, en particulier les vins de champagne, sont évalués sur la base de la valeur de marché de la vendange correspondante déterminée par référence au prix moyen d'achat de raisins équivalents, comme si les raisins récoltés avaient été acquis auprès de tiers. Jusqu'à la date de vendange, l'évaluation des raisins, comptabilisée prorata temporis, se fait sur la base d'un rendement et d'une valeur de marché estimés.

Les mouvements de stocks sont valorisés, selon les métiers, au coût moyen pondéré ou par la méthode du « Premier entré – premier sorti » (FIFO).

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire au champagne et aux spiritueux (cognac, whisky) la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants conformément à l'usage de la profession.

Les dépréciations de stocks sont constatées principalement dans les activités autres que Vins et Spiritueux. Elles sont établies le plus souvent en raison de l'obsolescence des produits concernés (saison ou collection terminées, date limite d'utilisation proche...) ou sur la base de leurs perspectives d'écoulement.

1.17. Créances clients, autres créances et prêts

Les créances clients, autres créances et prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

Lorsque l'échéance des créances et prêts est supérieure à un an, leur montant fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché basée sur le cours de bourse et sur le cours de change à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

1.19. Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable. Voir également Notes 1.23 et 19.

Lorsque la date d'exécution de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.20. Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de couverture du risque de variation de valeur de la dette financière résultant de l'évolution des taux d'intérêt, le montant couvert de la dette, ainsi que les instruments de couverture associés, figurent au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture; les effets de cette réévaluation sont enregistrés en résultat financier. La valeur de marché de la dette couverte est déterminée selon des méthodes similaires à celles décrites ci-après en Note 1.21.

En cas de couverture du risque d'évolution de la charge d'intérêt future, la dette financière dont les flux sont couverts reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans les capitaux propres en « Écarts de réévaluation ».

En l'absence de relation de couverture, ou pour la partie inefficace des couvertures, les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

La dette financière nette est constituée des dettes financières à plus et moins d'un an et de la valeur de marché à la date de clôture des instruments dérivés sur risque de taux d'intérêt, sous déduction du montant des investissements financiers en couverture de dette financière, des placements financiers, de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la date de clôture ainsi que de la valeur de marché à cette date des instruments dérivés sur risque de change associés à l'un de ces éléments.

Voir également Note 1.21 pour la définition des notions de part efficace et inefficace.



1.21. Instruments dérivés

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change, de taux d'intérêt et d'or.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et pendant sa durée. L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées selon les modalités précisées en Note 1.8 pour les couvertures de risque de change et en Note 1.20 pour les couvertures de risque de taux d'intérêt.

La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés.

Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à douze mois sont présentés en actifs et passifs non courants.

1.22. Actions Financière Agache, Christian Dior et LVMH auto-détenues

Actions auto-détenues Financière Agache

Les actions Financière Agache détenues par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, en déduction des capitaux propres consolidés, quel que soit l'objet de leur détention.

En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est établi selon la méthode « Premier entré – premier sorti » (FIFO). Les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres.

Actions auto-détenues Christian Dior et LVMH

Les achats/ventes par Christian Dior et LVMH de leurs propres titres, à l'origine de variations de pourcentage d'intérêt du groupe Financière Agache dans Christian Dior et LVMH, sont traités dans les comptes consolidés du groupe Financière Agache comme des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées.

À compter du 1^{er} janvier 2010, en raison de la révision d'IFRS 3, les variations de pourcentage du groupe Financière Agache dans Christian Dior et LVMH sont enregistrées dans les capitaux propres au sein du poste « Autres réserves ». Cette disposition étant d'application prospective, les écarts d'acquisition comptabilisés jusqu'au 31 décembre 2009 ont été maintenus à l'actif du bilan.

1.23. Retraites, participation aux frais médicaux et autres engagements vis-à-vis du personnel

Lorsque les régimes d'indemnités de départ à la retraite, de retraites, de participation aux frais médicaux ou autres prévoient le versement par le Groupe de cotisations à des organismes extérieurs responsables du paiement ultérieur des indemnités, des retraites ou de la participation aux frais médicaux, ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant comptabilisé au bilan.

Lorsque le versement des indemnités de départ à la retraite, des retraites, de la participation aux frais médicaux ou autres sont à la charge du Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à provision au bilan. La variation de cette provision est comptabilisée :

- en résultat opérationnel courant de l'exercice, pour la part correspondant au service rendu par les employés durant l'exercice et au coût financier net de l'exercice ;
- en gains et pertes enregistrés en capitaux propres, pour la part liée à l'évolution des hypothèses actuarielles et aux écarts entre les données projetées et les données réelles (« effets d'expérience »).

Si cet engagement est couvert, partiellement ou en totalité, par des fonds versés par le Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction de l'engagement actuariel au bilan.

L'engagement actuariel est calculé sur la base d'évaluations spécifiques au pays et à la société du Groupe concernée ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de taux d'actualisation, de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, et de rotation des effectifs.

1.24. Impôts courants et différés

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible des différentes sociétés consolidées et l'impôt différé résultant des différences temporelles.

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture ; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement est prise.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs, et dépréciées si estimées non recouvrables, seul le montant dont l'utilisation est probable étant maintenu à l'actif du bilan.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts dus au titre des réserves distribuables des filiales font l'objet de provisions à hauteur des distributions envisagées.

1.25. Comptabilisation des ventes

Définition des ventes

Les ventes incluent principalement des ventes au détail dans le cadre des magasins du Groupe (incluant les sites de e-commerce) et des ventes de gros à des distributeurs et agents. Sont assimilées à des opérations au détail les ventes effectuées dans le cadre de magasins appartenant à des tiers si les risques et avantages liés à la propriété du stock sont conservés par le Groupe.

Les ventes au détail proviennent des activités Mode et Maroquinerie, Distribution sélective, ainsi que de certaines marques de Montres et Joaillerie ou de Parfums et Cosmétiques. Ces ventes sont comptabilisées lors de l'achat par la clientèle.

Les ventes de gros proviennent essentiellement des activités Vins et Spiritueux et de certaines marques de Parfums et Cosmétiques ou de Montres et Joaillerie. Ces ventes sont comptabilisées lors du transfert de propriété.

Les frais d'expédition et de transport refacturés aux clients ne sont compris dans les ventes que lorsqu'ils sont inclus forfaitairement dans le prix des produits facturés.

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises et ristournes. En particulier les sommes permettant le référencement des produits ou correspondant à des accords de participation publicitaire avec le distributeur viennent en déduction des ventes correspondantes.

Provision pour retours de produits

Les sociétés du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques et dans une moindre mesure des activités Mode et Maroquinerie, ou Montres et Joaillerie, peuvent reprendre auprès de leurs clients et distributeurs les produits invendus ou périmés.

Lorsque cette pratique est établie, les ventes enregistrées sont diminuées d'un montant correspondant à une estimation de ces retours, en contrepartie de la réduction des créances clients et d'une inscription en stocks. Le taux de retour retenu pour l'établissement de ces estimations est calculé sur la base de statistiques historiques.

Activités en partenariat avec Diageo

Une partie significative des ventes des activités Vins et Spiritueux est réalisée dans le cadre d'accords de distribution avec Diageo, consistant le plus souvent en un partenariat dans des entités communes. Celles-ci assurent les livraisons et les ventes à la clientèle des marques des deux groupes, le partage du compte de résultat et du bilan de ces entités entre le Groupe et Diageo étant régi par les accords de distribution. Selon ces accords, les actifs et passifs, produits et charges des entités concernées sont consolidés à hauteur de la part correspondant aux seules activités du Groupe.

1.26. Frais de publicité et de promotion

Les frais de publicité et de promotion incluent le coût de la réalisation des supports publicitaires, des achats d'espaces média, de la fabrication d'échantillons et de catalogues et de manière générale, le coût de l'ensemble des activités destinées à la promotion des marques et produits du Groupe.

Les frais de publicité et de promotion sont enregistrés en charges commerciales lors de leur réception ou de leur production, s'il s'agit de biens, ou lors de la réalisation des prestations s'il s'agit de services.

1.27. Plans d'options et assimilés

Les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions donnent lieu à enregistrement d'une charge constituée de l'amortissement de l'estimation du gain pour les bénéficiaires de ces plans ; l'estimation du gain est calculée selon la méthode Black & Scholes sur la base du cours de clôture de l'action la veille du Conseil d'administration ayant attribué les options.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance, l'estimation du gain est calculée sur la base du cours de clôture de l'action la veille du Conseil d'administration ayant mis en place le plan et sous déduction du montant des dividendes anticipés sur la période d'acquisition des droits.

Une décote peut être appliquée à la valeur des actions gratuites ainsi calculée pour tenir compte, le cas échéant, d'une période d'incessibilité.

Pour l'ensemble des plans, la charge d'amortissement est répartie linéairement en résultat sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des réserves au bilan. En cas de plans de rémunérations liées au cours de l'action LVMH et dénoués en numéraire, l'estimation du gain est réévaluée à chaque clôture du cours de l'action LVMH à cette date, et enregistrée en charge prorata temporis sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une provision au bilan.

Au-delà de cette date et jusqu'à dénouement, la variation de l'espérance de gain résultant de la variation du cours de l'action LVMH est enregistrée en compte de résultat.

1.28. Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat par action après dilution est établi, le cas échéant, sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution. Les instruments dilutifs émis par les filiales sont également pris en compte dans la détermination du résultat net, part du Groupe après dilution.



NOTE 2 – VARIATIONS DE POURCENTAGE D'INTÉRÊT DANS LES ENTITÉS CONSOLIDÉES

2.1. Exercice 2017

2.1.1. Mode et Maroquinerie

Rimowa

Le 23 janvier 2017, conformément à l'accord de transaction annoncé le 4 octobre 2016, LVMH a acquis, pour un montant de 640 millions d'euros, avec un effet au 2 janvier 2017, une participation de 80 % dans Rimowa, malletier et maroquinier fondé à Cologne en 1898 réputé pour ses bagages innovants de

haute qualité. Le capital non acquis, soit 20 %, fait l'objet d'une promesse d'achat par LVMH, exerçable à partir de 2020. La différence, de 71 millions d'euros, entre la valeur de l'engagement d'achat (enregistré en « Autres passifs non courants », voir Note 20) et les intérêts minoritaires a été portée en déduction des réserves consolidées. Rimowa a été consolidé par intégration globale par LVMH au sein du groupe d'activités Mode et Maroquinerie à partir de janvier 2017.

Le tableau suivant présente les modalités définitives d'allocation du prix payé par LVMH :

<i>(en millions d'euros)</i>	Allocation définitive du prix d'acquisition
Marque	475
Immobilisations incorporelles et corporelles	145
Autres actifs non courants	5
Provisions à plus d'un an	(31)
Actifs circulants	119
Passifs circulants	(62)
Dette financière nette	(57)
Impôts différés	(150)
Actif net acquis	444
Intérêts minoritaires (20 %)	(89)
Actif net, part du Groupe chez LVMH (80 %)	355
Écart d'acquisition	285
Valeur comptable de la participation au 2 janvier 2017	640

En 2017, les ventes consolidées de Rimowa ont été de 417 millions d'euros, pour un résultat opérationnel courant de 9 millions d'euros.

La marque Rimowa, de 475 millions d'euros, a été évaluée selon la méthode des redevances. L'écart d'acquisition, de 285 millions d'euros, est représentatif du savoir-faire et de la capacité d'innovation mondialement reconnue de Rimowa dans le domaine du bagage de haute qualité.

Les frais d'acquisition de Rimowa ont été enregistrés en « Autres produits et charges opérationnels » ; ils représentent un montant de 1 million d'euros en 2017, en complément des frais enregistrés en 2016 de 3 millions d'euros (voir Note 25).

En 2017, l'acquisition de Rimowa a généré un décaissement de 615 millions d'euros, net de la trésorerie acquise de 25 millions d'euros.

Loro Piana

En février 2017, suite à l'exercice partiel de l'option de vente dont bénéficiait la famille Loro Piana dans la société éponyme, LVMH a acquis une participation complémentaire de 5 % dans Loro Piana, portant son pourcentage de détention à 85 %. La différence entre le prix d'acquisition et les intérêts minoritaires a été enregistrée en déduction des capitaux propres.

Christian Dior Couture

Le 3 juillet 2017, dans le cadre de la simplification des structures du groupe Christian Dior-LVMH et conformément aux termes du protocole de négociation conclu avec LVMH le 24 avril 2017, la société Christian Dior a cédé 100 % de la branche Christian Dior Couture à LVMH pour un montant de 6 milliards d'euros. Christian Dior détient directement et indirectement 41 % du capital et 57 % des droits de vote de LVMH.

Le périmètre cédé inclut la société Grandville et sa filiale Christian Dior Couture. Cette opération, au niveau du groupe Financière Agache, a eu pour conséquence une diminution du pourcentage d'intérêt Christian Dior Couture de 72 % au premier semestre 2017 à 41 % au second semestre 2017.

LVMH étant consolidé selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Financière Agache, l'opération est sans incidence sur le résultat net, avant part des minoritaires.

Les réserves consolidées du groupe Financière Agache ont été réduites d'un montant de 464 millions d'euros, correspondant :

- à la quote-part de situation nette cédée aux Intérêts minoritaires de LVMH SE (d'un montant de 324 millions d'euros) ;

- à la quote-part du Groupe dans les frais de transactions (d'un effet de -5 millions d'euros sur les capitaux propres) soit 4 millions d'euros;
- et de l'impôt relatif à la plus-value de cession après prise en compte des reports déficitaires (d'un effet de -143 millions d'euros sur les capitaux propres) représentant pour la part du Groupe une diminution des réserves consolidées de 136 millions d'euros.

Suite à la cession au sein du Groupe consolidé, le 3 juillet 2017, de la branche Christian Dior Couture à la société LVMH par la société Christian Dior, les chiffres relatifs à Christian Dior Couture sont intégrés aux chiffres du groupe d'activités Mode et Maroquinerie (voir Note 23) tant au titre de l'exercice 2017 qu'au titre des périodes précédentes.

2.1.2. Autres activités

Offre publique simplifiée de Semyrhamis sur les titres Christian Dior

Également dans le cadre de la simplification des structures du groupe Christian Dior-LVMH, Semyrhamis, filiale à 100% de Financière Agache, a déposé le 22 mai 2017 auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique simplifiée visant la totalité des actions Christian Dior non détenues par le

Groupe Familial Arnault. Ce dépôt faisait suite à la signature d'un contrat de crédits syndiqués permettant de financer l'offre. L'avis de conformité de l'Autorité des marchés financiers a été délivré le 6 juin 2017 et l'offre publique a été ouverte du 8 au 28 juin 2017 inclus.

Les principaux termes de l'offre publique étaient les suivants :

- branche principale mixte : 172 euros et 0,192 action Hermès International par action Christian Dior apportée;
- branche subsidiaire en numéraire (avec mécanisme de réduction et de report) : 260 euros par action Christian Dior apportée;
- branche subsidiaire en actions (avec mécanisme de réduction et de report) : 0,566 action Hermès International par action Christian Dior apportée.

À l'issue de l'offre publique simplifiée, dont les résultats ont été publiés le 4 juillet 2017 par l'Autorité des marchés financiers, Semyrhamis a acquis 36 363 863 actions Christian Dior.

Le règlement-livraison des titres Christian Dior en échange de titres Hermès International et du numéraire est intervenu le 12 juillet. Le règlement-livraison s'est composé d'un part, d'un montant de 6 254 millions d'euros versé en numéraire et d'autre part, de 6 980 933 actions Hermès apportées à l'échange et valorisées, en retenant le cours de bourse d'ouverture de l'action le 12 juillet (soit 439 euros), à 3 065 millions d'euros.

Les effets de l'offre publique portant sur les actions Christian Dior sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Effets de l'offre publique		
	Capitaux propres, part du Groupe – réserves consolidées	Autres réserves, Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Montant de l'offre publique	(9 318)		(9 318)
Frais liés à l'opération	(18)		(18)
Quote-part de situation nette acquise dans le cadre de l'offre publique	2 515	(2 515)	-
TOTAL	(6 821)	(2 515)	(9 336)

S'agissant des capitaux propres, part du Groupe, la différence entre la valeur d'achat des titres de 9 318 millions d'euros et la quote-part de situation nette acquise auprès des Intérêts minoritaires (d'un montant de 2 515 millions d'euros) a été portée en déduction des réserves consolidées, part du Groupe. Les frais liés à l'offre ont été déduits des réserves consolidées, part du Groupe.

À l'issue de cette offre, la participation résiduelle du Groupe dans Hermès International correspond aux actions non échangées. Elle a été reclassée en « Placements financiers » (Voir Note 8 concernant les Investissements financiers et Note 13 concernant les Placements financiers).

Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017, les écarts de réévaluation relatifs aux actions Hermès International échangées ont été recyclés en résultat (voir Note 26), sans impact sur le total des capitaux propres.

Entre la clôture de l'offre publique et le 31 décembre 2017, Semyrhamis a acquis 4 097 750 actions Christian Dior soit 2,27% du capital de la société Christian Dior.

Suite à cette offre publique simplifiée et aux acquisitions complémentaires d'actions Christian Dior sur le second semestre 2017, le pourcentage d'intérêt de Financière Agache dans le groupe LVMH est passé de 32% au premier semestre 2017 à 41% au second semestre.

Autres

Voir également Note 31.



2.2. Exercice 2016

2.2.1. Mode et Maroquinerie

Le 1^{er} décembre 2016, conformément à l'accord signé le 22 juillet 2016, LVMH a cédé la société Donna Karan International à G-III Apparel Group. La cession s'est effectuée sur la base d'une valeur d'entreprise de 650 millions de dollars US, ramenée à un prix de cession provisoire de 542 millions de dollars US, après ajustements et déduction de la dette financière contractée par Donna Karan auprès de LVMH. LVMH a consenti à G-III Apparel Group un crédit vendeur de 125 millions de dollars US (enregistré en « Autres actifs non courants », voir Note 9) et a perçu l'équivalent de 75 millions de dollars US en titres G-III (enregistrés en « Investissements financiers », voir Note 8). En outre, le financement de 129 millions de dollars US octroyé à Donna Karan par LVMH a été remboursé par G-III Apparel Group. L'effet de la cession de Donna Karan International sur le résultat net du Groupe est un produit de 44 millions d'euros.

En décembre 2016, suite à l'exercice de l'option de vente dont bénéficiait son partenaire, LVMH Métiers d'Arts a acquis une participation complémentaire de 35 % dans la tannerie Heng Long (Singapour), portant son pourcentage de détention à 100 %. La différence entre le prix d'acquisition et les intérêts minoritaires a été enregistrée en déduction des capitaux propres.

2.4. Incidence sur la trésorerie des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées

(en millions d'euros)	2017	2016	2015
Montant payé pour l'acquisition de titres consolidés et de titres de minoritaires	(8 634)	(1 165)	(534)
Disponibilités/(découverts bancaires) des sociétés acquises	32	5	33
Montant reçu pour la cession de titres consolidés	290	673	52
(Disponibilités)/découverts bancaires des sociétés cédées	181	110	-
INCIDENCES DES VARIATIONS DE POURCENTAGE D'INTÉRÊT DANS LES ENTITÉS CONSOLIDÉES SUR LA TRÉSORERIE NETTE	(8 131)	(377)	(449)
<i>Dont :</i>			
<i>Acquisitions et cessions de titres consolidés</i>	<i>(524)</i>	<i>310</i>	<i>(272)</i>
<i>Acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires</i>	<i>(7 607)</i>	<i>(687)</i>	<i>(177)</i>

En 2017, l'incidence sur la trésorerie nette des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées résulte principalement des effets en numéraire (soit 6 254 millions d'euros, voir Note 2) de l'offre publique de la société Semyrhamis sur les titres Christian Dior, des achats subséquents desdits titres ainsi que des augmentations de capital de LVMH SE par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions et des effets du contrat de liquidité LVMH. Les acquisitions de titres consolidés résultent principalement de l'acquisition de Rimowa, pour 615 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, l'incidence sur la trésorerie des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées résulte principalement de la cession de Donna Karan International pour 435 millions d'euros ainsi que du programme de rachats

2.2.2. Distribution sélective

En novembre 2016, suite à l'exercice de l'option de vente dont bénéficiait son partenaire, Sephora a acquis une participation complémentaire de 35 % dans Ile de Beauté (Russie), portant son pourcentage de détention à 100 %. La différence entre le prix d'acquisition et les intérêts minoritaires a été enregistrée en déduction des capitaux propres.

2.3. Exercice 2015

2.3.1. Distribution sélective

En juillet 2015, Sephora a acquis une participation de 95 % dans le site de e-commerce Luxola, présent dans neuf pays d'Asie du Sud-Est.

2.3.2. Autres activités

En octobre 2015, LVMH a acquis une participation de 100 % dans le journal Le Parisien-Aujourd'hui en France. Cette acquisition porte sur l'activité d'édition, d'impression et de commercialisation de ce journal et de l'hebdomadaire Le Parisien Magazine.

Voir également Note 7 concernant les prises de participation dans les sociétés mises en équivalence.

d'actions destinées à être annulées d'un montant total de 300 millions d'euros qui a été mis en œuvre par LVMH au quatrième trimestre 2016. Elle résulte également d'acquisitions de titres Christian Dior et de versements au titre de clauses de performance prévues lors d'acquisitions passées.

En 2015, l'incidence sur la trésorerie du Groupe des variations des pourcentages d'intérêt dans les entités consolidées comprend principalement l'acquisition du journal Le Parisien-Aujourd'hui en France, l'acquisition par Sephora d'une participation de 95 % dans le site de e-commerce Luxola, et les prises de participation dans Repossi et L Catterton Management, ainsi que des acquisitions de titres Christian Dior et de versements au titre de clauses de performances prévues lors d'acquisitions passées. Voir également Note 7.

NOTE 3 – MARQUES, ENSEIGNES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	2017		2016	2015
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Marques	13 011	(522)	12 489	12 679
Enseignes	3 692	(1 516)	2 176	2 370
Licences de distribution	24	(24)	-	-
Droits au bail	856	(464)	392	416
Logiciels, sites internet	1 661	(1 202)	459	331
Autres	899	(502)	397	349
TOTAL	20 141	(4 228)	15 913	16 145
<i>Dont :</i>				
<i>Immobilisations en location-financement</i>	<i>14</i>	<i>(14)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

3.1. Variations de l'exercice

La variation du solde net des marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est constituée des éléments suivants :

<i>Valeur brute</i> <i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Enseignes	Logiciels, sites internet	Droits au bail	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2016	12 714	4 157	1 467	839	924	20 101
Acquisitions	-	-	180	31	248	459
Cessions, mises hors service	-	-	(37)	(10)	(112)	(159)
Effets des variations de périmètre	481	-	4	8	5	498
Effets des variations de change	(184)	(465)	(60)	(14)	(40)	(763)
Reclassements	-	-	107	2	(102)	7
Au 31 décembre 2017	13 011	3 692	1 661	856	923	20 141
<i>Amortissements et dépréciations</i> <i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Enseignes	Logiciels, sites internet	Droits au bail	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2016	(467)	(1 717)	(1 092)	(423)	(503)	(4 202)
Amortissements	(26)	(1)	(179)	(51)	(150)	(407)
Dépréciations	(50)	-	(2)	-	(1)	(53)
Cessions, mises hors service	-	-	36	7	112	155
Effets des variations de périmètre	-	-	(3)	(3)	(4)	(10)
Effets des variations de change	21	202	37	6	22	288
Reclassements	-	-	1	-	(2)	(1)
Au 31 décembre 2017	(522)	(1 516)	(1 202)	(464)	(526)	(4 228)
Valeur nette au 31 décembre 2017	12 489	2 176	459	392	397	15 913



Les effets de variations de périmètre résultent principalement de l'acquisition de Rimowa (voir Note 2).

Les effets des variations de change proviennent principalement des valeurs incorporelles comptabilisées en dollar US, et dans une moindre mesure des marques comptabilisées en franc suisse, en raison de l'évolution de la parité de ces devises vis-à-vis de l'euro entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

3.2. Variations des exercices antérieurs

Valeur nette (en millions d'euros)	Marques	Enseignes	Logiciels, sites internet	Droits au bail	Autres immo- bilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2014	12 431	2 155	285	397	285	15 553
Acquisitions	-	-	121	61	192	374
Cessions, mises hors service	-	-	-	(2)	-	(2)
Effets des variations de périmètre	26	-	3	4	5	38
Amortissements	(19)	(1)	(137)	(50)	(111)	(318)
Dépréciations	-	-	(1)	(3)	-	(4)
Effets des variations de change	240	216	10	7	12	485
Reclassements	1	-	50	2	(34)	19
Au 31 décembre 2015	12 679	2 370	331	416	349	16 145
Acquisitions	-	-	136	51	264	451
Cessions, mises hors service	-	-	(1)	(2)	-	(3)
Effets des variations de périmètre	(364)	-	(2)	(5)	14	(357)
Amortissements	(24)	(1)	(159)	(48)	(135)	(367)
Dépréciations	(34)	-	-	(2)	-	(36)
Effets des variations de change	(10)	71	5	(3)	7	70
Reclassements	-	-	65	9	(78)	(4)
Au 31 décembre 2016	12 247	2 440	375	416	421	15 899

3.3. Marques et enseignes

La répartition des marques et enseignes par groupe d'activités est la suivante :

(en millions d'euros)	2017		2016	2015
	Amortissements Brut et dépréciations	Net	Net	Net
Vins et Spiritueux	2 810	(136)	2 674	2 763
Mode et Maroquinerie ^(a)	5 002	(215)	4 788	4 746
Parfums et Cosmétiques	1 344	(33)	1 311	1 307
Montres et Joaillerie	3 578	(71)	3 507	3 687
Distribution sélective	3 645	(1 469)	2 176	2 370
Autres activités	324	(112)	210	176
MARQUES ET ENSEIGNES	16 703	(2 036)	14 665	15 049

(a) Suite à la cession au sein du groupe consolidé, le 3 juillet 2017, de la branche Christian Dior Couture à la société LVMH par la société Christian Dior, les chiffres relatifs à Christian Dior Couture sont intégrés aux chiffres du groupe d'activités Mode et Maroquinerie tant au titre de 2017 qu'au titre des périodes précédentes.

Les marques et enseignes comptabilisées sont celles acquises par le Groupe. Elles comprennent principalement au 31 décembre 2017 :

- Vins et Spiritueux : Hennessy, Moët & Chandon, Veuve Clicquot, Krug, Château d'Yquem, Belvedere, Glenmorangie, Newton Vineyards et Numanthia Termes ;
- Mode et Maroquinerie : Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Fendi, Céline, Loewe, Givenchy, Kenzo, Thomas Pink, Berluti, Pucci, Loro Piana et Rimowa ;
- Parfums et Cosmétiques : Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Givenchy, Make Up For Ever, Benefit Cosmetics, Fresh, Acqua di Parma, KVD Beauty, Ole Henriksen et Fenty Beauty ;
- Montres et Joaillerie : Bvlgari, TAG Heuer, Zenith, Hublot, Chaumet et Fred ;
- Distribution sélective : DFS Galleria, Sephora, Le Bon Marché et Ile de Beauté ;
- Autres activités : les titres de presse du groupe Les Echos-Investir, le journal Le Parisien-Aujourd'hui en France, la marque Royal Van Lent-Feadship, La Samaritaine et la pâtisserie Cova.

Ces marques et enseignes figurent au bilan à la valeur déterminée lors de leur acquisition par le Groupe, qui peut être très inférieure à leur valeur d'utilité ou de marché à la date d'établissement des comptes du Groupe ; c'est notamment le cas, sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive, des marques Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Veuve Clicquot et Parfums Christian Dior, ou de l'enseigne Sephora.

La première consolidation de LVMH en 1988 avait conduit, dans les comptes consolidés du groupe Financière Agache, à la réévaluation de l'ensemble des marques détenues alors par LVMH. Dans les états financiers consolidés de Financière Agache, les comptes de LVMH sont retraités pour tenir compte des différences d'évaluation de marques inscrites antérieurement à 1988 ainsi que des cessions internes au Groupe dans les consolidations de chacune de ces sociétés. Voir Note 1.3.

Voir également Note 5 pour l'évaluation des marques, enseignes et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

NOTE 4 – ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>(en millions d'euros)</i>	2017			2016	2015
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Écarts d'acquisition sur titres consolidés	8 877	(1 516)	7 361	7 116	7 226
Écarts d'acquisition sur engagements d'achat de titres de minoritaires	5 299	-	5 299	4 286	3 899
TOTAL	14 176	(1 516)	12 660	11 402	11 125

Les variations sur les exercices présentées du solde net des écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017			2016	2015
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Au 1^{er} janvier	12 991	(1 589)	11 402	11 125	9 809
Effets des variations de périmètre. Voir Note 2.	419	7	426	(44)	115
Variation des engagements d'achat de titres de minoritaires	1 008	-	1 008	348	1 195
Variation des dépréciations	-	(52)	(52)	(97)	(116)
Effets des variations de change	(243)	118	(125)	72	122
Reclassements	1	-	1	(2)	-
AU 31 DÉCEMBRE	14 176	(1 516)	12 660	11 402	11 125

Les effets des variations de périmètre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 résultent principalement à l'acquisition de Rimowa.

Les effets de variation de périmètre de l'exercice clos au 31 décembre 2016 résultaient principalement de la cession de Donna Karan International.

Les effets de variation de périmètre de l'exercice 2015 correspondaient principalement à l'acquisition du journal Le Parisien-Aujourd'hui en France et à celle de 95 % de Luxola.

Voir Note 2 pour les effets de variation de périmètre.

Voir également Note 20 pour les écarts d'acquisition provenant d'engagements d'achat de titres de minoritaires.

NOTE 5 – ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Les marques, enseignes et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie ainsi que les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur. Aucune dépréciation significative n'a été enregistrée à ce titre au cours de l'exercice 2017. Comme

décrit en Note 1.14, l'évaluation est effectuée le plus souvent à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés attendus de ces actifs, déterminés dans le cadre de plans pluri-annuels établis chaque exercice.

Les principaux paramètres retenus pour la détermination des flux prévisionnels des plans pluri-annuels sont les suivants :

Groupe d'activités (en pourcentage)	2017			2016			2015		
	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance moyen cumulé des ventes sur la durée des plans	Taux de croissance au-delà de la durée des plans	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance moyen cumulé des ventes sur la durée des plans	Taux de croissance au-delà de la durée des plans	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance moyen cumulé des ventes sur la durée des plans	Taux de croissance au-delà de la durée des plans
Vins et Spiritueux	6,5 à 11,0	5,9	2,0	6,5 à 11,0	6,0	2,0	6,2 à 9,9	6,3	2,0
Mode et Maroquinerie ^(a)	8,0 à 10,5	6,6	2,0	9,3 à 10,5	6,8	2,0	8,0 à 12,0	8,9	2,0
Parfums et Cosmétiques	7,4 à 10,1	9,3	2,0	7,4 à 10,1	9,6	2,0	7,4	8,9	2,0
Montres et Joaillerie	9,0 à 10,4	6,9	2,0	9,0 à 10,4	9,9	2,0	8,1 à 8,5	7,1	2,0
Distribution sélective	7,3 à 8,3	8,2	2,0	7,3 à 9,4	7,7	2,0	7,3 à 8,5	8,3	2,0
Autres	6,5 à 7,3	8,4	2,0	6,5 à 7,5	4,4	2,0	5,5 à 7,1	5,8	2,0

(a) Suite à la cession au sein du groupe consolidé, le 3 juillet 2017, de la branche Christian Dior Couture à la société LVMH par la société Christian Dior, les chiffres relatifs à Christian Dior Couture sont intégrés aux chiffres du groupe d'activités Mode et Maroquinerie tant au titre de 2017 qu'au titre des périodes précédentes.

La durée des plans est de cinq ans, mais peut être étendue jusqu'à dix ans pour les marques dont le cycle de production s'étend sur plus de cinq ans, ou pour les marques qui sont en cours de repositionnement stratégique. Les taux de croissance moyens cumulés des ventes et la progression des taux de marge sur la durée des plans sont comparables aux croissances réalisées au cours des quatre années précédentes, à l'exception des marques

en cours de repositionnement stratégique, dont les progressions attendues sont supérieures aux performances historiques, en raison des mesures de repositionnement mises en œuvre.

Les taux de croissance annuelle retenus pour la période au-delà de la durée des plans sont ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées.

Au 31 décembre 2017, les actifs incorporels à durée de vie indéfinie dont les valeurs nettes comptables sont les plus significatives ainsi que les paramètres retenus pour le test de perte de valeur de ces actifs sont les suivants :

(en millions d'euros)	Marques et enseignes	Écarts d'acquisition	Total	Taux d'actualisation après impôt (en pourcentage)	Taux de croissance au-delà de la durée des plans (en pourcentage)	Période couverte par les flux de trésorerie prévisionnels
Louis Vuitton	2 058	395	2 453	8,0	2,0	5 ans
Loro Piana ^(a)	1 300	1 047	2 347	n.a.	n.a.	n.a.
Fendi	713	404	1 117	9,3	2,0	5 ans
Bvlgari	2 100	1 547	3 647	9,0	2,0	5 ans
TAG Heuer	1 060	201	1 261	9,0	2,0	5 ans
DFS Galleria	1 908	14	1 922	9,4	2,0	5 ans
Hennessy	1 067	47	1 114	6,5	2,0	5 ans

(a) Pour les besoins du test de perte de valeur, la juste valeur de Loro Piana a été évaluée par référence à des multiples boursiers de sociétés comparables, appliqués aux données opérationnelles consolidées de Loro Piana. La variation des multiples qui résulterait d'une baisse de 10% de la capitalisation boursière des sociétés comparables ou du résultat opérationnel de Loro Piana n'entraînerait pas de risque de dépréciation des incorporels de Loro Piana.
n.a. : non applicable.

Au 31 décembre 2017, pour les secteurs d'activité listés ci-dessus (à l'exception de Loro Piana) une variation de 0,5 point du taux d'actualisation après impôt ou du taux de croissance au-delà de la durée des plans par rapport aux taux retenus au 31 décembre 2017, ou une réduction de 2 points du taux de croissance moyen des ventes sur la durée des plans entraînerait une dépréciation de ces incorporels de l'ordre de 50 millions d'euros. Le Groupe considère que des variations supérieures aux niveaux indiqués ci-dessus conduiraient à des niveaux d'hypothèses non pertinents au regard de l'environnement économique actuel et des perspectives de croissance des activités concernées à moyen et long terme. Parmi les autres secteurs d'activité, quatre présentent

des actifs incorporels ayant une valeur comptable proche de leur valeur recouvrable. Les tests de perte de valeur concernant les actifs incorporels à durée de vie indéfinie de ces secteurs ont été effectués sur la base de la valeur d'utilité.

Le montant de ces actifs incorporels au 31 décembre 2017, ainsi que le montant de la dépréciation qui résulterait d'une variation de 0,5 point du taux d'actualisation après impôt ou du taux de croissance au-delà de la durée des plans, ou d'une variation de 2 points du taux de croissance moyen cumulé des ventes par rapport aux taux retenus au 31 décembre 2017 sont détaillés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant des actifs incorporels concernés au 31 décembre 2017	Montant de la dépréciation en cas de :		
		Hausse de 0,5 % du taux d'actualisation après impôt	Baisse de 2 % du taux de croissance moyen cumulé des ventes	Baisse de 0,5 % du taux de croissance au-delà de la durée des plans
Montre et Joaillerie	14	(4)	(2)	(2)
Autres groupes d'activités	578	(50)	(35)	(38)
TOTAL	592	(54)	(37)	(40)

Au 31 décembre 2017, les valeurs brutes et nettes des marques, enseignes et écarts d'acquisition ayant donné lieu à amortissement et/ou dépréciation en 2017 sont de 546 millions d'euros et 222 millions d'euros, respectivement (888 millions d'euros et 394 millions d'euros au 31 décembre 2016). Voir Note 25 concernant les amortissements et dépréciations enregistrés au cours de l'exercice.

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	2017			2016	2015
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net
Terrains	1 782	(78)	1 704	1 514	1 443
Terres à vigne et vignobles ^(a)	2 538	(106)	2 432	2 474	2 441
Constructions	3 716	(1 664)	2 052	1 844	1 756
Immeubles locatifs	834	(57)	777	869	575
Agencements, matériels et installations	11 747	(7 776)	3 971	3 799	3 518
Immobilisations en-cours	787	(2)	785	1 007	867
Autres immobilisations corporelles	1 956	(447)	1 509	1 467	1 369
TOTAL	23 360	(10 130)	13 230	12 974	11 969
<i>Dont :</i>					
<i>Immobilisations en location-financement</i>	<i>463</i>	<i>(196)</i>	<i>267</i>	<i>309</i>	<i>94</i>
<i>Coût historique des terres à vigne et vignobles</i>	<i>753</i>	<i>(105)</i>	<i>648</i>	<i>646</i>	<i>642</i>

(a) Les terres à vigne constituent la quasi-totalité de la valeur nette du poste « Terres à vigne et vignobles ».



6.1. Variations de l'exercice

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

Valeur brute (en millions d'euros)	Agencements, matériels et installations						Immo- bilisations en cours	Autres immo- bilisations corporelles	Total
	Terres à vigne et vignobles	Terrains et constructions	Immeubles locatifs	Magasins	Production, logistique	Autres			
Au 31 décembre 2016	2 580	5 067	923	7 715	2 253	1 274	1 015	1 951	22 778
Acquisitions	9	331	0	572	158	85	842	132	2 129
Variation de la valeur de marché des terres à vigne	(35)	-	-	-	-	-	-	-	(35)
Cessions, mises hors service	(3)	(79)	-	(385)	(77)	(105)	(13)	(19)	(681)
Effets des variations de périmètre	-	73	-	19	75	7	23	15	212
Effets des variations de change	(19)	(229)	(59)	(565)	(46)	(69)	(35)	(48)	(1 070)
Autres mouvements, y compris transferts	6	335	(30)	533	209	94	(1 046)	(75)	27
AU 31 DÉCEMBRE 2017	2 538	5 498	834	7 889	2 572	1 286	787	1 956	23 360

Amortissements et dépréciations (en millions d'euros)	Agencements, matériels et installations						Immo- bilisations en cours	Autres immo- bilisations corporelles	Total
	Terres à vigne et vignobles	Terrains et constructions	Immeubles locatifs	Magasins	Production, logistique	Autres			
Au 31 décembre 2016	(106)	(1 709)	(54)	(4 978)	(1 566)	(899)	(8)	(484)	(9 804)
Amortissements	(7)	(174)	(5)	(920)	(180)	(136)	-	(66)	(1 488)
Dépréciations	1	(1)	-	(4)	-	-	(1)	-	(5)
Cessions, mises hors service	3	76	-	382	74	103	2	19	659
Effets des variations de périmètre	-	(16)	-	(2)	(26)	(4)	(1)	(5)	(54)
Effets des variations de change	3	83	2	373	29	51	-	26	567
Autres mouvements, y compris transferts	-	(1)	-	(58)	(20)	5	6	63	(5)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	(106)	(1 742)	(57)	(5 207)	(1 689)	(880)	(2)	(447)	(10 130)
VALEUR NETTE									
AU 31 DÉCEMBRE 2017	2 432	3 756	777	2 682	883	406	785	1 509	13 230

Au sein du poste « Autres immobilisations corporelles » figurent notamment les œuvres d'art détenues par le Groupe.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles incluent principalement les investissements des marques du Groupe dans leurs réseaux de distribution, notamment ceux de Sephora, Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Bvlgari, Parfums Christian Dior, Fendi et DFS. Ils comprennent également les investissements liés au projet de La Samaritaine, ainsi que ceux de Hennessy, des marques de champagne et de Parfums Christian Dior dans leur outil de production.

Les effets des variations de change proviennent principalement des immobilisations corporelles comptabilisées en dollar US, en raison de l'évolution de sa parité vis-à-vis de l'euro entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les effets des variations de périmètre sont liés principalement à l'acquisition de Rimowa. Voir Note 2.

L'effet de la réévaluation à valeur de marché des terres à vigne s'élève à 1 785 millions d'euros au 31 décembre 2017 (1 829 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 1 799 millions d'euros au 31 décembre 2015). Voir Notes 1.9 et 1.13 concernant la méthode d'évaluation des terres à vigne.

La valeur de marché des immeubles locatifs, selon les expertises réalisées par des tiers indépendants, s'élève approximativement à 0,9 milliard d'euros au 31 décembre 2017, au niveau de LVMH. Les méthodes d'évaluation employées reposent sur des données de marché.

6.2. Variations des exercices antérieurs

Valeur nette (en millions d'euros)	Agencements, matériels et installations								Total
	Terres à vigne et vignobles	Terrains et constructions	Immeubles locatifs	Magasins	Production, logistique	Autres	Immo- bilisations en cours	Autres immo- bilisations corporelles	
Au 31 décembre 2014	2 364	2 810	634	2 194	648	433	739	1 216	11 038
Acquisitions	5	241	15	576	104	101	682	227	1 951
Cessions, mises hors service	(2)	(1)	-	(4)	(1)	(2)	(1)	-	(11)
Amortissements	(6)	(162)	(3)	(877)	(131)	(120)	-	(71)	(1 370)
Dépréciations	-	(14)	-	(1)	-	-	(1)	-	(16)
Variation de la valeur de marché des terres à vigne	64	-	-	-	-	-	-	-	64
Effets des variations de périmètre	-	-	-	1	2	2	(1)	-	4
Effets des variations de change	-	105	27	119	7	17	41	6	322
Autres, y compris transferts	16	220	(98)	464	45	(59)	(592)	(9)	(13)
Au 31 décembre 2015	2 441	3 199	575	2 472	674	372	867	1 369	11 969
Acquisitions	3	228	286	627	94	57	848	160	2 303
Cessions, mises hors service	-	(1)	-	-	(4)	(1)	(2)	2	(6)
Amortissements	(6)	(158)	(6)	(881)	(137)	(127)	-	(82)	(1 397)
Dépréciations	(1)	(2)	-	9	(1)	-	(4)	(2)	(1)
Variation de la valeur de marché des terres à vigne	30	-	-	-	-	-	-	-	30
Effets des variations de périmètre	-	31	-	(14)	(4)	(2)	-	-	11
Effets des variations de change	-	(29)	1	36	(3)	2	-	5	12
Autres, y compris transferts	7	90	13	488	68	74	(702)	15	53
AU 31 DÉCEMBRE 2016	2 474	3 358	869	2 737	687	375	1 007	1 467	12 974

Les acquisitions d'immobilisations corporelles des exercices clos aux 31 décembre 2016 et 2015 reflétaient les investissements de Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Sephora, DFS, Bvlgari et Berluti dans leurs réseaux de distribution, ceux des marques

de champagne dans leurs outils de production, et de Parfums Christian Dior dans de nouveaux comptoirs, ainsi que des investissements immobiliers affectés à l'exploitation administrative, commerciale ou locative.

**NOTE 7 – PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE**

<i>(en millions d'euros)</i>	2017				2016		2015	
	Brut	Dépréciations	Net	<i>Dont activités en partenariat</i>	Net	<i>Dont activités en partenariat</i>	Net	<i>Dont activités en partenariat</i>
Part dans l'actif net des participations mises en équivalence au 1^{er} janvier	1 450	-	1 450	195	1 244	189	864	183
Part dans le résultat de la période	26	(8)	18	5	69	8	85	(1)
Dividendes versés	(22)	-	(22)	(8)	(21)	(8)	(14)	(6)
Effets des variations de périmètre	(78)	-	(78)	(78)	27	-	212	-
Effets des souscriptions aux augmentations de capital	5	-	5	5	4	5	3	5
Effets des variations de change	(34)	-	(34)	(7)	7	(1)	5	5
Effets des écarts de réévaluation	315	-	315	-	104	-	74	-
Autres, y compris transferts	3	-	3	4	16	4	15	5
PART DANS L'ACTIF NET DES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE AU 31 DÉCEMBRE	1 657	-	1 657	112	1 450	195	1 244	189

Les effets de variation de périmètre correspondent principalement à la cession de la participation dans De Beers Diamond Jewellers. Au 31 décembre 2017, les titres mis en équivalence comprennent principalement :

- pour les activités en partenariat :

- une participation de 50 % dans le domaine viticole de Château Cheval Blanc (Gironde, France), producteur du Saint-Émilion Grand cru classé A du même nom ;

- pour les autres sociétés :

- une participation de 40 % dans Mongoual SA, société immobilière propriétaire d'un immeuble de bureaux à Paris (France), siège social de la société LVMH Moët Hennessy-Louis Vuitton,
- une participation de 45 % dans PT. Sona Topas Tourism Industry Tbk (STTI), société de distribution indonésienne, titulaire notamment de licences de ventes en duty-free dans les aéroports,
- une participation de 46 % dans JW Anderson, marque londonienne de prêt-à-porter,
- une participation de 42 % dans Repossi, marque italienne de joaillerie acquise en novembre 2015,
- une participation de 40 % dans Le Peigné SA, dont le siège social est basé à Bruxelles (Belgique),
- une participation de 40 % dans L Catterton Management, société de gestion de fonds d'investissement créée en décembre 2015 en partenariat avec Catterton.

NOTE 8 – INVESTISSEMENTS FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	2017			2016	2015
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
TOTAL	1 342	(304)	1 038	4 623	3 717

Les investissements financiers ont évolué de la façon suivante au cours des exercices présentés :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Au 1^{er} janvier	4 623	3 717	3 575
Acquisitions	127	160	143
Cessions à valeur de vente	(3 206)	(163)	(148)
Variations de valeur de marché	446	845	181
Variation du montant des dépréciations	(15)	(25)	(32)
Effets des variations de périmètre	5	67	-
Effets des variations de change	(44)	22	34
Reclassements ^(a)	(898)	-	(36)
AU 31 DÉCEMBRE	1 038	4 623	3 717

(a) Les reclassements sont liés principalement au reclassement de la participation résiduelle dans Hermès International constituée des titres n'ayant pas été remis en échange de titres Christian Dior dans le cadre de l'offre publique initiée par la société Semyrhamis. Voir Notes 2 et 13.

Au cours de l'exercice 2017, les cessions concernent essentiellement la remise des titres Hermès International dans le cadre de l'offre publique sur les titres Christian Dior (voir Note 2). Les acquisitions de l'exercice comprennent, à hauteur de 66 millions d'euros, l'effet de la souscription de titres dans des fonds d'investissement.

Au 31 décembre 2016, les investissements financiers incluaient principalement une participation dans Hermès International SCA (« Hermès ») d'un montant brut et net de 3 469 millions d'euros (2 773 millions d'euros au 31 décembre 2015). Cette participation dans Hermès était de 8,3 %.

Les acquisitions de l'exercice 2016 comprenaient, à hauteur de 120 millions d'euros, l'effet de la souscription d'investis-

sements financiers venant en couverture d'émissions obligataires convertibles LVMH dénouables en espèces, réalisées sur la période (voir Note 18.1). Les effets de variation de périmètre correspondaient à la participation dans G-III Apparel Group reçue en paiement partiel du prix de cession de Donna Karan International (voir Note 2).

La valeur de marché des investissements financiers est établie selon les méthodes décrites en Note 1.9, voir également Note 22.2 concernant la ventilation des investissements financiers selon les méthodes d'évaluation. Les dépréciations des investissements financiers sont établies en application des principes comptables décrits en Note 1.15.

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Dépôts de garantie	320	342	315
Instruments dérivés (voir Note 22)	246	168	65
Créances et prêts	770	725	191
Autres	37	26	32
TOTAL	1 373	1 261	603

En 2016, l'augmentation du montant des créances et prêts incluait notamment le crédit vendeur octroyé à G-III Apparel Group dans le cadre de la cession de Donna Karan International (voir Note 2).

NOTE 10 – STOCKS ET EN-COURS

<i>(en millions d'euros)</i>	2017			2016	2015
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Vins et eaux-de-vie en cours de vieillissement	4 529	(12)	4 517	4 281	4 213
Autres matières premières et en-cours	1 765	(395)	1 370	1 270	1 174
	6 294	(407)	5 887	5 551	5 387
Marchandises	2 145	(220)	1 925	2 003	1 731
Produits finis	4 111	(857)	3 254	3 525	3 459
	6 256	(1 077)	5 179	5 528	5 190
TOTAL	12 550	(1 484)	11 066	11 079	10 577

La variation du stock net au cours des exercices présentés provient des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017			2016	2015
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Au 1^{er} janvier	12 572	(1 493)	11 079	10 577	9 910
Variation du stock brut	1 045	-	1 045	889	605
Effets de la provision pour retours ^(a)	11	-	11	(4)	(2)
Effets de la mise à valeur de marché des vendanges	(21)	-	(21)	(19)	(16)
Variation de la provision pour dépréciation	-	(345)	(345)	(397)	(321)
Effets des variations de périmètre	(108)	(27)	(135)	(62)	6
Effets des variations de change	(663)	98	(565)	95	395
Autres, y compris reclassements	(286)	283	(3)	-	-
AU 31 DÉCEMBRE	12 550	(1 484)	11 066	11 079	10 577

(a) Voir Note 1.25.

Les effets des variations de périmètre sont principalement liés à l'acquisition de Rimowa (voir Note 2) ainsi qu'à la cession d'une filiale de Royal Van Lent (voir Note 32.1).

Les effets des variations de change proviennent principalement des stocks comptabilisés en dollar US en raison de l'évolution de sa parité vis-à-vis de l'euro entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les effets de la mise à valeur de marché des vendanges sur le coût des ventes et la valeur des stocks des activités Vins et Spiritueux sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Mise à valeur de marché de la récolte de l'exercice	5	13	18
Effets des sorties de stocks de l'exercice	(26)	(32)	(34)
INCIDENCE NETTE SUR LE COÛT DES VENTES DE L'EXERCICE	(21)	(19)	(16)
INCIDENCE NETTE SUR LA VALEUR DES STOCKS À LA CLÔTURE	110	131	150

Voir Notes 1.9 et 1.16 concernant la méthode d'évaluation des vendanges à leur valeur de marché.

NOTE 11 – CLIENTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Créances à valeur nominale	3 080	3 085	2 917
Provision pour dépréciation	(78)	(71)	(69)
Provision pour retours et reprises de produits ^(a)	(265)	(229)	(238)
MONTANT NET	2 737	2 785	2 610

(a) Voir Note 1.25.

La variation des créances clients au cours des exercices présentés provient des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017			2016	2015
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Au 1^{er} janvier	2 856	(71)	2 785	2 610	2 356
Variation des créances brutes	137	-	137	129	45
Variation de la provision pour dépréciation	-	(11)	(11)	-	1
Variation de la provision pour retours et reprises de produits ^(a)	(43)	-	(43)	6	(21)
Effets des variations de périmètre	41	-	41	(16)	142
Effets des variations de change	(160)	2	(158)	46	95
Reclassements	(16)	2	(14)	10	(8)
AU 31 DÉCEMBRE	2 815	(78)	2 737	2 785	2 610

(a) Voir Note 1.25.

Le solde clients est constitué essentiellement d'encours sur des clients grossistes ou des agents, en nombre limité et avec lesquels le Groupe entretient des relations le plus souvent continues. Au 31 décembre 2017, la majeure partie des créances clients a

fait l'objet de demandes de couverture de crédit client auprès des assureurs, celles-ci ayant été satisfaites à environ 91 % de leur montant.

Au 31 décembre 2017, la ventilation de la valeur brute et de la provision pour dépréciation des créances clients, en fonction de l'ancienneté des créances, s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute des créances	Dépréciations	Valeur nette des créances
Non échues :			
moins de 3 mois	2 531	(15)	2 516
plus de 3 mois	85	(5)	80
	2 616	(20)	2 596
Échues :			
moins de 3 mois	312	(6)	306
plus de 3 mois	152	(52)	100
	464	(58)	406
TOTAL	3 080	(78)	3 002

Au cours de chacun des exercices présentés, aucun client n'a représenté un montant de chiffre d'affaires excédant 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La valeur actuelle des créances clients n'est pas différente de leur valeur comptable.

NOTE 12 – AUTRES ACTIFS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Placements financiers (voir Note 13)	3 752	657	614
Instruments dérivés (voir Note 22)	498	303	332
Créances d'impôts et taxes, hors impôt sur les résultats	747	661	646
Fournisseurs : avances et acomptes	204	203	168
Charges constatées d'avance	396	400	377
Autres créances	566	548	1 082
TOTAL	6 163	2 772	3 219

La valeur actuelle des autres actifs courants n'est pas différente de leur valeur comptable.

NOTE 13 – PLACEMENTS FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Valeurs mobilières de placement non cotées, parts de SICAV et de fonds non monétaires	-	-	-
Valeurs mobilières de placement cotées, comptes et dépôts à terme	3 752	657	614
TOTAL	3 752	657	614
<i>Dont : coût historique des placements financiers</i>	<i>3 061</i>	<i>606</i>	<i>616</i>

La valeur nette des placements financiers a évolué de la façon suivante au cours des exercices présentés :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Au 1^{er} janvier	657	614	326
Acquisitions et nouveaux dépôts à terme	2 391	252	600
Cessions à valeur de vente et échéance de dépôts à terme	(516)	(263)	(333)
Variations de valeur de marché	327	53	(23)
Variations des dépréciations	-	-	7
Variations de périmètre	-	-	-
Effets des variations de change	(5)	1	1
Reclassements ^(a)	898	-	36
AU 31 DÉCEMBRE	3 752	657	614

(a) Voir Note 2 et Note 8.

Les acquisitions et nouveaux dépôts à terme de l'exercice 2017 sont constitués essentiellement de dépôts à terme initiés à plus de 3 mois.

La valeur de marché des placements financiers est établie selon les méthodes décrites en Note 1.9. Voir également la Note 1.15 relative au mode de détermination des dépréciations des placements financiers et la Note 22.2 concernant la ventilation des investissements financiers selon les méthodes d'évaluation.

NOTE 14 – TRÉSORERIE ET VARIATIONS DE TRÉSORERIE

14.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Dépôts à terme à moins de trois mois	709	530	841
Parts de SICAV et FCP monétaires	2 684	668	577
Comptes bancaires	4 558	2 608	2 472
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU BILAN	7 951	3 806	3 890

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau de variation de trésorerie s'établit de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 951	3 806	3 890
Découverts bancaires	(120)	(217)	(327)
TRÉSORERIE NETTE DU TABLEAU DE VARIATION DE TRÉSORERIE	7 831	3 589	3 563

14.2. Variation de la trésorerie issue des opérations de financement

Le rapprochement de la variation de la dette financière nette présentée en Note 18.1 et de la trésorerie issue des opérations de financement s'établit ainsi en 2017 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2017
Effet sur la trésorerie de la variation de la dette financière nette	18.1	4 982
Annulation de la variation des soldes de trésorerie et des découverts bancaires ^(a)		4 391
Variation de la trésorerie liée aux instruments dérivés et autres actifs exclus de la dette financière nette		(100)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement		9 273

(a) La variation des soldes de trésorerie et des découverts bancaires n'est pas présentée au sein de la variation de trésorerie issue des opérations de financement.

14.3. Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement au cours des exercices présentés s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2017	2016	2015
Variation des stocks et en-cours	10	(1 045)	(889)	(605)
Variation des créances clients et comptes rattachés ^(a)	11	(133)	(119)	(48)
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	21	311	242	106
Variation des autres créances et dettes		346	182	101
Variation du besoin en fonds de roulement ^(b)		(521)	(584)	(446)

(a) Dont un effet positif de 4 millions d'euros lié aux clients créditeurs (positif de 10 millions d'euros au 31 décembre 2016 et négatif de 3 millions d'euros au 31 décembre 2015).

(b) Augmentation/(Diminution) de la trésorerie.

14.4. Investissements d'exploitation

Les investissements d'exploitation au cours des exercices présentés sont constitués des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2017	2016	2015
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5	(459)	(451)	(374)
Acquisitions d'immobilisations corporelles ^(a)	6	(2 129)	(2 303)	(1 951)
Déduction des acquisitions en location-financement		6	204	-
Variation des dettes envers les fournisseurs d'immobilisations		44	122	105
Effet sur la trésorerie des acquisitions d'immobilisations		(2 538)	(2 428)	(2 220)
Effet sur la trésorerie des cessions d'immobilisations		27	7	29
Dépôts de garantie versés et autres flux d'investissement d'exploitation		(5)	(17)	(22)
INVESTISSEMENTS D'EXPLOITATION ^(b)		(2 516)	(2 438)	(2 213)

(a) Y compris acquisitions en location-financement.

(b) Augmentation/(Diminution) de la trésorerie.

NOTE 15 – CAPITAUX PROPRES

15.1. Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social de la société mère Financière Agache est constitué de 3 173 352 actions (3 173 352 aux 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015), entièrement libérées, au nominal de 16 euros ; 3 169 463 actions bénéficient d'un

droit de vote double, accordé aux actions détenues sous forme nominative depuis plus de deux ans (3 169 514 au 31 décembre 2016, 3 169 183 au 31 décembre 2015).

15.2. Actions auto-détenues

Les effets sur la situation nette du Groupe des actions Financière Agache auto-détenues s'analysent de la façon suivante sur les exercices présentés :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
ACTIONS FINANCIÈRE AGACHE	(6)	(6)	(6)

15.3. Dividendes versés par la société mère Financière Agache

<i>(en millions d'euros, sauf données par action, en euros)</i>	2017	2016	2015
Acompte(s) au titre de l'exercice en cours (2017 : 100 euros ; 2016 : 26 euros ; 2015 : 173,5 euros)	317	82	551
Effet des actions auto-détenues	-	-	(1)
	317	82	550
Solde au titre de l'exercice précédent	-	-	-
Effet des actions auto-détenues	-	-	-
	-	-	-
MONTANT BRUT TOTAL VERSÉ AU COURS DE L'EXERCICE ^(a)	317	82	550

(a) Avant effets de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire.

15.4. Écarts de conversion

La variation du montant des « Écarts de conversion » inscrits dans les capitaux propres, part du Groupe, y compris les effets de couverture des actifs nets en devises, s'analyse par devise de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2017	Variation	2016	2015
Dollar US	44	(101)	145	136
Franc suisse	218	(27)	245	233
Yen japonais	29	(3)	32	26
Hong Kong dollar	129	(46)	175	157
Livre sterling	(44)	(16)	(28)	17
Autres devises	(67)	(57)	(10)	(25)
Couvertures d'actifs nets en devises ^(a)	(172)	(7)	(165)	(164)
TOTAL, PART DU GROUPE	137	(257)	394	380

(a) Dont : - 53 millions d'euros au titre du dollar US (- 53 millions d'euros au 31 décembre 2016 et - 58 millions d'euros au 31 décembre 2015), et - 48 millions d'euros au titre du dollar de Hong Kong (- 43 millions d'euros au 31 décembre 2016 et - 41 millions d'euros au 31 décembre 2015) et - 73 millions d'euros au titre du franc suisse (- 68 millions d'euros au 31 décembre 2016 et - 65 millions d'euros au 31 décembre 2015). Ces montants incluent l'effet impôt.

15.5. Stratégie en matière de structure financière

Le Groupe estime que la gestion de la structure financière participe, avec le développement des sociétés qu'il détient et la gestion du portefeuille de marques, à l'objectif d'accroissement de la richesse de ses actionnaires. Le maintien d'une qualité de crédit adaptée constitue un objectif essentiel pour le Groupe, autorisant une large capacité d'accès aux marchés, à des conditions favorables, ce qui permet à la fois de saisir des opportunités et de bénéficier des ressources nécessaires au développement de son activité.

À cette fin, le Groupe suit un certain nombre de ratios et d'agrégats :

- dette financière nette (voir Note 18) sur capitaux propres ;
- capacité d'autofinancement générée par l'activité sur dette financière nette ;
- capacité d'autofinancement ;

- variation de trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation (cash-flow disponible) ;
- capitaux permanents sur actifs immobilisés ;
- part de la dette à plus d'un an dans la dette financière nette.

Les capitaux permanents s'entendent comme la somme des capitaux propres et des passifs non courants.

Ces indicateurs sont, le cas échéant, ajustés des engagements financiers hors bilan du Groupe.

L'objectif de flexibilité financière se traduit aussi par l'entretien de relations bancaires nombreuses et diversifiées, par le recours régulier à plusieurs marchés de dette négociable (à plus d'un an comme à moins d'un an), par la détention d'un montant significatif de trésorerie et équivalents de trésorerie et par l'existence de montants appréciables de lignes de crédit confirmées non tirées, ayant vocation à aller bien au-delà de la couverture de l'encours des programmes de titres de créance à court terme négociables, tout en représentant un coût raisonnable pour le Groupe.

NOTE 16 – CHARGE DE STOCK OPTIONS DE L'EXERCICE

Il n'existe pas de plan d'options, de plan d'attribution d'actions gratuites et assimilés consentis par la société Financière Agache au 31 décembre 2017 ainsi que sur les exercices présentés.

Charge de l'exercice

(en millions d'euros)	2017	2016	2015
Charge de l'exercice au titre des plans d'options d'achat et d'attribution d'actions gratuites et de performance Christian Dior	11	10	9
Charge de l'exercice au titre des plans d'options de souscription et d'attribution d'actions gratuites et de performance LVMH	62	41	37
CHARGE DE L'EXERCICE	73	51	46

Voir Note 1.27 concernant la méthode d'évaluation de la charge comptable.

**Pour LVMH**

Le cours de bourse de l'action LVMH, à la clôture, la veille de la date d'attribution du plan du 13 avril 2017 était de 208,85 euros, il était de 218,85 euros la veille de la date d'attribution des plans du 26 juillet 2017 et de 240,80 euros la veille de la date d'attribution du plan du 25 octobre 2017.

La valeur unitaire moyenne des attributions provisoires d'actions gratuites de ces plans est de 218,64 euros.

Pour Christian Dior

Aucun nouveau plan d'options et assimilés n'a été mis en place au cours de l'exercice par la société Christian Dior.

NOTE 17 – INTÉRÊTS MINORITAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Au 1 ^{er} janvier	21 257	19 720	17 776
Part des minoritaires dans le résultat	3 761	3 260	2 934
Dividendes versés aux minoritaires	(1 556)	(1 498)	(1 348)
Effets des prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées ^(a) :	101	19	(5)
<i>Dont : Rimowa</i>	89	-	-
<i>Dont : autres</i>	12	19	(5)
Effets des acquisitions et cessions de titres de minoritaires ^(a) :	(2 396)	(376)	(135)
<i>Dont : mouvements sur le capital et l'autodétention de LVMH SE et Christian Dior SE</i>	33	(186)	46
<i>Dont : cession de la branche Christian Dior Couture à LVMH</i>	316	-	-
<i>Dont : opération de rachat de titres minoritaires Dior ^(b)</i>	(2 806)	-	-
<i>Dont : Loro Piana ^(c)</i>	(115)	-	-
<i>Dont : autres</i>	(5)	(190)	(181)
Augmentations de capital souscrites par les minoritaires	31	41	18
Part des minoritaires dans les gains et pertes enregistrés en capitaux propres	(422)	162	520
Part des minoritaires dans les charges liées aux plans d'options	44	32	29
Effets des variations des intérêts minoritaires bénéficiant d'engagements d'achat	(380)	(103)	(69)
AU 31 DÉCEMBRE	20 259	21 257	19 720

(a) Le total des effets de variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées atteint ainsi - 2 295 millions d'euros au 31 décembre 2017, - 357 millions d'euros au 31 décembre 2016 et - 140 millions d'euros au 31 décembre 2015.

(b) Correspond à la quote-part de situation nette acquise dans le groupe Christian Dior par Semyrhamis au cours de l'offre publique et des achats de titres Christian Dior ultérieurs hors gains et pertes enregistrés en capitaux propres. Voir Note 2.

(c) Dont - 58 millions d'euros pour les minoritaires Loro Piana et - 47 millions d'euros pour les actionnaires de LVMH SE hors participation de contrôle de Financière Agache. Voir Note 2.

L'évolution de la part des intérêts minoritaires dans les gains et pertes enregistrés en capitaux propres, y compris l'effet d'impôt se décompose ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Écarts de conversion	Investissements et placements financiers	Couverture de flux de trésorerie futurs en devises	Terres à vignes	Écarts de réévaluation des engagements envers le personnel	Total part des minoritaires
Au 31 décembre 2014	406	157	10	857	(117)	1 313
Variations de l'exercice	573	(85)	(19)	33	18	520
Variations dues aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires	(8)	(1)	(1)	(5)	-	(15)
Au 31 décembre 2015	971	71	(10)	885	(99)	1 818
Variations de l'exercice	58	40	15	102	(53)	162
Variations dues aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires	(4)	-	-	(4)	1	(7)
Au 31 décembre 2016	1 025	111	5	983	(151)	1 973
Variations de l'exercice	(692)	84	130	32	24	(422)
Variations dues aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires	(64)	(20)	(10)	(99)	12	(181)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	269	175	125	916	(115)	1 370

Les intérêts minoritaires sont essentiellement constitués :

- des actionnaires de LVMH SE autres (57%) que les sociétés du Groupe actionnaires de contrôle ;
- des actionnaires de la société Christian Dior SE autres (6%) que Financière Agache et Semyrhamis, actionnaires de contrôle ;
- des 34% détenus par Diageo dans Moët Hennessy ainsi que des 39% détenus par M. Miller dans DFS.

Les 34% détenus par Diageo dans Moët Hennessy faisant l'objet d'un engagement d'achat, ils sont reclassés à la clôture en « Autres passifs non courants », et sont donc exclus du total des intérêts minoritaires à la date de clôture. Voir Notes 1.12 et 20.

Le montant des dividendes versés à Diageo au cours de l'exercice 2017, relatifs à l'exercice 2016, est de 150 millions d'euros. La part du résultat net de l'exercice 2017 revenant à Diageo s'élève à 340 millions d'euros, et sa part dans les intérêts minoritaires (avant comptabilisation de l'engagement d'achat octroyé à Diageo) s'élève à 3 072 millions d'euros au 31 décembre 2017. À cette date, le bilan résumé de Moët Hennessy se présente ainsi :

<i>(en milliards d'euros)</i>	31 déc. 2017
Immobilisations corporelles et incorporelles	3,7
Autres actifs non courants	0,3
Actifs non courants	4,0
Stocks	5,1
Autres actifs courants	1,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,2
Actifs courants	8,8
Actif	12,8

<i>(en milliards d'euros)</i>	31 déc. 2017
Capitaux propres	9,0
Passifs non courants	0,9
Capitaux permanents	9,9
Dette financière à moins d'un an	1,1
Autres	1,8
Passifs courants	2,9
Passif	12,8

Voir également Note 23 concernant les ventes, le résultat opérationnel et les principaux actifs du groupe d'activités Vins et Spiritueux, principalement constitués des activités de Moët Hennessy.

NOTE 18 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

18.1. Dette financière nette

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Dettes financières à plus d'un an	12 295	5 914	6 197
Dettes financières à moins d'un an	9 555	5 142	6 170
Dettes financières brutes	21 850	11 056	12 367
Instruments dérivés liés au risque de taux d'intérêt	(29)	(61)	(71)
Dettes financières brutes après effet des instruments dérivés	21 821	10 995	12 296
Placements financiers ^(a)	(3 752)	(657)	(614)
Investissements financiers en couverture de dettes financières ^(b)	(117)	(131)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^(c)	(7 951)	(3 806)	(3 890)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	10 001	6 401	7 792

(a) Voir Note 13.

(b) Voir Note 8.

(c) Voir Note 14.1.

La variation de la dette financière nette au cours de l'exercice s'analyse ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2016	Variations de la trésorerie ^(a)	Effets des variations de change	Effets des variations de valeur de marché	Variations de périmètre	Reclas- sements et autres	31 déc. 2017
Dettes financières à plus d'un an	5 914	12 616	(249)	(18)	16	(5 985)	12 295
Dettes financières à moins d'un an	5 142	(1 453)	(163)	(47)	72	6 003	9 555
Dettes financières brutes	11 056	11 164	(411)	(65)	89	18	21 850
Instruments dérivés liés au risque de taux d'intérêt	(61)	14	-	16	-	2	(29)
Dettes financières brutes après effet des instruments dérivés	10 995	11 178	(411)	(49)	89	20	21 821
Placements financiers	(657)	(1 875)	5	(327)	-	(898)	(3 752)
Investissements financiers en couverture de dettes financières	(131)	-	17	(3)	-	-	(117)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 806)	(4 321)	203	-	(27)	-	(7 951)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	6 401	4 982	(186)	(379)	61	(878)	10 001

(a) Voir Note 14.2.

Dans le cadre de l'offre publique portant sur les titres Christian Dior non détenus par le Groupe Familial Arnault (voir Note 2), la société Semyrhamis, filiale de Financière Agache, a conclu des crédits syndiqués d'un montant global de 9 milliards d'euros, dont la maturité variait de dix-huit mois à cinq ans.

La société Financière Agache a émis en août 2017 un emprunt obligataire d'un montant de 50 millions d'euros à échéance août 2022, abondé à hauteur de 70 millions d'euros en décembre 2017. Remboursables au pair, ces obligations versent un coupon de 1,20 %.

Au cours de l'exercice, Financière Agache a remboursé l'emprunt obligataire de 275 millions d'euros émis en 2012.

LVMH a procédé en mai 2017 à une émission obligataire en quatre tranches d'un total de 4,5 milliards d'euros, dont 3,25 milliards à taux fixe et 1,25 milliard à taux variable. LVMH a également procédé, en juin 2017, à une émission obligataire à taux fixe de 400 millions de livres sterling à échéance juin 2022. L'emprunt a fait l'objet de swaps à l'émission, le convertissant en un emprunt en euros.

Au cours de l'exercice, LVMH a remboursé la dette de 850 millions de dollars US émise en 2012, celle de 150 millions d'euros émise en 2009 et celle de 350 millions de livres émise en 2014. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, LVMH a remboursé l'emprunt obligataire de 650 millions d'euros émis en 2013 et 2014.

Au premier semestre 2016, la société Financière Agache a conclu un crédit syndiqué de 500 millions d'euros d'une durée de 5 ans, venant en substitution d'un crédit syndiqué de même montant dont l'échéance était prévue au second semestre 2016.

En février 2016, LVMH a réalisé une émission d'obligations convertibles à cinq ans dont le dénouement s'effectue exclusivement en espèces, pour un montant nominal de 600 millions de dollars US, abondée en avril 2016 pour un montant de 150 millions de dollars US. Émises respectivement à 103,00 % et 104,27 % de leur valeur nominale, ces obligations sont remboursables au pair (en l'absence de conversion) et ne portent pas intérêt.

Parallèlement à ces émissions, LVMH a souscrit à des instruments financiers de même maturité lui permettant de couvrir intégralement son exposition à l'évolution, positive ou négative, du cours de l'action. L'ensemble de ces opérations, qui ont été swappées en euros, procure ainsi au Groupe l'équivalent d'un financement obligataire classique en euros à un coût avantageux. Conformément aux principes comptables applicables, les composantes optionnelles des obligations convertibles et des instruments financiers souscrits en couverture sont enregistrées au niveau du poste « Instruments dérivés » (voir Note 22), les instruments financiers de couverture hors composante optionnelle étant inscrits en « Investissements financiers » (voir Note 8). Compte tenu de leur lien avec les obligations émises, les instruments financiers de couverture (hors composante optionnelle) sont présentés en déduction de la dette financière brute dans le calcul de la dette financière nette et leur incidence sur la trésorerie est présentée au niveau du poste « Opérations de financement » du Tableau de variation de trésorerie.

18.2. Analyse de la dette financière brute par nature

(en millions d'euros)	2017	2016	2015
Emprunts obligataires et Euro Medium-Term Notes (EMTN)	7 525	4 322	4 974
Location-financement et locations de longue durée	296	342	131
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 800	888	1 092
Autres emprunts et lignes de crédit	674	362	-
DETTE FINANCIÈRE À PLUS D'UN AN	12 295	5 914	6 197
Emprunts obligataires et Euro Medium-Term Notes (EMTN)	1 753	1 652	1 010
Location-financement et locations de longue durée	21	10	6
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 469	692	740
Titres de créance à court terme négociables ^(a)	2 709	1 948	2 982
Autres emprunts et lignes de crédit	425	588	1 062
Découverts bancaires	120	217	327
Intérêts courus	58	35	43
DETTE FINANCIÈRE À MOINS D'UN AN	9 555	5 142	6 170
DETTE FINANCIÈRE BRUTE TOTALE	21 850	11 056	12 367

(a) Billets de trésorerie, Negotiable European Commercial Paper et US Commercial Paper.

La valeur de marché de la dette financière brute, évaluée sur la base de données de marché et selon les modèles d'évaluation communément utilisés, est de 21 823 millions d'euros au 31 décembre 2017 (11 097 millions d'euros au 31 décembre 2016, 12 511 millions d'euros au 31 décembre 2015), dont 9 558 millions d'euros à moins d'un an (5 148 millions d'euros au

31 décembre 2016 et 6 310 millions d'euros au 31 décembre 2015) et 12 265 millions d'euros à plus d'un an (5 949 millions d'euros au 31 décembre 2016, 6 201 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Aux 31 décembre 2017, 2016 et 2015, aucun encours n'était comptabilisé selon l'option de juste valeur. Voir Note 1.20.

**18.3. Emprunts obligataires et EMTN**

Montant nominal (en devises)	Date d'émission	Échéance	Taux effectif initial ^(a) (en %)	2017 (en millions d'euros)	2016 (en millions d'euros)	2015 (en millions d'euros)
EUR 1 200 000 000	2017	2024	0,82	1 192	-	-
EUR 120 000 000 ^(b)	2017	2022	1,16	121	-	-
EUR 800 000 000	2017	2022	0,46	796	-	-
GBP 400 000 000	2017	2022	1,09	445	-	-
EUR 1 250 000 000	2017	2020	0,13	1 246	-	-
EUR 1 250 000 000	2017	2018	variable	1 253	-	-
USD 750 000 000 ^(c)	2016	2021	1,92	603	682	-
EUR 350 000 000	2016	2021	0,86	348	348	-
AUD 150 000 000	2014	2019	3,68	100	103	102
EUR 300 000 000	2014	2019	variable	300	300	300
EUR 650 000 000	2014	2021	1,12	663	670	659
GBP 350 000 000	2014	2017	1,83	-	413	481
EUR 500 000 000	2014	2019	1,56	499	498	497
EUR 600 000 000	2013	2020	1,89	606	608	603
EUR 650 000 000 ^(d)	2013	2016	variable	-	-	650
EUR 600 000 000 ^(e)	2013	2019	1,25	605	608	608
EUR 275 000 000	2012	2017	3,27	-	275	275
USD 850 000 000	2012	2017	1,75	-	811	784
EUR 500 000 000	2011	2018	4,08	501	505	508
EUR 300 000 000	2011	2016	4,22	-	-	300
EUR 150 000 000	2009	2017	4,81	-	153	157
Placements privés en devises				-	-	60
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET EMTN				9 278	5 974	5 984

(a) Avant effet des couvertures de taux mises en place concomitamment ou postérieurement à l'émission.

(b) Montants cumulés et taux effectif initial moyen pondéré résultant d'un emprunt de 50 millions d'euros émis en 2017 à un taux effectif initial de 1,32% et d'un abondement de 70 millions d'euros réalisé en 2017 à un taux effectif initial de 1,05%.

(c) Montants cumulés et taux effectif initial moyen pondéré résultant d'un emprunt de 600 millions de dollars US émis en février 2016 à un taux effectif initial de 1,96% et d'un abondement de 150 millions de dollars US réalisé en avril 2016 à un taux effectif de 1,74%. Ces rendements ont été déterminés en excluant la composante optionnelle.

(d) Montants cumulés résultant d'un emprunt de 500 millions d'euros émis en 2013 à taux variable et d'un abondement de 150 millions d'euros réalisé en 2014 à taux variable.

(e) Montants cumulés et taux effectif initial moyen pondéré résultant d'un emprunt de 500 millions d'euros émis en 2013 à un taux effectif initial de 1,38% et d'un abondement de 100 millions d'euros réalisé en 2014 à un taux effectif de 0,62%.

18.4. Analyse de la dette financière brute par échéance et par nature de taux

<i>(en millions d'euros)</i>	Dette financière brute			Effets des instruments dérivés			Dette financière brute après effet des instruments dérivés		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
	Échéance :								
31 décembre 2018	3 021	6 534	9 555	(136)	132	(4)	2 885	6 666	9 551
31 décembre 2019	1 245	989	2 234	(348)	340	(8)	897	1 329	2 226
31 décembre 2020	1 895	112	2 007	1 348	(1 355)	(7)	3 243	(1 243)	2 000
31 décembre 2021	1 638	4	1 642	(650)	634	(16)	988	638	1 626
31 décembre 2022	1 382	3 503	4 885	(313)	317	4	1 069	3 820	4 889
31 décembre 2023	17	3	20	-	-	-	17	3	20
Au-delà	1 463	44	1 507	(300)	302	2	1 163	346	1 509
TOTAL	10 661	11 189	21 850	(399)	370	(29)	10 262	11 559	21 821

Voir Note 22.4 pour la valeur de marché des instruments de taux d'intérêt.

L'échéance 2018 de la dette financière brute se décompose ainsi par trimestre :

<i>(en millions d'euros)</i>	Échéance 2018
Premier trimestre	3 384
Deuxième trimestre	661
Troisième trimestre	56
Quatrième trimestre	5 454
TOTAL	9 555

18.5. Analyse de la dette financière brute par devise après effet des instruments dérivés

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Euro	19 172	8 642	9 674
Dollar US	1 246	918	691
Franc suisse	627	681	946
Yen japonais	395	290	354
Autres devises	381	464	631
TOTAL	21 821	10 995	12 296

La dette en devises a pour objet le plus souvent de couvrir les actifs nets en devises de sociétés consolidées situées hors zone euro.

18.6. Sensibilité

Sur la base de la dette au 31 décembre 2017 :

- une hausse instantanée de 1 point sur les courbes de taux des devises d'endettement du Groupe aurait pour effet une augmentation de 113 millions d'euros du coût de la dette financière nette après effet des instruments dérivés, et une baisse de 206 millions d'euros de la valeur de marché de la dette financière brute à taux fixe après effet des instruments dérivés ;
- une baisse instantanée de 1 point de ces mêmes courbes aurait pour effet une diminution de 113 millions d'euros du coût de la dette financière nette après effet des instruments dérivés, et une hausse de 206 millions d'euros de la valeur de marché de la dette financière brute à taux fixe après effet des instruments dérivés.

18.7. Covenants

Le groupe Financière Agache, ainsi que veut l'usage en matière de crédit syndiqué, a souscrit à des engagements de détention de pourcentage d'intérêt et de droit de vote de certaines de ses filiales.

18.8. Lignes de crédit confirmées non tirées

Au 31 décembre 2017, l'encours total de lignes de crédit confirmées non tirées s'élève à 8,3 milliards d'euros.

18.9. Garanties et sûretés réelles

Au 31 décembre 2017, le montant de la dette financière couverte par des sûretés réelles est inférieur à 8,0 milliards d'euros.

NOTE 19 – PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	625	715	647
Provisions pour risques et charges	1 938	1 657	1 318
Provisions pour réorganisation	9	18	21
Part à plus d'un an	2 572	2 390	1 986
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	4	5	4
Provisions pour risques et charges	368	322	356
Provisions pour réorganisation	34	29	64
Part à moins d'un an	406	356	424
TOTAL	2 978	2 746	2 410

Au cours de l'exercice, les soldes des provisions ont évolué de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2016	Dotations	Utilisations	Reprises	Variations de périmètre	Autres ^(a)	31 déc. 2017
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	719	111	(131)	(3)	-	(67)	629
Provisions pour risques et charges	1 980	978	(179)	(490)	35	(18)	2 306
Provisions pour réorganisation	47	34	(32)	(1)	-	(5)	43
TOTAL	2 746	1 119	(342)	(494)	35	(86)	2 978
Dont :							
Résultat opérationnel courant		494	(323)	(101)			
Résultat financier		1	-	-			
Autres		628	(19)	(393)			

(a) Inclut les effets des variations de change et des écarts de réévaluation.

Les provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges (voir Note 31), situations contentieuses, réalisés ou probables, qui résultent des activités du Groupe : ces activités sont en effet menées dans le contexte d'un cadre réglementaire international souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits, leur conditionnement, le calcul de l'impôt, ou les relations avec les partenaires du Groupe (distributeurs, fournisseurs, actionnaires des filiales...).

En particulier, les entités du Groupe en France et à l'étranger peuvent faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectification de la part des administrations locales. Ces demandes de rectification, ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées non encore contrôlées, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères de la norme IAS 37 Provisions et IAS 12 Impôts.

Les provisions pour retraites, participation aux frais médicaux et autres engagements vis-à-vis du personnel sont analysées en Note 29.

NOTE 20 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Engagements d'achat de titres de minoritaires	9 177	7 877	7 421
Instruments dérivés (voir Note 22)	216	134	2
Participation du personnel aux résultats	94	91	93
Autres dettes	371	407	451
TOTAL	9 858	8 509	7 967

Aux 31 décembre 2017, 2016 et 2015 les engagements d'achat de titres de minoritaires sont constitués, à titre principal, de l'engagement de LVMH vis-à-vis de Diageo plc pour la reprise de sa participation de 34 % dans Moët Hennessy, avec un préavis de six mois, pour un montant égal à 80 % de la juste valeur de Moët Hennessy à la date d'exercice de la promesse. Dans le calcul de l'engagement, la juste valeur a été déterminée par référence à des multiples boursiers de sociétés comparables, appliqués aux données opérationnelles consolidées de Moët Hennessy.

Moët Hennessy SAS et Moët Hennessy International SAS (« Moët Hennessy ») détiennent les participations Vins et Spiritueux du groupe LVMH à l'exception des participations dans Château d'Yquem, Château Cheval Blanc et Clos des Lambrays et hormis certains vignobles champenois.

Les engagements d'achat de titres de minoritaires incluent en outre l'engagement relatif aux minoritaires de Loro Piana (15 %), Rimowa (20 %), Fresh (20 %), ainsi que de filiales de distribution dans différents pays, principalement au Moyen-Orient.

En 2017, l'option de vente accordée à la famille Loro Piana dans la société éponyme a été partiellement exercée. Les options de vente accordées aux minoritaires d'Ile de Beauté (35 %) et Heng Long (35 %) ont été exercées en 2016. Voir Note 2.

NOTE 21 – FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

21.1. Fournisseurs et comptes rattachés

La variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés au cours des périodes présentées provient des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Au 1^{er} janvier	4 384	4 157	3 780
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	311	242	110
Variation des clients créditeurs	4	10	(3)
Effets des variations de périmètre	52	(36)	130
Effets des variations de change	(203)	45	138
Reclassements	(7)	(34)	2
AU 31 DÉCEMBRE	4 541	4 384	4 157

21.2. Autres passifs courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Instruments dérivés (voir Note 22)	58	244	219
Personnel et organismes sociaux	1 530	1 406	1 328
Participation du personnel aux résultats	101	103	98
État et collectivités locales : impôts et taxes, hors impôt sur les résultats	636	594	570
Clients : avances et acomptes versés	354	259	228
Différé de règlement d'immobilisations	548	644	565
Produits constatés d'avance	256	251	208
Autres dettes	1 288	1 175	946
TOTAL	4 771	4 676	4 162

La valeur actuelle des autres passifs courants n'est pas différente de leur valeur comptable.

NOTE 22 – INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

22.1. Organisation de la gestion des risques de change, de taux et des marchés actions

Les instruments financiers utilisés par le Groupe ont principalement pour objet la couverture des risques liés à son activité et à son patrimoine. La gestion des risques de change, de taux et les transactions sur actions et instruments financiers sont effectuées de façon centralisée au niveau de chaque palier.

Le Groupe a mis en place une politique, des règles et des procédures strictes pour gérer, mesurer et contrôler ces risques de marché.

L'organisation de ces activités repose sur la séparation des fonctions de mesure des risques, de mise en œuvre des opérations (front office), de gestion administrative (back office) et de contrôle financier.

Cette organisation s'appuie sur des systèmes d'information qui permettent un contrôle rapide des opérations.

Les décisions de couverture sont prises selon un processus établi qui comprend des présentations régulières aux organes de direction concernés et font l'objet d'une documentation détaillée.

Les contreparties sont retenues notamment en fonction de leur notation et selon une approche de diversification des risques.

22.2. Actifs et passifs financiers valorisés à la juste valeur ventilés par méthode de valorisation

	2017			2016			2015		
	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents (Parts de SICAV et FCP monétaires)	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents (Parts de SICAV et FCP monétaires)	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents (Parts de SICAV et FCP monétaires)
<i>(en millions d'euros)</i>									
Valorisation ^(a) :									
Cotation boursière	4 019		7 951	4 486		3 806	3 498		3 890
Formule de calcul reposant sur des cotations de marché	453	744		444	471		356	397	
Cotations privées	318			350			477		
ACTIFS	4 790	744	7 951	5 280	471	3 806	4 331	397	3 890
Valorisation ^(a) :									
Cotation boursière									
Formule de calcul reposant sur des cotations de marché		274			378			221	
Cotations privées									
PASSIFS		274			378			221	

(a) Voir Note 1.9 concernant les méthodes de valorisation.

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont valorisés à leur juste valeur, évaluée au moyen de modèles de valorisation communément utilisés et sur la base de données de marché. Le risque de contrepartie relatif à ces instruments dérivés (« Credit valuation adjustment ») est évalué sur la base de spreads de

crédit issus de données de marché observables, et de la valeur de marché des instruments dérivés ajustée par des add-ons forfaitaires fonction du type de sous-jacent et de la maturité de l'instrument dérivé. Celui-ci est non significatif au 31 décembre 2017, ainsi qu'aux 31 décembre 2016 et 2015.

Le montant des actifs financiers évalués sur la base de cotations privées a évolué ainsi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017
Au 1^{er} janvier	350
Acquisitions	76
Cessions (à valeur de vente)	(37)
Gains et pertes enregistrés en résultat	(8)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	3
Reclassements	(66)
AU 31 DÉCEMBRE	318



22.3. Synthèse des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan dans les rubriques et pour les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2017	2016	2015
Risque de taux d'intérêt				
Actifs : non courants		33	53	62
courants		10	20	17
Passifs : non courants		(8)	-	-
courants		(6)	(12)	(8)
	<i>22.4</i>	29	61	71
Risque de change				
Actifs : non courants		34	46	3
courants		485	254	284
Passifs : non courants		(29)	(65)	(2)
courants		(52)	(200)	(179)
	<i>22.5</i>	438	35	106
Autres risques				
Actifs : non courants		179	69	-
courants		3	29	31
Passifs : non courants		(179)	(69)	-
courants		-	(32)	(32)
	<i>22.6</i>	3	(3)	(1)
Total				
Actifs : non courants	<i>9</i>	246	168	65
courants	<i>12</i>	498	303	332
Passifs : non courants	<i>20</i>	(216)	(134)	(2)
courants	<i>21</i>	(58)	(244)	(219)
		470	93	176

22.4. Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt

L'objectif de la politique de gestion menée est d'adapter le profil de la dette au profil des actifs, de contenir les frais financiers, et de prémunir le résultat contre une variation sensible des taux d'intérêt.

Dans ce cadre, le Groupe utilise des instruments dérivés de taux à nature ferme (swaps) ou conditionnelle (options).

Les instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2017 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Montants nominaux par échéance			Total	Valeur de marché ^(a) ^(b)		
	À un an	Entre un et cinq ans	Au-delà		Couverture de juste valeur	Non affectés	Total
Swaps de taux en euros, payeur de taux variable	-	4 098	-	4 098	29	-	29
Swaps de taux en euros, payeur de taux fixe	-	343	-	343	1	-	1
Swaps de devises	195	1 100	-	1 295	(1)	-	(1)
Autres dérivés de taux	-	167	-	167	-	-	-
TOTAL					29	-	29

(a) Gain/(Perte).

(b) Voir Note 1.9 concernant les modalités d'évaluation à valeur de marché.

22.5. Instruments dérivés liés à la gestion du risque de change

Une part importante des ventes faites par les sociétés du Groupe, à leurs clients ou à leurs propres filiales de distribution, ainsi que certains de leurs achats, sont effectués en devises différentes de leur monnaie fonctionnelle ; ces flux en devises sont constitués principalement de flux intra-Groupe. Les instruments de couverture utilisés ont pour objet de réduire les risques de change issus des variations de parité de ces devises par rapport à la monnaie fonctionnelle des sociétés exportatrices ou importatrices, et sont affectés soit aux créances ou dettes commerciales de l'exercice (couverture de juste valeur), soit sous certaines conditions aux transactions prévisionnelles des exercices suivants (couverture des flux de trésorerie futurs).

Les flux futurs de devises font l'objet de prévisions détaillées dans le cadre du processus budgétaire, et sont couverts progressivement, dans la limite d'un horizon qui n'excède un an que dans les cas où les probabilités de réalisation le justifient. Dans ce cadre, et selon les évolutions de marché, les risques de change identifiés sont couverts par des contrats à terme ou des instruments de nature optionnelle.

En outre, le Groupe peut couvrir les situations nettes de ses filiales situées hors zone euro par des instruments appropriés, ayant pour objet de limiter l'effet sur ses capitaux propres consolidés des variations de parité des devises concernées contre l'euro.



Les instruments dérivés liés à la gestion du risque de change en vie au 31 décembre 2017 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants nominaux par exercice d'affectation ^(a)				Valeur de marché ^{(b) (c)}				
	2017	2018	Au-delà	Total	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie futurs	Couverture d'actifs nets en devises	Non affectés	Total
Options achetées									
Put USD	257	39	-	296	1	1	-	1	3
Put JPY	21	21	-	42	1	1	-	-	2
Put GBP	-	21	-	21	-	-	-	-	-
	278	81	-	359	2	2	-	1	5
Tunnels									
Vendeur USD	288	4 360	56	4 704	18	319	-	-	337
Vendeur JPY	10	875	28	913	2	75	-	-	77
Vendeur GBP	11	220	-	231	-	4	-	-	4
	309	5 455	84	5 848	20	398	-	-	418
Contrats à terme									
USD	4	(102)	-	(98)	-	(5)	-	-	(5)
JPY	26	-	-	26	-	-	-	-	-
CHF	(33)	(294)	-	(327)	-	(7)	-	-	(7)
GBP	24	82	-	106	-	(4)	-	-	(4)
RUB	33	-	-	33	-	-	-	-	-
Autres	118	46	-	164	1	(1)	-	-	-
	172	(268)	-	(96)	1	(17)	-	-	(16)
Swaps cambistes									
USD	1 486	4	-	1 490	12	-	8	-	20
CHF	145	-	-	145	3	-	2	-	5
GBP	738	-	-	738	(5)	-	-	-	(5)
JPY	335	2	-	337	6	-	1	-	7
Autres	423	5	-	428	-	-	4	-	4
	3 127	11	-	3 138	16	-	15	-	31
TOTAL					39	383	15	1	438

(a) Vente/(Achat).

(b) Voir Note 1.9 concernant les modalités d'évaluation à la valeur de marché.

(c) Gain/(Perte).

L'effet en résultat des couvertures de flux de trésorerie futurs ainsi que les flux de trésorerie futurs couverts par ces instruments seront comptabilisés en 2018 principalement, leur montant étant fonction des cours de change en vigueur à cette date.

Les incidences sur le résultat net de l'exercice 2017 d'une variation de 10% du dollar US, du yen japonais, du franc suisse et du Hong Kong dollar contre l'euro, y compris les effets des couvertures en vie durant l'exercice, par rapport aux cours qui se sont appliqués en 2017 auraient été les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dollar US		Yen japonais		Franc suisse		Hong Kong dollar	
	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %
Incidences liées :								
- au taux d'encaissement des ventes en devises	192	(39)	39	(10)	-	-	-	-
- à la conversion des résultats des sociétés consolidées situées hors zone euro	35	(35)	16	(16)	10	(10)	31	(31)
Incidences sur le résultat net	227	(74)	55	(26)	10	(10)	31	(31)

Les données figurant dans le tableau ci-dessus doivent être appréciées sur la base des caractéristiques des instruments de couverture en vie au cours de l'exercice 2017, constitués principalement d'options et de tunnels.

Au 31 décembre 2017, les encaissements prévisionnels de 2018 en dollar US et yen japonais sont couverts à hauteur de 76%.

L'incidence des variations de change sur les capitaux propres hors résultat net peut être évaluée au 31 décembre 2017 à travers les effets d'une variation de 10% du dollar US, du yen japonais, du franc suisse et du Hong Kong dollar contre l'euro par rapport aux cours à la même date :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dollar US		Yen japonais		Franc suisse		Hong Kong dollar	
	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %
Conversion de l'actif net en devises	308	(308)	41	(41)	279	(279)	116	(116)
Variation de valeur des instruments de couverture, après impôt	(215)	279	(44)	56	(43)	35	(16)	13
Incidences sur les capitaux propres, hors résultat net	93	(29)	(3)	15	236	(244)	100	(103)

22.6. Instruments financiers liés à la gestion des autres risques

La politique d'investissement et de placement du Groupe s'inscrit dans la durée. Occasionnellement, le Groupe peut investir dans des instruments financiers à composante action ayant pour objectif de dynamiser la gestion de son portefeuille de placements.

Le Groupe est exposé aux risques de variation de cours des actions soit directement, en raison de la détention de participations ou de placements financiers, soit indirectement du fait de la détention de fonds eux-mêmes investis partiellement en actions.

Le Groupe peut utiliser des instruments dérivés sur actions ayant pour objet de construire synthétiquement une exposition économique à des actifs particuliers, de couvrir les plans de rémunérations liées au cours de l'action LVMH, ou de couvrir certains risques liés à l'évolution du cours de l'action LVMH. Le cas échéant, la valeur comptable retenue pour ces instruments, qui ne font pas l'objet d'une cotation, correspond à l'estimation, fournie par la contrepartie, de la valorisation à la date de clôture. La valorisation des instruments tient ainsi compte de paramètres de marché tels les taux d'intérêt et le cours de bourse.

Le Groupe, essentiellement à travers son activité Montres et Joaillerie, peut être exposé à la variation du prix de certains métaux précieux, notamment l'or. Dans certains cas, afin de sécuriser le coût de production, des couvertures peuvent être mises en place, soit en négociant le prix de livraisons prévisionnelles d'alliages avec des affineurs, ou le prix de produits semi-finis avec des producteurs, soit en direct par l'achat de couvertures auprès de banques de première catégorie. Dans ce dernier cas, ces couvertures consistent à acheter de l'or auprès de banques ou à contracter des instruments fermes ou optionnels avec livraison physique de l'or. Les instruments dérivés liés à la couverture du prix des métaux précieux en vie au 31 décembre 2017 ont une valeur de marché positive de 2 millions d'euros. D'un montant nominal de 170 millions d'euros, ces instruments financiers auraient, en cas de variation uniforme de 1% des cours de leurs sous-jacents au 31 décembre 2017, un effet net sur les réserves consolidées du Groupe inférieur à 1 million d'euros. Ces instruments sont à échéance 2018.



22.7. Risque de liquidité

Outre des risques de liquidité locaux en règle générale peu significatifs, l'exposition du Groupe au risque de liquidité peut être appréciée (a) sur la base de l'encours de ses programmes de titres de créance à court terme négociables, soit 2,7 milliards d'euros, et (b) en comparant le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (8,0 milliards d'euros) au montant de la dette financière à moins d'un an avant prise en compte des instruments dérivés (9,6 milliards d'euros), soit un montant de

1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2017. Au regard du non-renouvellement éventuel de ces concours, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant de 8,3 milliards d'euros.

La liquidité du Groupe repose ainsi sur l'ampleur de ses placements, sur sa capacité à réaliser des financements à long terme, sur la diversité de sa base d'investisseurs (titres de créance à court terme et obligations), ainsi que sur la qualité de ses relations bancaires, matérialisée ou non par des lignes de crédit confirmées.

Le tableau suivant présente l'échéancier contractuel des décaissements relatifs aux passifs financiers comptabilisés au 31 décembre 2017, (hors instruments dérivés), nominal et intérêts, hors effet d'actualisation :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2019	2020	2021	2022	Au-delà de 5 ans	Total
Emprunts obligataires et EMTN	1 825	1 553	1 888	1 652	1 388	1 218	9 524
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 533	63	161	30	3 529	128	8 444
Autres emprunts et lignes de crédit	474	685	-	-	-	-	1 159
Location-financement et locations de longue durée	28	28	28	28	29	669	810
Titres de créance à court terme négociables ^(a)	2 709	-	-	-	-	-	2 709
Découverts bancaires	120	-	-	-	-	-	120
Dette financière brute	9 689	2 329	2 077	1 710	4 946	2 015	22 766
Autres passifs, courants et non courants ^(b)	4 457	79	19	20	18	98	4 691
Fournisseurs et comptes rattachés	4 541	-	-	-	-	-	4 541
Autres passifs financiers	8 998	79	19	20	18	97	9 231
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	18 687	2 408	2 096	1 730	4 964	2 112	31 997

(a) Billets de trésorerie, Negotiable European Commercial Paper et US Commercial Paper.

(b) Correspond à hauteur de 4 457 millions d'euros aux « Autres passifs courants » (hors instruments dérivés et produits constatés d'avance) et de 233 millions d'euros aux « Autres passifs non courants » (hors instruments dérivés, engagements d'achat de titres de minoritaires et produits constatés d'avance de 231 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Voir Note 30.3 concernant l'échéancier contractuel des cautions et avals, Note 18.5 et 22.5 concernant les instruments dérivés de change et Note 22.4 concernant les instruments dérivés de taux.

NOTE 23 – INFORMATION SECTORIELLE

Les marques et enseignes du Groupe sont organisées en six groupes d'activités. Quatre groupes d'activités : Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques, Montres et Joaillerie, regroupent les marques de produits de même nature, ayant des modes de production et de distribution similaires. Les informations concernant Louis Vuitton et Bvlgari sont présentées selon l'activité prépondérante de la marque, soit le groupe d'activités Mode et Maroquinerie pour Louis Vuitton et le groupe d'activités Montres et Joaillerie pour Bvlgari. Le groupe d'activités Distribution sélective regroupe les activités de distribution sous enseigne. Le groupe Autres et Holdings réunit les marques et activités ne relevant pas des groupes précités, notamment le pôle média, le constructeur de yachts néerlandais Royal Van Lent, les activités hôtelières ainsi que l'activité des sociétés holdings ou immobilières.

Suite à la cession au sein du Groupe consolidé, le 3 juillet 2017, de la branche Christian Dior Couture à la société LVMH par la société Christian Dior, les chiffres relatifs à Christian Dior Couture sont intégrés aux chiffres du groupe d'activités Mode et Maroquinerie tant au titre de l'exercice 2017 qu'au titre des périodes précédentes mais cela n'a pas eu d'incidence sur la présentation de Parfums Christian Dior, qui reste consolidé au sein du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques.

Rimowa est consolidé dans le groupe d'activités Mode et Maroquinerie à compter de janvier 2017.

23.1. Informations par groupe d'activités

Exercice 2017

(en millions d'euros)	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie ^(a)	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Éliminations et non affecté ^(b)	Total
Ventes hors Groupe	5 051	16 467	4 532	3 721	13 266	630	-	43 667
Ventes intra-Groupe	33	52	1 028	84	45	35	(1 277)	-
TOTAL DES VENTES	5 084	16 519	5 560	3 805	13 311	665	(1 277)	43 667
Résultat opérationnel courant	1 558	5 022	600	512	1 075	(348)	(48)	8 371
Autres produits et charges opérationnels	(18)	(31)	(8)	(78)	(42)	8	-	(169)
Charges d'amortissement	(159)	(742)	(254)	(223)	(452)	(65)	-	(1 895)
Charges de dépréciation	1	-	-	(50)	(58)	(2)	-	(109)
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition ^(c)	8 313	7 477	1 997	5 684	3 348	1 754	-	28 573
Immobilisations corporelles	2 740	3 058	607	537	1 701	4 593	(6)	13 230
Stocks	5 115	1 905	634	1 420	2 111	174	(293)	11 066
Autres actifs opérationnels	1 449	1 235	1 108	598	845	1 281	16 935 ^(d)	23 451
TOTAL ACTIF	17 617	13 679	4 346	8 235	8 005	7 802	16 636	76 320
Capitaux propres							26 924	26 924
Passifs	1 544	3 529	1 706	895	2 839	1 253	37 630 ^(e)	49 396
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1 544	3 529	1 706	895	2 839	1 253	64 554	76 320
Investissements d'exploitation ^(f)	(292)	(804)	(286)	(269)	(570)	(296)	1	(2 516)

**Exercice 2016**

<i>(en millions d'euros)</i>	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie ^(a)	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Éliminations et non affecté ^(b)	Total
Ventes hors Groupe	4 805	14 648	4 079	3 407	11 935	629	-	39 503
Ventes intra-Groupe	30	63	874	61	38	35	(1 101)	-
TOTAL DES VENTES	4 835	14 711	4 953	3 468	11 973	664	(1 101)	39 503
Résultat opérationnel courant	1 504	4 125	551	458	919	(282)	(35)	7 250
Autres produits et charges opérationnels	(60)	7	(9)	(30)	(64)	31	-	(125)
Charges d'amortissement	(148)	(744)	(212)	(208)	(399)	(53)	-	(1 764)
Charges de dépréciation	(4)	(34)	(1)	(32)	(62)	(2)	-	(135)
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition ^(c)	7 220	6 715	2 022	5 871	3 692	1 781	-	27 301
Immobilisations corporelles	2 613	2 954	585	529	1 777	4 538	(22)	12 974
Stocks	4 920	1 895	581	1 403	2 172	392	(284)	11 079
Autres actifs opérationnels	1 419	1 241	948	720	908	984	12 961 ^(d)	19 181
TOTAL ACTIF	16 172	12 805	4 136	8 523	8 549	7 695	12 655	70 535
Capitaux propres							33 830	33 830
Passifs	1 524	3 115	1 593	918	2 924	1 206	25 425 ^(e)	36 705
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1 524	3 115	1 593	918	2 924	1 206	59 255	70 535
Investissements d'exploitation ^(f)	(276)	(680)	(268)	(229)	(558)	(434)	7	(2 438)

Exercice 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie ^(a)	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Éliminations et non affecté ^(b)	Total
Ventes hors Groupe	4 574	14 197	3 904	3 250	11 157	440	-	37 522
Ventes intra-Groupe	29	44	767	58	36	45	(979)	-
TOTAL DES VENTES	4 603	14 241	4 671	3 308	11 193	485	(979)	37 522
Résultat opérationnel courant	1 363	3 745	524	432	940	(173)	(5)	6 826
Autres produits et charges opérationnels	(15)	(154)	(3)	(31)	(8)	(7)	-	(218)
Charges d'amortissement	(132)	(766)	(183)	(199)	(366)	(42)	-	(1 688)
Charges de dépréciation	(15)	(96)	(1)	-	(5)	(19)	-	(136)
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition ^(c)	6 932	7 333	1 948	5 857	3 560	1 640	-	27 270
Immobilisations corporelles	2 484	2 897	525	501	1 550	4 012	-	11 969
Stocks	4 795	1 908	447	1 361	1 909	388	(231)	10 577
Autres actifs opérationnels	1 392	1 100	778	729	759	918	12 088 ^(d)	17 764
TOTAL ACTIF	15 603	13 238	3 698	8 448	7 778	6 958	11 857	67 580
Capitaux propres							30 296	30 296
Passifs	1 426	2 896	1 380	920	2 425	1 136	27 088 ^(e)	37 284
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1 426	2 896	1 380	920	2 425	1 149	57 384	67 580
Investissements d'exploitation ^(f)	(233)	(800)	(229)	(204)	(399)	(348)	-	(2 213)

(a) Suite à la cession au sein du Groupe consolidé, le 3 juillet 2017, de la branche Christian Dior Couture à la société LVMH par la société Christian Dior, les chiffres relatifs à Christian Dior Couture sont intégrés aux chiffres du groupe d'activités Mode et Maroquinerie tant au titre de l'exercice 2017 qu'au titre des exercices précédents.

(b) Les éliminations portent sur les ventes entre groupes d'activités ; il s'agit le plus souvent de ventes des groupes d'activités hors Distribution sélective à ce dernier. Les prix de cession entre les groupes d'activités correspondent aux prix habituellement utilisés pour des ventes à des grossistes ou à des détaillants hors Groupe.

(c) Les immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition sont constitués des montants nets figurant en Notes 3 et 4.

(d) Les actifs non affectés incluent les investissements et placements financiers, les autres actifs à caractère financier et les créances d'impôt courant et différé.

(e) Les passifs non affectés incluent les dettes financières et les dettes d'impôt courant et différé.

(f) Augmentation/(Diminution) de la trésorerie.

23.2. Informations par zone géographique

La répartition des ventes par zone géographique de destination est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
France	4 293	3 977	3 813
Europe (hors France)	8 215	7 243	6 821
États-Unis	10 793	10 214	9 541
Japon	3 008	2 793	2 585
Asie (hors Japon)	12 259	10 596	10 283
Autres pays	5 099	4 680	4 479
VENTES	43 667	39 503	37 522



La répartition des investissements d'exploitation par zone géographique se présente ainsi :

(en millions d'euros)	2017	2016	2015
France	934	842	708
Europe (hors France)	459	421	442
États-Unis	399	518	360
Japon	252	76	68
Asie (hors Japon)	318	359	488
Autres pays	154	222	147
INVESTISSEMENTS D'EXPLOITATION	2 516	2 438	2 213

Il n'est pas présenté de répartition des actifs sectoriels par zone géographique dans la mesure où une part significative de ces actifs est constituée de marques et écarts d'acquisition, qui doivent être analysés sur la base du chiffre d'affaires que ceux-ci réalisent par région, et non en fonction de la région de leur détention juridique.

23.3. Informations trimestrielles

La répartition des ventes par groupe d'activités et par trimestre est la suivante :

(en millions d'euros)	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie ^(a)	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Éliminations	Total
Premier trimestre	1 196	3 911	1 395	879	3 154	170	(324)	10 381
Deuxième trimestre	1 098	4 035 ^(b)	1 275	959	3 126	168	(297)	10 364
Troisième trimestre	1 220	3 939	1 395	951	3 055	147	(326)	10 381
Quatrième trimestre	1 570	4 634	1 495	1 016	3 976	180	(330)	12 541
TOTAL 2017	5 084	16 519	5 560	3 805	13 311	665	(1 277)	43 667
Premier trimestre	1 033	3 394	1 213	774	2 747	157	(277)	9 041
Deuxième trimestre	1 023	3 384	1 124	835	2 733	172	(246)	9 025
Troisième trimestre	1 225	3 608	1 241	877	2 803	150	(272)	9 632
Quatrième trimestre	1 554	4 325	1 375	982	3 690	185	(306)	11 805
TOTAL 2016	4 835	14 711	4 953	3 468	11 973	664	(1 101)	39 503
Premier trimestre	992	3 408	1 129	723	2 648	96	(245)	8 751
Deuxième trimestre	938	3 436	1 099	829	2 627	165	(234)	8 860
Troisième trimestre	1 199	3 410	1 143	852	2 603	94	(250)	9 051
Quatrième trimestre	1 474	3 987	1 300	904	3 315	130	(250)	10 860
TOTAL 2015	4 603	14 241	4 671	3 508	11 193	485	(979)	37 522

(a) Suite à la cession au sein du Groupe consolidé, le 3 juillet 2017, de la branche Christian Dior Couture à la société LVMH par la société Christian Dior, les chiffres relatifs à Christian Dior Couture sont intégrés aux chiffres du groupe d'activités Mode et Maroquinerie tant au titre de l'exercice 2017 qu'au titre des périodes précédentes

(b) Inclut la totalité des ventes de Rimowa pour le premier semestre 2017.

NOTE 24 – VENTES ET CHARGES PAR NATURE

24.1. Analyse des ventes

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Ventes réalisées par les marques et enseignes	43 250	39 077	36 977
Royalties et revenus de licences	108	131	171
Revenus des immeubles locatifs	18	11	13
Autres revenus	291	284	361
TOTAL	43 667	39 503	37 522

La part des ventes réalisées par le Groupe dans ses propres magasins, y compris les ventes réalisées via les sites e-commerce, représente environ 70 % des ventes de l'exercice 2017 (66 % des ventes des exercices 2016 et 2015), soit 30 512 millions d'euros au 31 décembre 2017 (26 113 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 24 791 millions d'euros au 31 décembre 2015).

24.2. Charges par nature

Le résultat opérationnel courant inclut notamment les charges suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Frais de publicité et de promotion	4 961	4 439	4 241
Charges de loyer	3 920	3 683	3 633
Charges de personnel	7 925	7 139	6 774
Dépenses de recherche et développement	130	113	99

Les frais de publicité et de promotion sont principalement constitués du coût des campagnes médias et des frais de publicité sur les lieux de vente ; ils intègrent également les frais de personnel dédié à cette fonction.

Au 31 décembre 2017, le nombre de magasins exploités par le Groupe dans le monde, en particulier par les groupes Mode et

Maroquinerie et Distribution sélective, est de 4 374 (4 148 au 31 décembre 2016, 4 055 au 31 décembre 2015).

Dans certains pays, les locations de magasins comprennent un montant minimal et une part variable, en particulier lorsque le bail contient une clause d'indexation du loyer sur les ventes. La charge de location des magasins s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Loyers fixes ou minima	1 926	1 828	1 761
Part variable des loyers indexés	846	717	702
Concessions aéroportuaires – part fixe ou minima	550	580	594
Concessions aéroportuaires – part variable	598	558	576
LOYERS COMMERCIAUX	3 920	3 683	3 633



Les charges de personnel sont constituées des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Salaires et charges sociales	7 739	6 973	6 630
Retraites, participation aux frais médicaux et avantages assimilés au titre des régimes à prestations définies ^(a)	113	115	98
Charges liées aux plans d'options et assimilés ^(b)	73	51	46
CHARGES DE PERSONNEL	7 925	7 139	6 774

(a) Voir Note 29.

(b) Voir Note 16.4.

La répartition par catégorie professionnelle de l'effectif moyen de l'exercice 2017 en équivalent temps plein s'établit ainsi :

<i>(en nombre et en pourcentage)</i>	2017	%	2016	%	2015	%
Cadres	25 898	20 %	24 748	20 %	22 544	20 %
Techniciens, responsables d'équipe	13 455	10 %	13 237	11 %	12 299	11 %
Employés administratifs, personnel de vente	72 981	57 %	70 539	56 %	65 402	57 %
Personnel de production	16 303	13 %	15 900	13 %	14 788	12 %
TOTAL	128 637	100 %	124 424	100 %	115 033	100 %

24.3. Honoraires des Commissaires aux comptes

<i>(en millions d'euros, hors taxes)</i>			2017
	ERNST & YOUNG et Autres	MAZARS	Total
Certification des comptes consolidés et statutaires	10	6	16
Autres prestations connexes aux missions de certification	n.s.	n.s.	n.s.
Total des honoraires relatifs à l'audit	10	6	16
Prestations fiscales	3	n.s.	3
Autres	1	n.s.	1
Total des honoraires relatifs à des prestations autres que l'audit	4	n.s.	4
TOTAL	14	6	20

n.s. : non significatif.

Les services autres que la certification des comptes réalisés par les Commissaires aux comptes de Financière Agache SA sont non significatifs sur l'exercice et correspondent (i) pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres, à des services autres que la certification des comptes requis par les textes, et (ii) pour le cabinet MAZARS, à des services autres que la certification des comptes requis par les textes, des attestations et des procédures convenues.

Outre les prestations fiscales, principalement réalisées hors de France afin de permettre aux filiales et aux expatriés du Groupe de répondre à leurs obligations déclaratives locales, les prestations autres que l'audit incluent des attestations de natures diverses, portant principalement sur le chiffre d'affaires de certains magasins requises par les bailleurs, ainsi que des vérifications particulières réalisées à la demande du Groupe.

NOTE 25 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Résultat de cessions	(14)	40	1
Réorganisations	(19)	-	(96)
Frais liés aux acquisitions de sociétés consolidées	(13)	(3)	(2)
Dépréciation ou amortissement des marques, enseignes, écarts d'acquisition et autres actifs immobilisés	(129)	(155)	(136)
Autres, nets	6	(7)	15
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(169)	(125)	(218)

Les dépréciations ou amortissements enregistrés portent essentiellement sur des marques et écarts d'acquisition.

Les résultats de cession au 31 décembre 2016 incluaient notamment le résultat relatif à la cession de Donna Karan International à G-III Apparel Group (voir Note 2).

NOTE 26 – RÉSULTAT FINANCIER

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Coût de la dette financière brute	(174)	(160)	(197)
Produits de la trésorerie, des placements financiers et des créances	48	44	55
Effets des réévaluations de la dette financière et instruments de taux	15	(17)	-
Coût de la dette financière nette	(111)	(133)	(142)
Part dans le résultat des sociétés non opérationnelles mises en équivalence	18	63	95
Dividendes reçus au titre des investissements financiers	47	36	80
Part inefficace des dérivés de change	(125)	(337)	(452)
Résultat relatif aux investissements, placements et autres instruments financiers	2 334	82	188
Autres, nets	(66)	(37)	(34)
Autres produits et charges financiers	2 190	(256)	(218)
RÉSULTAT FINANCIER	2 097	(326)	(265)

En 2017, le résultat relatif aux investissements, placements et autres instruments financiers provient principalement de la plus-value comptabilisée lors de l'offre publique initiée par Semyrhamis visant les titres Christian Dior (voir Note 2).

En 2016 et 2015, le résultat relatif aux investissements, placements et autres instruments financiers provenait principalement de plus ou moins-values de cession d'investissements et placements financiers.



Les produits de la trésorerie et des placements financiers comprennent les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Revenus de la trésorerie et équivalents	20	15	20
Revenus des créances et placements financiers	28	29	35
PRODUITS DE LA TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS FINANCIERS	48	44	55

Les effets des réévaluations de la dette financière et des instruments de taux proviennent des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Dettes financières couvertes	28	(10)	6
Dérivés de couverture	(30)	9	(4)
Dérivés non affectés	17	(16)	(2)
EFFETS DES RÉÉVALUATIONS DE LA DETTE FINANCIÈRE ET INSTRUMENTS DE TAUX	15	(17)	-

La part inefficace des dérivés de change se décompose ainsi, au cours des périodes présentées :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Part inefficace des dérivés de change commerciaux	(45)	(263)	(384)
Part inefficace des dérivés de change relatifs aux actifs nets en devises	(11)	(6)	(2)
Part inefficace des autres dérivés de change	(69)	(68)	(66)
PART INEFFICACE DES DÉRIVES DE CHANGE	(125)	(337)	(452)

NOTE 27 – IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

27.1. Analyse de la charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Impôt courant de l'exercice	(2 927)	(2 775)	(2 382)
Impôt courant relatif aux exercices antérieurs	599	(16)	32
Impôt courant	(2 328)	(2 791)	(2 350)
Variation des impôts différés	(13)	281	149
Effet des changements de taux d'impôt sur les impôts différés	50	417	107
Impôts différés	37	698	256
CHARGE TOTALE D'IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT	(2 291)	(2 093)	(2 094)
IMPÔTS SUR ÉLÉMENTS COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES	(234)	87	116

En octobre 2017, le Conseil constitutionnel a invalidé le dispositif de la taxe sur les dividendes instituée depuis 2012 qui obligeait les sociétés françaises à payer une taxe d'un montant égal à 3 % des dividendes versés. Afin de financer ce remboursement, une surtaxe exceptionnelle a été instituée ; cette taxe supplémentaire

majorée de 15 % ou 30 %, selon le seuil de chiffre d'affaires réalisé, le montant de l'impôt dû par les sociétés françaises au titre de l'exercice 2017. Le montant du remboursement perçu, y compris intérêts moratoires, net de la surtaxe exceptionnelle est un produit de 345 millions d'euros.

En 2017, les changements de taux d'impôt ont deux effets opposés sur les impôts différés. D'une part, la Loi de finances française pour 2018 poursuit la réduction du taux d'impôt initiée par la Loi de finances 2017 et baisse le taux d'impôt à 25,83 % à partir de 2022 ; les impôts différés à long terme des entités françaises, essentiellement relatifs aux marques acquises, ont été réévalués selon le taux applicable à partir de 2022. D'autre part, la réforme fiscale décidée aux États-Unis baisse, à compter de 2018, le taux d'imposition global de 40 % à 27 % ; les impôts différés des entités imposables aux États-Unis ont été réévalués en conséquence.

Au cours de l'exercice 2016, l'effet des changements de taux d'impôt sur les impôts différés résultait essentiellement des dispositions de la Loi de finances 2017 en France qui prévoyait une baisse du taux d'impôt à 28,92 % à partir de 2020. Ainsi, les impôts différés à long terme, essentiellement relatifs aux marques acquises, avaient été réévalués selon le taux applicable à partir de 2020.

En 2015, ces effets résultaient de la réduction du taux d'impôts en Italie à compter de 2017, appliquée principalement aux impôts différés relatifs aux marques acquises. Voir Note 27.4.

27.2. Ventilation des impôts différés nets au bilan

Les impôts différés nets au bilan s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Impôts différés actifs	1 743	2 182	2 077
Impôts différés passifs	(4 545)	(4 877)	(5 543)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS AU BILAN	(2 802)	(2 695)	(3 466)

27.3. Analyse de l'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition théorique

Le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Résultat avant impôt	10 299	6 800	6 343
Dont : sociétés mises en équivalence soumises à l'impôt sur les sociétés	18	69	95
Résultat taxable avant impôt	10 281	6 731	6 248
Charge totale d'impôt	(2 291)	(2 093)	(2 094)
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	22,3 %	31,1 %	33,5 %

<i>(en pourcentage du résultat avant impôt)</i>	2017	2016	2015
Taux d'imposition en France	34,4	34,4	34,4
Changements de taux d'impôt ^(a)	(0,5)	(6,2)	(1,7)
Différences entre les taux d'imposition étrangers et français	(5,1)	(5,7)	(4,4)
Résultats et reports déficitaires, et autres variations d'impôts différés	0,6	0,7	1,4
Différences entre les résultats consolidés et imposables, et résultats imposables à un taux réduit ^(b)	(5,0)	4,8	1,2
Taxe sur les dividendes applicable aux sociétés françaises, nette de la surtaxe exceptionnelle d'IS	(3,3)	1,2	1,2
Impôts de distribution ^(c)	1,2	1,9	1,4
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF DU GROUPE	22,3	31,1	33,5

(a) Voir Note 27.1.

(b) Résulte principalement de l'effet du sursis d'imposition intervenu lors de l'échange des titres Hermès contre des actions Christian Dior.

(c) Les impôts de distribution sont principalement relatifs à la taxation des dividendes intra-Groupe.

**27.4. Sources d'impôts différés*****Au compte de résultat^(a)***

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Évaluation des marques	216	540	147
Autres écarts de réévaluation	46	52	15
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	(36)	-	(2)
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	(31)	43	(6)
Provisions pour risques et charges	(74)	45	100
Marge intra-Groupe comprise dans les stocks	(44)	12	(8)
Autres retraitements de consolidation	(16)	(21)	8
Reports déficitaires	(24)	27	2
TOTAL	37	698	256

(a) Produits/(Charges).

En variation des capitaux propres^(a)

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Réévaluation des terres à vigne à valeur de marché	81	108	(21)
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	(26)	(31)	17
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	(76)	(1)	1
Gains et pertes au titre des engagements envers le personnel	(22)	17	(16)
TOTAL	(43)	93	(19)

(a) Gains/(Pertes).

Au bilan^(a)

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Évaluation des marques	(3 599)	(3 813)	(4 355)
Réévaluation des terres à vigne à valeur de marché	(565)	(650)	(758)
Autres écarts de réévaluation	(282)	(316)	(352)
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	(61)	2	33
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	(53)	54	31
Provisions pour risques et charges	596	734	605
Marge intra-Groupe comprise dans les stocks	707	774	758
Autres retraitements de consolidation	430	460	542
Reports déficitaires	25	60	30
TOTAL	(2 802)	(2 695)	(3 466)

(a) Actif/(Passif).

27.5. Consolidations fiscales

Le régime français d'intégration fiscale permet à la quasi-totalité des sociétés françaises du Groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble, dont seule la société mère intégrante reste redevable.

LVMH et Christian Dior ont respectivement disposé en 2017 et 2016 d'un groupe d'intégration fiscale avec la plupart de leur filiales françaises détenues à plus de 95 %.

Financière Agache et ses filiales françaises détenues à plus de 95 % font partie du groupe d'intégration fiscale dont la tête de groupe est la société Groupe Arnault.

L'estimation de la diminution de la charge d'impôt courant du Groupe du fait de ces intégrations fiscales s'élève à 5 millions d'euros en 2017 (54 millions d'euros en 2016, 139 millions d'euros en 2015).

Les autres régimes de consolidation fiscale en vigueur, notamment aux États-Unis pour LVMH, ont engendré une diminution de la charge d'impôt courant de 85 millions d'euros en 2017 (99 millions d'euros en 2016 et 77 millions d'euros en 2015).

27.6. Reports déficitaires

Au 31 décembre 2017, les reports déficitaires et crédits d'impôt non encore utilisés et n'ayant pas donné lieu à comptabilisation de montants à l'actif du bilan (impôts différés actifs ou créances) représentent une économie potentielle d'impôt de 637 millions d'euros (710 millions d'euros au 31 décembre 2016, 685 millions d'euros au 31 décembre 2015).

NOTE 28 – RÉSULTAT PAR ACTION

	2017	2016	2015
Résultat net, part du Groupe <i>(en millions d'euros)</i>	4 247	1 446	1 315
Impact des instruments dilutifs sur les filiales <i>(en millions d'euros)</i>	(12)	(9)	(11)
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE DILUÉ <i>(en millions d'euros)</i>	4 235	1 437	1 304
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice	3 173 352	3 173 352	3 173 352
Nombre moyen d'actions Financière Agache auto-détenues sur l'exercice	(3 619)	(3 619)	(3 619)
Nombre moyen d'actions pris en compte pour le calcul avant dilution	3 169 733	3 169 733	3 169 733
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE PAR ACTION <i>(en euros)</i>	1 339,86	456,19	414,86
Nombre moyen d'actions en circulation pris en compte ci-dessus	3 169 733	3 169 733	3 169 733
Effet de dilution des plans d'options et des plans d'actions gratuites	-	-	-
Nombre moyen d'actions pris en compte pour le calcul après effets dilutifs	3 169 733	3 169 733	3 169 733
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE PAR ACTION APRÈS DILUTION <i>(en euros)</i>	1 336,07	453,35	411,39

Au 31 décembre 2017, la totalité des instruments susceptibles de diluer le résultat par action a été prise en considération dans la détermination de l'effet de dilution.

Aucun événement de nature à modifier significativement le nombre d'actions en circulation ou le nombre d'actions potentielles n'est intervenu entre le 31 décembre 2017 et la date d'arrêté des comptes, le 27 avril 2018.

**NOTE 29 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE, PARTICIPATIONS AUX FRAIS
MÉDICAUX ET AUTRES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DU PERSONNEL****29.1. Charge de l'exercice**

La charge enregistrée au cours des exercices présentés au titre des engagements de retraite, de participation aux frais médicaux et autres engagements vis-à-vis du personnel s'établit ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Coût des services rendus	110	101	100
Coût financier, net	13	13	15
Écarts actuariels	-	1	3
Modifications des régimes	(10)	-	(20)
CHARGE DE L'EXERCICE AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	113	115	98

29.2. Engagement net comptabilisé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2017	2016	2015
Droits couverts par des actifs financiers		1 490	1 524	1 363
Droits non couverts par des actifs financiers		179	209	197
Valeur actualisée des droits		1 669	1 733	1 560
Valeur de marché des actifs financiers		(1 077)	(1 039)	(941)
ENGAGEMENT NET COMPTABILISÉ		592	694	619
Dont :				
Provisions à plus d'un an	19	625	715	647
Provisions à moins d'un an	19	4	5	4
Autres actifs		(37)	(26)	(32)
TOTAL		592	694	619

29.3. Analyse de la variation de l'engagement net comptabilisé

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actualisée des droits	Valeur de marché des actifs financiers	Engagement net comptabilisé
Au 31 décembre 2016	1 733	(1 039)	694
Coût des services rendus	110	-	110
Coût financier, net	30	(17)	13
Prestations aux bénéficiaires	(111)	86	(25)
Augmentation des actifs financiers dédiés	-	(110)	(110)
Contributions des employés	8	(8)	-
Variations de périmètre et reclassifications	6	(6)	-
Modification des régimes	(10)	-	(10)
Écarts actuariels	(9)	(49)	(58)
Dont : effets d'expérience ^(a)	4	(49)	(45)
changements d'hypothèses démographiques ^(a)	(6)	-	(6)
changements d'hypothèses financières ^(a)	(7)	-	(7)
Effet des variations de taux de change	(88)	66	(22)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	1 669	(1 077)	592

(a) (Gains)/Pertes.

Les écarts actuariels liés aux effets d'expérience dégagés durant les exercices 2013 à 2016 se sont élevés à :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2014	2015	2016
Écarts liés aux effets d'expérience sur la valeur actualisée des droits	1	3	(11)	(1)
Écarts liés aux effets d'expérience sur la valeur de marché des actifs financiers	(35)	(28)	(12)	(25)
ÉCARTS ACTUARIELS LIÉS AUX EFFETS D'EXPÉRIENCE ^(a)	(34)	(25)	(23)	(26)

(a) (Gains)/Pertes.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation des engagements au 31 décembre 2017 dans les principaux pays concernés sont les suivantes :

<i>(en %)</i>	2017					2016					2015				
	France	États-Unis	Royaume-Uni	Japon	Suisse	France	États-Unis	Royaume-Uni	Japon	Suisse	France	États-Unis	Royaume-Uni	Japon	Suisse
Taux d'actualisation ^(a)	1,50	3,70	2,60	0,50	0,65	1,30	3,92	2,80	0,50	0,11	2,00	4,01	3,74	1,00	0,75
Taux d'augmentation future des salaires	2,68	1,70	3,53	2,00	1,69	2,75	4,88	4,00	2,00	1,77	2,75	4,90	3,92	2,00	1,90

(a) Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture dans les pays concernés. Des obligations de maturités comparables à celles des engagements ont été retenues.

L'hypothèse d'augmentation du coût des frais médicaux aux États-Unis est de 6,60 % pour 2018, puis décroît progressivement pour atteindre 4,50 % à l'horizon 2037.

Une augmentation de 0,5 point du taux d'actualisation entraînerait une réduction de 102 millions d'euros de la valeur actualisée des droits au 31 décembre 2017 ; une réduction de 0,5 point du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 105 millions d'euros.



29.4. Analyse des droits

L'analyse de la valeur actualisée des droits par type de régime est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Retraites complémentaires	1 279	1 352	1 218
Indemnités de départ en retraite et assimilées	311	299	265
Frais médicaux des retraités	45	53	50
Médailles du travail	25	24	23
Autres	9	5	4
VALEUR ACTUALISÉE DES DROITS	1 669	1 733	1 560

La répartition géographique de la valeur actualisée des droits est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
France	579	576	493
Europe (hors France)	569	623	588
États-Unis	344	347	315
Japon	125	130	108
Asie (hors Japon)	44	50	50
Autres pays	8	7	6
VALEUR ACTUALISÉE DES DROITS	1 669	1 733	1 560

Les principaux régimes constitutifs de l'engagement, au 31 décembre 2017, sont les suivants :

- en France : il s'agit de l'engagement vis-à-vis de certains membres des organes de direction du Groupe, qui bénéficient, après une certaine ancienneté dans leurs fonctions, d'un régime de retraite complémentaire dont le montant est fonction de la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées ; il s'agit en outre des indemnités de fin de carrière et médailles du travail, dont le versement est prévu par la loi et les conventions collectives, respectivement lors du départ en retraite ou après une certaine ancienneté ;
- en Europe (hors France), les engagements concernent les régimes de retraite à prestations définies mis en place au Royaume-Uni par certaines sociétés du Groupe, la participation des sociétés suisses au régime légal de retraite (Loi pour la prévoyance professionnelle), ainsi que le TFR (Trattamento di fine rapporto) en Italie, dont le versement est prévu par la loi au moment du départ de l'entreprise, quel qu'en soit le motif ;
- aux États-Unis, l'engagement provient des régimes de retraite à prestations définies ou de remboursement des frais médicaux aux retraités, mis en place par certaines sociétés du Groupe.

29.5. Analyse des actifs financiers dédiés

<i>(en pourcentage de la valeur de marché des actifs financiers dédiés)</i>	2017	2016	2015
Actions	25	28	26
Obligations :			
- émetteurs privés	36	34	38
- émetteurs publics	6	8	10
Trésorerie, fonds d'investissement, immobilier et autres	33	30	26
TOTAL	100	100	100

Ces actifs ne comprennent pas de titres de créance émis par une société du Groupe, d'actions LVMH ou d'actions Christian Dior pour un montant important. Le Groupe prévoit d'augmenter en 2018 les actifs financiers dédiés par des versements de 118 millions d'euros environ.

NOTE 30 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

30.1. Engagements d'achat

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Raisins, vins et eaux-de-vie	1 925	1 962	2 043
Autres engagements d'achats de matières premières	123	87	94
Immobilisations industrielles ou commerciales	525	785	808
Titres de participation et investissements financiers	208	979	176

Au 31 décembre 2017, l'échéancier des engagements d'achats est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Raisins, vins et eaux-de-vie	660	1 226	39	1 925
Autres engagements d'achats de matières premières	94	28	1	123
Immobilisations industrielles ou commerciales	441	84	-	525
Titres de participation et investissements financiers	47	161	-	208

Dans l'activité Vins et Spiritueux, une partie des approvisionnements futurs en raisins, vins clairs et eaux-de-vie résulte d'engagements d'achat auprès de producteurs locaux diversifiés. Ces engagements sont évalués, selon la nature des approvisionnements, sur la base des termes contractuels, ou sur la base des

prix connus à la date de clôture et de rendements de production estimés. Les engagements d'achat de titres de participation et investissements financiers incluaient, au 31 décembre 2016, le montant relatif à l'acquisition de Rimowa. Voir Note 2.

30.2. Contrats de location

Dans le cadre de son activité, le Groupe souscrit des contrats de location d'espace ou des contrats de concession aéroportuaire ; le Groupe finance également une partie de son équipement par des locations simples de longue durée.

Au 31 décembre 2017, les engagements futurs minima fixes non résiliables résultant des contrats de location simple ou de concession s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
À moins d'un an	2 172	2 261	2 103
Entre un et cinq ans	5 595	5 476	5 141
Au-delà de cinq ans	3 677	3 412	3 330
ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DE LOCATIONS SIMPLES ET CONCESSIONS	11 444	11 149	10 574
À moins d'un an	15	14	18
Entre un et cinq ans	35	17	14
Au-delà de cinq ans	13	6	2
ENGAGEMENTS REÇUS AU TITRE DE SOUS-LOCATIONS	63	37	34

En outre, le Groupe peut souscrire des contrats de location simple ou de concession comportant un montant garanti variable. Ainsi, l'accord de concession obtenu par DFS en juin 2012 à l'aéroport de Hong Kong prévoit le versement d'une redevance

variable dont le montant est établi notamment par référence au nombre de passagers qui fréquentent l'aéroport. Au cours de l'exercice 2017, cette redevance s'est élevée à environ 430 millions d'euros.



30.3. Cautions, avals et autres garanties

Au 31 décembre 2017, ces engagements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2017	2016	2015
Avals et cautions	379	400	455
Autres garanties	726	582	591
GARANTIES DONNÉES	1 105	982	1 046
GARANTIES REÇUES	40	34	28

Les échéances de ces engagements se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Avals et cautions	247	120	12	379
Autres garanties	504	85	137	726
GARANTIES DONNÉES	751	205	149	1 105
GARANTIES REÇUES	13	18	9	40

Depuis l'exercice 2011, dans le cadre de la gestion globale des financements et de la trésorerie du Groupe, deux sociétés affiliées ont conféré à la société Financière Agache le droit d'acquérir un total de 6 300 000 actions LVMH et 2 500 000 actions Christian

Dior, à un prix unitaire qui correspondra, en cas d'exercice de ce droit, au cours de bourse des actions concernées lors de leur acquisition par Financière Agache.

30.4. Autres engagements

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

NOTE 31 – FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Dans le cadre de la gestion de ses activités courantes, le Groupe est partie à diverses procédures concernant le droit des marques, la protection des droits de propriété intellectuelle, la protection des réseaux de distribution sélective, les contrats de licence, les relations avec ses salariés, le contrôle des déclarations fiscales et toutes autres matières inhérentes à ses activités. Le Groupe estime que les provisions constituées au bilan, au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de manière significative en cas d'issue défavorable.

En septembre 2017, les ouragans Harvey, Irma, et Maria se sont abattus sur les États-Unis et les Caraïbes, causant des dommages importants aux deux hôtels du Groupe situés à St Barthélemy ainsi que, dans une moindre mesure, aux magasins des zones touchées. Les pertes subies au titre des dommages matériels et de l'interruption des activités étant couvertes en grande partie par

les polices d'assurance du Groupe, l'impact de ces événements sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017 est non matériel.

Fin octobre 2017, suite à la découverte que des lots de production ne répondaient pas à ses exigences de qualité, Benefit a dû engager une procédure de retrait mondial portant sur l'une de ses gammes de produits ainsi qu'une campagne de communication. Une large partie des coûts liés à cet événement étant couverte par la police d'assurance responsabilité civile Groupe, l'impact financier résiduel sur les comptes au 31 décembre 2017 est non matériel. Une enquête est en cours afin d'établir les responsabilités chez les sous-traitants.

Il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

NOTE 32 – PARTIES LIÉES

32.1. Relations du groupe Financière Agache avec le groupe Arnault

Le groupe Financière Agache est consolidé dans les comptes de Groupe Arnault SEDCS. La société Groupe Arnault fournit au groupe Financière Agache des prestations d'assistance dans les domaines du développement, de l'ingénierie, du droit des affaires et de l'immobilier ; en outre, Groupe Arnault donne en

location au groupe Financière Agache des locaux à usage de bureaux. Groupe Arnault prend en location auprès du groupe Financière Agache des locaux à usage de bureaux et le groupe Financière Agache lui fournit également diverses prestations administratives.

Les transactions usuelles entre le groupe Financière Agache et le groupe Arnault peuvent être résumées comme suit, en valeur :

(en millions d'euros)	2017	2016	2015
• Facturations de services du groupe Arnault au groupe Financière Agache ^(a)	(12)	(11)	(11)
Montant dû au 31 décembre ^(b)	(2)	(2)	(2)
• Facturations d'intérêts financiers du groupe Arnault au groupe Financière Agache ^(a)	(6)	(9)	(11)
Solde des comptes courants au passif du groupe Financière Agache ^(b)	(675)	(362)	(467)
• Charge d'intégration fiscale ^(a)	(4)	(15)	(21)
Solde des comptes d'intégration fiscale ^(b)	9	6	3
• Facturations du groupe Financière Agache au groupe Arnault ^(a)	1	1	1
Montant à recevoir au 31 décembre ^(b)	-	-	-
• Facturations d'intérêts financiers du groupe Financière Agache au groupe Arnault ^(a)	13	13	20
Solde des comptes courants à l'actif du groupe Financière Agache ^(b)	508	440	477
• Achats de titres cotés au groupe Arnault ^(b)	-	-	151
• Acquisition de biens immobiliers auprès du groupe Arnault ^(b)	-	-	11

(a) Produit/(Charge).

(b) Actif/(Passif).

En février 2017, la totalité du capital d'une filiale de Royal Van Lent, qui détient et exploite un navire à usage commercial, a été cédée à une filiale de Groupe Arnault pour un montant de 54 millions d'euros. À cette occasion, les dettes et engagements de toutes natures contractés préalablement à la cession ont été repris.

En application de cette convention, Moët Hennessy a supporté 16% des frais communs au 31 décembre 2017 (17% en 2016 et 2015), soit un montant de 19 millions d'euros au 31 décembre 2017 (21 millions d'euros en 2016, 16 millions d'euros 2015).

32.2. Relations du groupe Financière Agache avec Diageo

Moët Hennessy SAS et Moët Hennessy International SAS (ci-après « Moët Hennessy ») détiennent les participations de l'activité Vins et Spiritueux du groupe LVMH, à l'exception de Château d'Yquem, Château Cheval Blanc, du Domaine du Clos des Lambrays et de certains vignobles champenois. Le groupe Diageo détient une participation de 34% dans Moët Hennessy. Lors de la prise de participation, en 1994, a été établie une convention entre Diageo et LVMH ayant pour objet la répartition des frais communs de holding entre Moët Hennessy et les autres holdings du groupe LVMH.

32.3. Relations avec la Fondation Louis Vuitton

La Fondation Louis Vuitton a ouvert en octobre 2014 un musée d'art moderne et contemporain à Paris. Le groupe LVMH finance la Fondation dans le cadre de ses actions de mécénat. Les contributions nettes correspondantes figurent en « Immobilisations corporelles » et sont amorties depuis l'ouverture du musée, soit depuis octobre 2014, sur la durée résiduelle de la convention d'occupation du domaine public octroyée par la Ville de Paris. Par ailleurs, la Fondation Louis Vuitton a recours à des financements externes garantis par LVMH. Ces garanties figurent en engagement hors-bilan (voir Note 30.3).

32.4. Organes de direction

La rémunération globale des membres du Conseil d'administration, au titre de leurs fonctions dans le Groupe, s'analyse de façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	2015
Rémunérations brutes, charges patronales et avantages en nature	7	7	7
Avantages post-emploi	4	3	3
Autres avantages à long terme	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-
Coût des plans d'options et assimilés	4	3	3
TOTAL	15	13	13

L'engagement comptabilisé au 31 décembre 2017, au titre des avantages post-emploi, net des actifs financiers dédiés, est de 12 millions d'euros (11 millions d'euros au 31 décembre 2016, 10 millions d'euros au 31 décembre 2015).

NOTE 33 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2017 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le 27 avril 2018.



Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Taux d'intérêt
Financière Agache SA	Paris, France	Société mère
Christian Dior SE et ses filiales	Paris, France	95 %
LVMH SE et ses filiales	Paris, France	41 %
Semyrhamis SA	Paris, France	100 %
Coromandel SAS	Paris, France	100 %
Montaigne Services SNC	Paris, France	100 %
Agache Développement SA	Paris, France	100 %
Transept SAS	Paris, France	100 %
Markas Holding B.V.	Naarden, Pays-Bas	100 %
Westley International SA et ses filiales	Luxembourg	100 %
Le Peigné SA ^(a) et ses filiales ^(a)	Bruxelles, Belgique	40 %

(a) Société mise en équivalence.

**Liste des sociétés non incluses dans la consolidation**

Sociétés	Siège social	Taux d'intérêt
Sévrilux SNC	Paris, France	100 %
JGPG SAS	Paris, France	100 %
Sémyrh-Europe	Luxembourg	100 %
CD Investissements	Paris, France	95 %
FJG Patrimoine	Paris, France	95 %
Société d'exploitation hôtelière de Saint-Tropez	Paris, France	41 %
Société Nouvelle de Librairie et d'Édition	Paris, France	41 %
Ictinos 1850	Paris, France	41 %
BRN Invest NV	Baarn, Pays-Bas	41 %
Toiltech	La Chapelle-devant-Bruyères, France	37 %
Bulgari Austria Ltd	Vienne, Autriche	41 %
Montaigne Comercio Varejista Limitada	Rio de Janeiro, Brésil	41 %
Sephora Macau Limited	Macao, Chine	41 %
JP SAS	Paris, France	29 %
Les Beaux Monts	Couternon, France	37 %
Sofpar 116	Paris, France	41 %
Sofpar 124	Paris, France	41 %
Sofpar 125	Paris, France	41 %
Sofpar 126	Paris, France	41 %
Sofpar 127	Paris, France	41 %
Sofpar 128	Paris, France	41 %
Moët Hennessy Management	Paris, France	41 %
Prolepsi	Bruxelles, Belgique	41 %
Prolepsi Investment Ltd	Londres, Royaume-Uni	41 %
Hennessy Management	Paris, France	27 %
MHCS Management	Paris, France	27 %
Innovación en Marcas de Prestigio SA de C.V.	Mexico, Mexique	27 %
Moët Hennessy Nigéria	Lagos, Nigéria	27 %
MS 33 Expansion	Paris, France	41 %
Shinsegae International Co. Ltd LLC	Séoul, Corée du Sud	21 %
Crystal Pumpkin	Luxembourg	41 %
Rimowa Austria GmbH	Innsbruck, Autriche	33 %
Rimowa Schweiz AG	Zurich, Suisse	33 %
Loewe Nederland BV	Pays-Bas	41 %
Groupement Forestier des Bois de la Celle	Cognac, France	27 %

7. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée générale de la société Financière Agache,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Financière Agache relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit de la performance.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des actifs immobilisés, notamment des actifs incorporels

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, la valeur de l'actif immobilisé du groupe s'élève à 42 milliards d'euros au regard d'un total bilan de 76 milliards d'euros. Cet actif immobilisé est essentiellement composé par les marques, enseignes et écarts d'acquisition reconnus lors des opérations de croissance externe et, dans une moindre mesure, par les immobilisations corporelles, principalement constituées de terrains, de terres à vignes, d'immeubles et d'agencements des magasins.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs immobilisés est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations, comme indiqué dans la Note 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés.



Notre réponse

Le groupe réalise des tests de perte de valeur sur ces actifs, dont les modalités sont décrites dans les notes 1.14 et 5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans ce cadre, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur et avons principalement orienté nos travaux sur les Maisons pour lesquelles la valeur comptable représente un multiple élevé du résultat opérationnel courant. En particulier, parmi les actifs incorporels les plus significatifs reconnus par le groupe présentés en Note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, les acquisitions récentes font l'objet de notre part d'une attention spécifique.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales estimations, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance long terme et les taux d'actualisation retenus. Nous avons également analysé la cohérence des prévisions avec les performances passées, les perspectives de marché, l'historique de performance du groupe et avons réalisé des analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur. De plus, lorsque la valeur recouvrable est déterminée par référence à des transactions similaires récentes, nous avons corroboré les analyses présentées avec les données de marché disponibles. L'ensemble de ces analyses a été mené avec l'aide de nos experts en évaluation.

Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Évaluation des stocks et en-cours

Risque identifié

Le succès des produits du groupe, en particulier dans les activités de Mode & Maroquinerie et Montres & Joaillerie, dépend notamment de sa capacité à identifier les nouvelles tendances, les changements de comportements et de goûts, afin de proposer des produits en adéquation avec les attentes des consommateurs. Le groupe détermine le montant des provisions pour dépréciation de stocks à partir de l'estimation des perspectives d'écoulement sur les différents marchés ou en raison de l'obsolescence des produits concernés comme cela est précisé en Note 1.16 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit car les perspectives évoquées ci-dessus et les éventuelles provisions qui en découlent sont par nature dépendantes d'hypothèses, estimations ou appréciations du groupe. En outre, les stocks sont présents dans un grand nombre de filiales et la détermination de ces provisions repose notamment sur l'estimation des retours et le suivi des marges internes, qui sont annulées dans les comptes consolidés tant que les stocks ne sont pas vendus aux clients hors groupe.

Notre réponse

Dans le cadre de nos diligences, nous avons analysé les perspectives d'écoulement estimées par le groupe au regard des réalisations historiques et des derniers budgets afin de corroborer les montants de dépréciation qui en découlent. Nous avons, le cas échéant, examiné les hypothèses retenues par le groupe pour la comptabilisation de provisions spécifiques. Nous avons également apprécié la cohérence des niveaux de marges internes annulées dans les comptes consolidés, en examinant notamment le niveau de marge réalisé avec les différentes filiales de distribution et en vérifiant que le pourcentage d'élimination retenu est cohérent.

Provisions pour risques et charges

Risque identifié

Les activités du Groupe sont menées dans un cadre réglementaire international souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits, leur emballage, le calcul de l'impôt ou les relations avec les partenaires du Groupe (distributeurs, fournisseurs, actionnaires de filiales, etc.). Dans ce contexte, les activités du Groupe peuvent induire des risques, litiges ou situations contentieuses, et les entités du Groupe en France et à l'étranger peuvent faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectification de la part des administrations locales.

En particulier, comme indiqué en Note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, les demandes de rectification ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées non encore contrôlées font l'objet de provisions dont les montants sont établis conformément aux normes IAS 37 « Provisions » et IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

Enfin, comme cela est précisé dans la Note 27.1 de l'annexe aux comptes consolidés, la récente évolution des règles fiscales françaises et la réforme fiscale américaine ont des conséquences significatives sur les positions fiscales courantes et différées.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de l'importance des montants en jeu et du niveau de jugement requis pour le suivi des changements réglementaires en cours, en particulier en ce qui concerne la fiscalité française et américaine, et pour l'évaluation de ces provisions dans un contexte réglementaire international en constante évolution.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par le groupe afin d'identifier et de recenser l'ensemble des risques ;
- prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par le groupe, de la documentation correspondante et revoir, le cas échéant, les consultations écrites des conseils externes ;
- apprécier avec l'aide de nos experts, notamment fiscalistes, les principaux risques identifiés et examiner le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour estimer le montant des provisions ;
- apprécier la pertinence des analyses relatives à l'utilisation des provisions pour risques et charges préparées par le groupe ;
- examiner, avec l'aide de nos experts fiscalistes, les évaluations préparées par la direction Fiscale du groupe relatives aux conséquences des réformes fiscales en France et aux États-Unis ;
- examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le Rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Financière Agache par votre Assemblée générale du 27 juin 1997 pour le cabinet MAZARS et du 24 juin 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet MAZARS était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année. Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était Commissaire aux comptes depuis 1992.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de la performance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit de la performance

Nous remettons un rapport au Comité d'audit de la performance qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit de la performance figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit de la performance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit de la performance des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 15 mai 2018

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Simon Beillevaire

ERNST & YOUNG et Autres

Jeanne Boillet

Comptes annuels

1.	Bilan	132
2.	Compte de résultat	134
3.	Annexe aux comptes annuels	136
4.	Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices	144
5.	Rapport des Commissaires aux comptes	145



1. Bilan

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amortis. et provisions	Net	Net
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	<i>2.1/2.2</i>				
Terrains		534	-	534	641
Constructions		510	392	118	177
Autres immobilisations corporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	<i>2.1/2.2</i>	1 044	392	652	818
Participations	<i>2.2/2.5</i>	4 708 358	90 748	4 617 610	4 601 455
Créances rattachées à des participations	<i>2.3/2.5</i>	457 601		457 601	591 079
Titres immobilisés		8	-	8	8
Prêts	<i>2.5</i>	1	-	1	4
Autres immobilisations financières	<i>2.5</i>	448	-	448	448
Immobilisations financières	<i>2.1/2.2</i>	5 166 416	90 748	5 075 668	5 192 994
ACTIF IMMOBILISÉ	<i>2.1/2.2</i>	5 167 460	91 140	5 076 320	5 193 812
Créances clients	<i>2.3/2.5</i>	47	26	21	18
Créances financières	<i>2.3/2.5</i>	233	-	233	233
Autres créances	<i>2.3/2.5/2.7</i>	3 631	45	3 586	3 562
Valeurs mobilières de placement	<i>2.5/2.7</i>	29 902	942	28 960	29 051
Disponibilités		14 712	-	14 712	30 911
ACTIF CIRCULANT		48 525	1 013	47 512	63 775
Charges constatées d'avance	<i>2.5</i>	300	-	300	358
Primes de remboursement des emprunts		-	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF		5 216 285	92 153	5 124 132	5 257 945

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2017	31/12/2016
Capital	2.4	50 774	50 774
Primes d'émission, de fusion et d'apport		441 946	441 946
Réserve légale		5 077	5 077
Réserves réglementées		55 695	55 695
Autres réserves		540 432	540 432
Report à nouveau		2 951 944	2 920 892
Résultat de l'exercice		181 540	113 465
Provisions réglementées		-	-
Acompte sur dividendes répartis		(317 335)	(82 507)
CAPITAUX PROPRES	2.4	3 910 073	4 045 774
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.5	28 609	58 050
Emprunts obligataires		120 605	276 629
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		206 317	132 006
Emprunts et dettes financières divers		854 017	743 756
Dettes financières	2.6	1 180 939	1 152 391
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		257	189
Dettes fiscales et sociales		1 761	45
Dettes d'exploitation	2.6	2 018	234
Autres dettes	2.6	1 112	821
DETTES	2.6	1 184 069	1 153 446
Produits constatés d'avance	2.7	1 381	675
TOTAL DU PASSIF		5 124 132	5 257 945



2. Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Autres services	-	-
Montant net du chiffre d'affaires	-	-
Reprises sur provisions et amortissements	-	-
Transferts de charges	-	-
Autres produits	136	170
Produits d'exploitation	136	170
Autres achats et charges externes	873	830
Impôts, taxes et versements assimilés	20	26
Salaires et traitements	-	-
Charges sociales	16	17
Dotations aux amortissements	19	22
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Autres charges	82	84
Charges d'exploitation	1 010	979
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(874)	(809)

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2017	31/12/2016
Produits de participations		81 625	85 417
Produits d'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		28 521	27 087
Reprises sur provisions et transferts de charges	2.5	117 687	114 009
Gains nets de change		-	8 765
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		71	76
Produits financiers		227 904	235 354
Dotations aux amortissements et aux provisions	2.5	2 114	95 435
Intérêts et charges assimilées		16 885	20 283
Pertes nettes de change		22 998	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		580	-
Charges financières		42 577	115 718
RÉSULTAT FINANCIER	2.8	185 327	119 636
RÉSULTAT COURANT		184 453	118 827
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 213	880
Reprises sur provisions et transferts de charges	2.5	-	-
Produits exceptionnels		1 213	880
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		147	244
Dotations aux provisions		-	-
Charges exceptionnelles		147	244
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2.9	1 066	636
Impôts sur les bénéfices	2.10	3 979	5 998
RÉSULTAT NET		181 540	113 465



3. Annexe aux comptes annuels

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

En 2017, Financière Agache a accru sa participation directe et indirecte dans Christian Dior et LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton.

Le montant total des dividendes reçus des participations s'élève à 81,6 millions d'euros en 2017, contre 85,4 millions d'euros en 2016.

Le résultat financier s'établit à 185,3 millions d'euros en 2017, contre 119,6 millions d'euros en 2016.

Le résultat net s'établit à 181,5 millions d'euros contre 113,5 millions d'euros en 2016.

1. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux règlements n° 2014-03 du 5 juin 2014 et n° 2015-05 du 2 juillet 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

L'objectif du règlement n° 2015-05 est de préciser les modalités de comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture. Ce règlement, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017, n'a pas d'incidence significative sur les comptes annuels de Financière Agache.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

1.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire et en fonction des durées d'utilisation estimées suivantes :

- constructions 20 à 50 ans ;
- installations générales, agencements et aménagements 4 à 10 ans ;
- matériel de transport 4 ans ;
- mobilier de bureau et matériel de bureau 3 à 10 ans.

1.2. Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. Lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'entrée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Dans les cas de participations directes et indirectes dans les sociétés cotées, la valeur d'usage est appréciée à partir d'une position globale de contrôle majoritaire, de la valorisation boursière et de la quote-part des capitaux propres consolidés retraités de ces sociétés.

La valeur d'usage des autres participations non cotées est généralement estimée en fonction de la quote-part des capitaux propres retraités des sociétés concernées.

Les résultats de cession partielle de titres de participation sont enregistrés en résultat financier et sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice.

1.3. Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque les perspectives d'encaissement s'avèrent inférieures à la valeur comptable.

1.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur de marché établie comme suit :

- titres cotés : cours moyen du dernier mois ;
- autres titres : valeur probable de négociation ou valeur liquidative.

Les résultats des cessions des valeurs mobilières de placement sont calculés selon la méthode du « Premier entré – premier sorti ».

1.5. Provisions pour risques et charges

La Société constitue une provision pour les risques et charges certains ou probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

1.6. Opérations en devises

En cours de période, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euro à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités et valeurs mobilières de placement en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur aux cours de fin d'exercice.

Les résultats des opérations qui concourent à une position globale de change par devise (réalisés ou résultant de la réévaluation des positions à la clôture de la période) sont enregistrés en résultat et présentés pour leur montant net.

La différence résultant de la conversion au cours de clôture des dettes et des créances en devises qui ne concourent pas à une position globale de change est inscrite dans le poste « écart de conversion ». Les pertes de change latentes ne faisant pas l'objet de couverture sont provisionnées.

1.7. Résultat financier

Du fait de son type d'activité, la Société applique les principes suivants :

- les résultats de cession partielle de titres de participation sont enregistrés en résultat financier, et sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré ;
- les plus et moins-values nettes sur valeurs mobilières de placement comprennent les charges et produits liés aux cessions.

1.8. Résultat sur contrats d'option et contrats à terme

a) Sur opérations de couverture

Les gains et pertes sont constatés en résultat, de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert.

b) Sur les autres opérations

Si la valeur de marché de l'instrument est génératrice d'une perte latente pour la Société par rapport à la valeur initiale de l'instrument, une provision pour risque est comptabilisée. Les gains latents ne sont pas pris en compte.

1.9. Capitaux propres

Conformément à la recommandation de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, les acomptes sur dividendes sont inscrits en déduction des capitaux propres.



2. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

2.1. Immobilisations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes au 01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31/12/2017
		Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements	
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrains	641	-	107	534
Constructions et agencements	669	-	159	510
Installations générales, agencements et aménagements	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Mobilier et matériel de bureau	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 310	-	266	1 044
Participations	4 690 117	18 269	28	4 708 358
Créances rattachées à des participations	678 507	758 899	979 805	457 601
Titres immobilisés	8	-	-	8
Prêts	4	-	3	1
Autres immobilisations financières	448	-	-	448
Immobilisations financières	5 369 084	777 168	979 836	5 166 416
TOTAL	5 370 394	777 168	980 102	5 167 460

L'augmentation nette du poste « Participations » de 18,2 millions d'euros résulte d'une part, de la prise de participation complémentaire dans une filiale et d'autre part, d'augmentations de capital dans certaines filiales. La variation nette de 220,9 millions d'euros du poste « Créances rattachées à des participations » correspond à l'augmentation des concours de Financière Agache à des sociétés affiliées dans le cadre de lignes de crédit à moyen terme.

2.2. Amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Situation et mouvements de l'exercice			
	Amortissements et provisions au 01/01/2017	Augmentations, dotations	Diminutions, reprises	Amortissements et provisions au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Constructions et agencements	492	19	119	392
Installations générales, agencements et aménagements	-	-	-	-
Mobilier et matériel de bureau	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	492	19	119	392
Participations	88 662	2 114	28	90 748
Créances rattachées à des participations	87 428	-	87 428	-
Titres immobilisés et prêts	-	-	-	-
Immobilisations financières	176 090	2 114	87 456	90 748
TOTAL	176 582	2 133	87 575	91 140

Les dotations et reprises de provisions sur immobilisations financières reflètent la variation du niveau de situation nette des filiales concernées.

2.3. État des échéances des prêts et créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	457 601	1 109	456 492
Prêts et autres immobilisations financières	449	-	449
Créances clients et comptes rattachés	47	47	-
Créances financières	233	233	-
Autres créances	3 631	3 631	-
Charges constatées d'avance	300	300	-
TOTAL	462 261	5 320	456 941

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations sont constituées de lignes de crédit accordées à des sociétés affiliées dans le cadre de conventions bilatérales.

Les intérêts courus relatifs aux créances rattachées à des participations s'élevaient à 1,1 million d'euros.

Autres créances

Les autres créances incluent principalement des créances diverses, des produits à recevoir sur swaps liés à des emprunts et une créance sur impôts dans le cadre de l'intégration fiscale.

Charges et produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2017, les charges constatées d'avance concernent principalement des commissions d'engagement sur lignes de crédit.

2.4. Capitaux propres

A. Composition du capital social

Le capital social est composé de 3 173 352 actions d'un nominal de 16 euros, dont 3 169 463 actions bénéficient d'un droit de vote double.

B. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Capitaux propres au 31/12/2016 (avant affectation du résultat)	4 045 774
Résultat	181 540
Dividendes distribués	-
Acomptes sur dividendes	(317 335)
Variation des réserves réglementées	-
Effet des actions auto-détenues	94
Capitaux propres au 31/12/2017	3 910 073



2.5. Dépréciations et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant 01/01/2017	Dotations	Reprises	Montant 31/12/2017
Dépréciations				
Participations	88 662	2 114	28	90 748
Créances rattachées à des participations	87 428	-	87 428	-
Créances clients	26	-	-	26
Créances financières et autres créances	45	-	-	45
Autres valeurs mobilières de placement	1 726	-	784	942
Sous-total	177 887	2 114	88 240	91 761
Provisions pour risques et charges				
Litiges et risques divers	58 050	-	29 441	28 609
Sous-total	58 050	-	29 441	28 609
TOTAL	235 937	2 114	117 681	120 370
Amortissement de la prime sur emprunt	-	-	-	-
Dont :				
Financier	-	2 114	117 681	-
Exceptionnel	-	-	-	-

Les mouvements de provisions sur « Créances rattachées à des participations » (87,4 millions d'euros) et sur « Litiges et risques divers » (29,4 millions d'euros nets) reflètent essentiellement la variation du niveau de situation nette des filiales concernées.

2.6. État des échéances des dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À un an au plus	Entre un et cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires	120 605	605	120 000	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	206 317	39 636	166 681	-
Emprunts et dettes financières divers	854 017	854 017	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	257	257	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 761	1 761	-	-
Autres dettes	1 112	1 112	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	1 184 069	897 388	286 681	-

L'emprunt obligataire d'un montant nominal de 120 millions d'euros a pour échéance le 1^{er} août 2022. Remboursé au pair, il verse un coupon annuel de 1,20 %.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont essentiellement composés d'emprunts à long terme pour 166,7 millions d'euros et à court terme pour 39,6 millions d'euros.

Les emprunts et dettes financières divers comprennent les encours de titres négociables à court terme à hauteur de 854 millions d'euros.

La société Financière Agache, conformément aux usages en matière de crédit, a souscrit à des engagements de détention de pourcentage d'intérêts et de droits de vote de certaines de ses filiales.

2.7. Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux postes de créances et de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Charges à payer Produits perçus d'avance	Produits à recevoir Charges constatées d'avance
Actif circulant		
Valeurs mobilières de placement	-	-
Autres créances	-	1 602
Charges constatées d'avance	-	300
Dettes		
Dettes financières	880	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	256	-
Dettes fiscales et sociales	1 761	-
Autres dettes	381	-
Produits constatés d'avance	1 381	-

2.8. Charges et produits financiers

Le résultat financier s'élève à 185,3 millions d'euros. Il comprend principalement :

- des produits de dividendes de 86,1 millions d'euros ;
- des produits financiers nets pour 5,6 millions d'euros ;
- une reprise nette de provisions de 107,5 millions d'euros ;
- une différence négative de change globale de 14,1 millions d'euros.

2.9. Charges et produits exceptionnels

Produits exceptionnels <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Produits divers sur opérations de gestion	-	-
Produits sur opérations en capital	1 213	880
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 213	880
Charges exceptionnelles <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges sur opérations en capital	147	244
Dotations aux provisions	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	147	244
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 066	636

2.10. Impôts sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat courant	184 453	-	184 453	118 827	-	118 827
Résultat exceptionnel	1 066	(3 979)	(2 913)	636	(5 998)	(5 362)
TOTAL	185 519	(3 979)	181 540	119 463	(5 998)	113 465

2.11. Situation fiscale

La société Financière Agache est, depuis 2004, membre du groupe d'intégration fiscale dont Groupe Arnault est société mère intégrante. Financière Agache calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, et verse le montant de cet impôt à la société tête d'intégration.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Engagements financiers

Engagements sur instruments financiers à terme

Couverture de change

Dans le cadre de sa politique de financement et de couverture de change, la société Financière Agache utilise des ventes à terme devise contre euro. Au 31 décembre 2017, le montant de ces instruments financiers s'élevait à 163 millions de dollars.

Engagements donnés

Financière Agache s'est portée garante d'un financement accordé à une société affiliée pour un montant total de 455 millions d'euros.

Financière Agache a confirmé à une société affiliée la politique du Groupe visant à faire en sorte que ses filiales contrôlées disposent en toutes circonstances des moyens nécessaires pour faire face à leurs obligations financières.

Engagements reçus

Depuis l'exercice 2011, dans le cadre de la gestion globale des financements et de la trésorerie du Groupe, deux sociétés affiliées ont conféré à la société Financière Agache le droit d'acquérir un total de 6 300 000 actions LVMH et 2 500 000 actions Christian Dior à un prix unitaire qui correspondra, en cas d'exercice de ce droit, au cours de bourse des actions concernées lors de leur acquisition par Financière Agache.

3.2. Rémunération des organes d'administration et de direction

Une rémunération brute de 82,3 milliers d'euros a été versée aux organes d'administration et de direction en 2018 au titre de 2017.

3.3. Identité de la société consolidant les comptes de Financière Agache

Siège social

Groupe Arnault : 41, avenue Montaigne – 75008 PARIS – RCS 314 685 454.

3.4. Informations complémentaires sur les titres de participation et les valeurs mobilières

Liste des filiales et participations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Bénéfice/ (perte) au 31/12/2017
A. Titres dont la valeur brute excède 1 % du capital			
1. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société)			
Agache Développement	101	100,00 %	(679)
Coromandel	47 569	100,00 %	(14)
Montaigne Services	23	99,90 %	8
Semyrhamis	8 126 730	100,00 %	1 549 568
Markas Holding	1 520	100,00 %	(12 040)
Westley International	(28 410)	100,00 %	20 769
2. Participations (capital détenu par la Société entre 10 % et 50 %)			
LC Investissements	171 557	49,00 %	(52)
Le Peigné	745 251	40,36 %	51 925
3. Autres			
Christian Dior ^(a)	8 608 269	8,86 %	6 163 690
LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton ^(a)	15 627 675	1,58 %	2 853 127
B. Autres (titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital)			
Filiales françaises	2 388		(112)

(a) Hors titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement.

Information sur les titres immobilisés de l'activité de portefeuille « TIAP »

Non significatif.

Information sur les valeurs mobilières de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur nette 31/12/2017
Actions	28 433
Hedge Funds et fonds de Private Equity	527
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	28 960



4. Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2014	2015	2016	2017
1. Capital					
Capital social	50 774	50 774	50 774	50 774	50 774
Nombre d'actions ordinaires existantes	3 173 352	3 173 352	3 173 352	3 173 352	3 173 352
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice d'options de souscription	-	-	-	-	-
2. Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	324 291	568 739	280 944	100 911	69 965
Impôts sur les bénéfices	3 328	22 475	9 024	5 998	3 979
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	312 675	496 084	248 934	113 465	181 540
Résultat distribué ^(a)	90 441	-	550 577	82 507	317 335
3. Résultat par action <i>(en euros)</i>					
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	102,19	179,22	88,53	31,80	22,05
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	98,53	156,33	78,45	35,76	57,21
Dividende brut distribué à chaque action ^(b)	28,50	-	173,50	26,00	100,00
4. Personnel					
Effectif moyen <i>(en nombre)</i>	1	-	-	-	-
Montant de la masse salariale	43	9	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	30	21	16	17	16

(a) Montant de la distribution résultant de la résolution de l'Assemblée générale, avant effet des actions Financière Agache auto-détenues à la date de distribution.
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, montant proposé à l'Assemblée générale du 30 mai 2018.

(b) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires.

5. Rapport des Commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée générale de la société Financière Agache,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Financière Agache relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit de la performance.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 1. Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.



Vérification du Rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le Rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Financière Agache par votre Assemblée générale du 27 juin 1997 pour le cabinet MAZARS et du 24 juin 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet MAZARS était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année. Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était Commissaire aux comptes depuis 1992.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de la performance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit de la performance

Nous remettons un rapport au Comité d'audit de la performance qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit de la performance figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit de la performance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit de la performance des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 15 mai 2018

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Simon Beillevaire

ERNST & YOUNG et Autres

Jeanne Boillet



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'Assemblée générale de la société Financière Agache,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la (des) convention(s) suivante(s), déjà approuvée(s) par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Groupe Arnault, actionnaire et Administrateur de votre Société

Personnes concernées

MM. Nicolas Bazire et Florian Ollivier, Administrateurs.

Nature et objet

Convention d'assistance.

Votre Société ne dispose d'aucun personnel salarié propre. La convention d'assistance conclue avec la société Groupe Arnault permet la mise en commun de compétences et la mutualisation de certaines dépenses, et en réduit par conséquent la charge.

Modalités

En 2017, votre Société a versé à la société Groupe Arnault une somme de 210 227,80 euros toutes taxes comprises (175 189,84 euros hors taxes), dans le cadre de la convention d'assistance du 27 novembre 1995, modifiée par l'avenant du 23 octobre 2009, et portant sur les services financiers, fiscaux et comptables.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 15 mai 2018

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Simon Beillevaire

ERNST & YOUNG et Autres

Jeanne Boillet

Déclaration du Responsable du Rapport financier annuel

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion figurant en page 5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 27 avril 2018

Florian OLLIVIER
Président-directeur général







FINANCIERE AGACHE

11, rue François 1^{er} – Paris 8^e